



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. +229 21 30 10 87
+229 21 30 04 10
maep.infos@gouv.bj
www.agriculture.gouv.bj

PRESENTATION DU BUDGET 2024 DU MAEP DEVANT LA COMMISSION BUDGETAIRE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Novembre 2023

SOMMAIRE

Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	iv
Liste des Cartes	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
INTRODUCTION	1
I – PRESENTATION DU MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE	6
1.1- Bref aperçu de l’objet et des principes / missions / organigramme du Ministère	6
1.1.1- Objet et principes	6
1.1.2- Mission	6
1.2 - Présentation des organismes sous tutelle	8
1.2.1- Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger	8
1.2.2- Agence Territoriale de Développement Agricole de l’Alibori Sud — Borgou Nord-2KP	10
1.2.3- Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest	13
1.2.4- Agence Territoriale de Développement Agricole Borgou Sud-Donga et Collines	16
1.2.5- Agence Territoriale de Développement Agricole Zou-Couffo	19
1.2.6- Agence Territoriale de Développement Agricole Plateau	22
1.2.7- Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé - Atlantique – Littoral-Mono.	25
1.2.8- Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	28
1.2.9- Fonds National de Développement Agricole	30
1.2.10- Agence Béninoise pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)	34
1.2.12- Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA)	37
II- TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2024 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2023	39
2.1- Evolution des crédits 2024 par rapport à 2023	40
2.2- Etat d’effectif du MAEP	48
2.3- Contribution du secteur agricole à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD)	49
2.4- Note explicative sur la mise en œuvre du budget sensible au genre et au changement climatique	52
2.4.1- Note sur la mise en œuvre du budget sensible au genre	52
2.4.2- Note sur la mise en œuvre du budget sensible au changement climatique	54
2.5- Note explicative sur la mise en application de la Gestion Axée sur les résultats et la budgétisation par objectifs	55
III- CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES DANS L’EXECUTION DU BUDGET A FIN SEPTEMBRE 2023	56
3.1- Point d’exécution financière du budget 2023 du MAEP au 30 septembre 2023	57
3.2- Point d’exécution physique du budget 2023 au 30 septembre 2023	62
IV- PRESENTATION DES PROJETS GERES PAR LE MINISTERE	63
4.1. Récapitulatif des niveaux de réalisation physique par programme au 30 septembre 2023	95

4.2- Point d'exécution financière par programme au 30 septembre 2023 _____	95
4.3- Nouveaux projets/programmes pour 2024 _____	96
4.4- Synthèse des engagements de marchés au 30 septembre 2023 _____	97
<i>V - MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES AU MAEP PAR LA REPRESENTATION NATIONALE A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU BUDGET 2023</i> _____	97
CONCLUSION _____	97
ANNEXE 1 : ETAT D'EFFECTIF DU PERSONNEL DU MAEP AU 01 OCTOBRE 2023 (SRHDS) _____	98
ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES ENGAGES AU 30 SEPTEMBRE 2023 _____	101

Liste des tableaux

Tableau 1 : Priorités du secteur agricole au titre de l'exercice 2024	2
Tableau 2 : Etats financiers ATDA1 de 2018 à 2022	9
Tableau 3 : Etats financiers de l'ATDA2 de 2018 à 2022	12
Tableau 4 : Etats financiers de l'ATDA3 de 2018 à 2022	15
Tableau 5 : Etats financiers de l'ATDA4 de 2018 à 2022	18
Tableau 6 : Etats financiers de l'ATDA5 de 2018 à 2022	21
Tableau 7 : Etats financiers de l'ATDA6 de 2018 à 2022	24
Tableau 8 : Etats financiers de l'ATDA7 de 2018 à 2022	27
Tableau 9 : Etats financiers de l'INRAB de 2018 à 2022	29
Tableau 10 : Exécution du budget 2022 du FNDA par guichet	32
Tableau 11 : Etats financiers du FNDA de 2018 à 2022	33
Tableau 12 : Etats financiers de l'ABSSA de 2018 à 2022	35
Tableau 13 : <i>Etats financiers de la SoNaMA de 2020 à 2022</i>	38
Tableau 14 : Evolution des crédits des crédits de 2024 par rapport à 2023	40
Tableau 15 : Répartition des ressources du programme agriculture suivant les filières ciblées	43
Tableau 16 : Répartition des ressources du PE par actions	44
Tableau 17 : Répartition des ressources du PPA par actions	45
Tableau 18 : Cadre de performance du programme Pilotage et Soutien aux Services	45
Tableau 19 : Cadre de performance du programme « agriculture »	46
Tableau 20 : Cadre de performance du programme « Elevage »	47
Tableau 21 : Cadre de performance du programme « Pêche et aquaculture »	47
Tableau 22 : Répartition triennale des dépenses	48
Tableau 23 : Point du personnel du MAEP par catégorie et par sexe au 01/10/2023	48

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des ressources du programme élevage suivant les filières ciblées .	44
Graphique 2 : Répartition des ressources du programme pêche et aquaculture suivant les PDA	45
Graphique 3 : Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence	50

Liste des Cartes

Carte 1 : Zone de couverture du Pôle 1	9
Carte 3 : Zone de couverture du Pôle 2	11
Carte 4 : Zone de couverture du Pôle 3	14
Carte 5 : Zone de couverture du Pôle 4	18
Carte 6 : Zone de couverture du Pôle 5	20
Carte 7 : Zone de couverture du Pôle 6	23
Carte 8 : Zone de couverture du Pôle 7	26
Carte 9: Etat de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante (mars-mai 2023) et projetée (juin-août 2023)	51

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ABSSA	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AI	: Appui Institutionnel
AIB	: Impôt Assis sur les Bénéfices
AIC	: Association Interprofessionnelle de Coton
ANaMA	: Agence Nationale de la Mécanisation Agricole
ATDA	: Agences Territoriales de Développement Agricole
BAI	: Bureau des Analyses et des Investigations
BMVO	: Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé
BN	: Budget National
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CM	: Commission Monétaire
CNA	: Chambre Nationale d'Agriculture
CONAFIL	: Commission Nationale des Finances Locales
CVA	: Chaînes de Valeur Ajoutée
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DDAEP	: Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	: Document de Planification Pluriannuelle des Dépenses
DSA	: Direction des Statistiques Agricoles
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
ENABEL	: Agence Belge de Développement
FADEC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet Agriculture
FADeC-Agri	: Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
GARD	: Gestion Axée sur les Résultats de Développement
GARR	: Gestion Axée sur les Résultats et Responsabilité
GDT	: Gestion Durable des Terres
HACCP	: Hazard Analysis Critical Control Point
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique
2KP	: Kouandé- Kérou- Péhunco
LCSSA	: Laboratoire de Contrôle Sécurité Sanitaire des Aliments
LOASAN	: Loi d'Orientation Agricole de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDGLAAT	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Aménagement et de l'Administration du Territoire
OATM	: Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono
ODD	: Objectif du Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

OIP	: Organisations Interprofessionnelles Agricoles
P2D	: Plan de Décentralisation et de Déconcentration
PA	: Programme Agriculture ;
PACER	: Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale - Volet « Pistes Rurales »
PACOFIDE	: Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières et à la Diversification des Exportations
PADA	: Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADAAM	: Projet d'Appui au Développement Agricole et l'Accès aux Marchés
PADAC	: Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines
PADEFA-ENA	: Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole
PADEFIP	: Projet d'Appui au Développement des Filières Protéiniques
PADMAR	: Projet d'Appi au Développement du Maraîchage (PADMAR)
PAIA-VO	: Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé
PAP	: Projet Annuel de Performance
PAPAPE	: Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petites Exploitations
PAPVIRE-ABC	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PAVPHA	: Projet d'Appui à la Valorisation durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro-Agricoles
PCC	: Plan de Consommation des Marchés
PCF	: Plans de Campagne Filière ;
PDA	: Pôles de Développement Agricole
PDAB	: Projet de Développement de l'Agrobusiness au Benin
PDAP	: Plan de Développement Agricole du Pôle
PDF	: Plans de Développement des Filières.
PDPIM	: Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural
PE	: Programme Elevage ;
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programmes d'Investissements Publics
PNDF	: Programmes Nationaux de Développement des filières
PNDF AF	: Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière
PNDF Aquaculture	: Programme national de développement de la filière aquaculture
PNDF Ka	: Programme National de Développement de la Filière Karité
PNDF PH	: Programme National de Développement de la Filière de la Filière Palmier à Huile
PNDFC	: Programme national de développement des filières conventionnelles (PNDFC)
PNDFC	: Programme National de Développement des Filières Conventionnelles Maïs, Riz, Manioc
PNDF-HVA	: Programme national de développement des filières à hautes valeurs ajoutées
PNDF-PH	: Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile
PND-Irr	: Programme de développement de l'irrigation
PNDMA	: Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole
PNDMA	: Programme national de développement de la mécanisation agricole
PNDPGC	: Programme National de Développement des Plantations et grandes Cultures
PND-VLO	: Programme national de développement des filières lait, viande et œuf de table
PPA	: Programme Pêche et Aquaculture

PPBS	: Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi
PPMP	: Plan de Passation des Marchés Publics
PPSSM	: Programme Pilotage et Soutien aux Services du Ministère ;
ProAgri 3	: Programme de Promotion de l'Agriculture
ProCIVA	: Projet des centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire
	: Projet d'appui au développement des filières lait et viande et à la promotion des entreprises d'élevage
PRODEFILAV-PEL	
PROMAC	: Projet de promotion de l'aquaculture durable et de compétitivité de la chaîne de valeur pêche
ProSAR	: Projet pour la sécurité alimentaire et le renforcement de la résilience
ProSeR	: Projet de sédentarisation des Troupeaux de ruminants au Bénin (ProSeR)
	: PROJET PROTECTION ET REHABILITATION DES SOLS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE
PROSOL	
PROVAC2	: Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale en République du Bénin
PSAAB	: Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin
PSAIA	: Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin (PSAIA)
PTAB	: Plan de Travail Annuel Budgétisé
RNA	: Recensement National de l'Agriculture phase 2 (RNA2)
SAC	: Système Appui Conseil
SNRA	: Système National des Recherches Agricoles
SoNaMA	: Société Nationale de la Mécanisation Agricole
STP/CNOS	: Secrétariat Technique Permanent du Conseil National d'Orientation et de Suivi du Secteur agricole
TVA	: Taxe sur Valeur Ajoutée
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VN	: Vallée du Niger

INTRODUCTION

L'agriculture a été déclarée comme secteur prioritaire d'investissement au Bénin se traduisant par de profondes réformes engagées dans le secteur depuis 2016, avec l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), la restructuration du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA). Dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2), élaboré pour la période 2021-2026, les réformes ont été reconduites pour plus de complétude et d'impacts. Ces réformes institutionnelles ont été renforcées par l'aboutissement de la fusion du Laboratoire Central de contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) par absorption par l'ABSSA et la création de la Société Béninoise des Aménagements Agricoles (SoBAA).

La stratégie d'intervention axée sur la promotion des filières et l'approche territoriale a été renforcée et se poursuit. Elle se fait à travers la promotion des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) dans une approche territoriale avec les sept (7) Pôles de Développement Agricole (PDA), combiné avec la mise en œuvre du Plan de Décentralisation et de Déconcentration (P2D) qui priorise la participation effective des acteurs locaux (au niveau des communes) au développement agricole communal. La stratégie de financement du secteur agricole, la stratégie de développement du sous-secteur des semences, la stratégie de stockage, la stratégie genre, la Stratégie Nationale de l'Agriculture Ecologique et Biologique sont des instruments qui guident la planification opérationnelle des actions dans le secteur à travers le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), le Projet Annuel de Performances (PAP) et le Plan de Travail Annuel (PTA).

Comme les autres années, le budget du MAEP gestion 2024 vise essentiellement l'atteinte des 49 cibles priorisées par le Bénin dans le cadre du deuxième Objectif du Développement Durable (ODD 2) qui est d'« Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », ce qui implique une croissance agricole substantielle et soutenue, et une amélioration tangible des revenus des ménages. Elle passe surtout par la mise en œuvre efficiente de projets filières, le développement des aménagements agricoles y compris ceux pastoraux et aquacoles, la mécanisation agricole, la structuration des acteurs, le renforcement du dispositif de contrôle de qualité pour assurer la compétitivité des produits nationaux à l'exportation, tout ceci dans une dynamique de Partenariat Public-Privé.

La programmation et la mise en œuvre du budget 2024, se poursuivront en mode programme après les deux premières années (2022, 2023).

La politique de l'Etat dans le secteur de l'agriculture s'articule autour de trois orientations à savoir : 1) l'amélioration de la productivité et de la production des filières agricoles ; 2) la promotion et la structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée et 3) le renforcement de la résilience des exploitations et entreprises agricoles. Deux objectifs spécifiques découlent de ces orientations. Ils se présentent comme suit : « Améliorer la productivité et la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires » et « Assurer

la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ».

Les priorités par objectifs spécifiques au titre de la gestion 2024, se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Priorités du secteur agricole au titre de l'exercice 2024

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE	
	Les orientations de la politique de l'Etat pour 2024 dans le secteur de l'Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture.
SECTEURS	Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture
Objectif Général	<i>Améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la nutrition, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) »</i>
Objectif spécifique 1	Améliorer la productivité et la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires
Priorité 1.1	Promotion d'un nouveau type d'élevage résilient garantissant plus de sécurité et de rentabilité aux éleveurs
	• Poursuite de la mise en œuvre des projets de sédentarisation des troupeaux de ruminants (ProSER et COSO) ; • Poursuite de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Filière (PNDF) Viande-Lait et Œuf de consommation (VLO) et Projet d'Appui au Développement des Filières Lait et Viande et à la Promotion des Entreprises d'Elevage (PRODEFILAV-PEL).
Priorité 1.2	Développement d'une aquaculture de type moderne et promotion de la pêche durable
	• Poursuite du développement des villages Aquacoles (Nagbéto coté Bénin, Awoutè à Allada, Togbin à Comè, Avrankou, Dogbo et Savè) ; • Mise en œuvre du Projet de Promotion de l'Aquaculture Durable et de Compétitivité des Chaines de Valeurs de la Pêche (PROMAC) ; • Poursuite de la mise en œuvre du PNDP Aquaculture ; • Poursuite de l'assainissement des plans d'eaux et entretien des frayères
Priorité 1.3	Consolidation des acquis de l'opérationnalisation des pôles de développement agricole
	• Fonctionnement des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de

	la Pêche (DDAEP), des Centres de recherches agricoles (CRA), • Renforcement du capital humain (recrutement du personnel métier et des services supports, renforcement de capacités du personnel) • Mise en œuvre d'un conseil agricole spécialisé à grande échelle et à fort impact ; • Renforcement des mesures de facilitation de l'accès aux financements adaptés à travers la poursuite de l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) : passer d'un taux de couverture des besoins de 34,67% en 2020 à 36% en 2024 ; • Opérationnalisation de l'Agence de Développement des Semences et animation de l'Unité de Conservation des Ressources Génétiques ; • Renforcement des mesures de facilitation de l'accès aux semences pour une couverture à 35%¹ au moins des besoins en semences par des semences améliorées, de l'accès aux autres intrants hors coton pour la promotion des filières agricoles (anacarde, ananas, maraîchage, riz, maïs, manioc, palmier à huile, mangues, karité, soja, viande, lait, œufs de table, poissons d'élevage) ; Mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (LOASAN) (prise en diffusion de textes d'application)
Priorité 1.4	Mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations et Grandes Cultures
	• Mise en œuvre du plan opérationnel de développement des plantations et grandes cultures ; • Poursuite de l'offensive de conquête ou de mobilisation d'espaces à aménager ; • Mise en valeur des périmètres sélectionnés.
Priorité 1.5	Accès équitable des producteurs aux facteurs de production pour le développement et la valorisation des aménagements hydroagricoles
	• Poursuite de l'opérationnalisation de la Société Béninoise des Aménagements Agricoles (SoBAA) ; • Mise en œuvre effective de projets d'envergure pour la valorisation des vallées du Bénin (Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO), Vallées du Mono, du Niger, de la Pendjari, etc.) ; • Accroissement du niveau de mise en valeur des aménagements hydroagricoles existants ² dans l'équité et dans l'égalité : sécurisation foncière, amélioration des services de l'irrigation, appropriation des infrastructures et aménagements par les acteurs, facilité l'accès à la

¹ Le taux d'accès aux semences et plants améliorés est de 29,88% en 2020 contre 24,77% en 2018, selon le rapport taux d'accès 2021

² Passer de 68% en 2020 (DGR, 2021 : Amélioration du taux d'exploitation des infrastructures agricoles) à 75% en 2024 du taux d'exploitation des aménagements existants.

	mécanisation, au financement, aux semences, accès aux marchés ; • Développement de la petite irrigation à travers la mise en œuvre du PND Irrigation ; • Exploitation durable des ressources naturelles : la Gestion Durable des terres (GDT), la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), gestion efficace des ressources fourragères ; • La mise en œuvre de la stratégie de l’Agriculture Intelligente face au climat (AIC).
Priorité 1.6	Intensification de la mécanisation agricole le long des chaînes de valeur
	• Poursuite de la mise en œuvre des activités de la Société Nationale de la Mécanisation Agricole (SoNaMA) ; • Poursuite de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA) ; • Mise en place des matériels et équipements respectueux des normes de sauvegarde environnementale et sociale en vigueur au Bénin et adaptés à toutes les catégories d’acteurs ; • Renforcement du dispositif technique de maintenance des machines agricoles ; • Renforcement du Partenariat Public Privé dans l’importation, la mise en place et la maintenance des équipements agricoles.
Objectif spécifique 2	Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires
Priorité 2.1	Renforcement de l’autorité compétente de sécurité sanitaire des aliments et promotion de la nutrition
	• Renforcement des capacités du personnel de l’ABSSA par la mise en œuvre effective de son plan triennal de formation ; • Renforcement des capacités de la DANA pour une meilleure prise en compte de la nutrition dans les interventions du ministère ; • Renforcement des contrôles sanitaires pour la sécurité des aliments ; • Développement des normes et accompagnement des entreprises dans l’obtention des certificats de conformité sanitaires pour l’accroissement des exportations.
Priorité 2.2	Renforcement de la structuration des acteurs pour une amélioration de la gouvernance et du financement des filières
	• Appui à la structuration des acteurs des filières à haute valeurs ajoutées, des filières conventionnelles et les filières émergentes (interprofessions) ; • Renforcement de l’autonomisation des acteurs des filières dans la perspective des accords-cadres avec l’Etat ;

	• Renforcement des espaces de dialogue au sein des filières.
Priorité 2.3	Développement des infrastructures marchandes et des services logistiques
	• Construction d'infrastructures marchandes ; • Poursuite de l'opérationnalisation du quai fruitier ; • Facilitation à l'installation de chambres froides, de camions frigorifiques, etc.) ; • Digitalisation des transactions commerciales et financières ; • Mise en place d'un système de récépissé d'entrepôts
Priorité 2.4	Renforcement de la transformation, du stockage, de la conservation des produits agricoles et du développement des clusters
	• Renforcement des infrastructures de qualité résilientes aux changements climatiques ; • Facilitation à l'installation des unités de transformation par les privés sans discrimination du genre ; • Diffusion des nouvelles technologies de transformation ; • Accroissement du niveau de mise en valeur des infrastructures de stockage ; • Facilitation au développement des clusters agricoles dans les filières prioritaires.

Source : DPAF/MAEP

En dehors des orientations liées aux programmes métiers, il y a quelques orientations transversales dont notamment la modernisation des outils de travail, l'Agriculture Intelligente face au Climat et le renforcement des filets sociaux, le financement de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole. Aussi, la prise en compte du genre et des ODD dans la budgétisation et la planification des activités du ministère est-elle une dimension essentielle à prendre en compte étant donné que le MAEP fait partie des ministères pilotes retenus pour la budgétisation sensible au genre, au climat et aux ODD.

Les ressources mises à la disposition des différents projets dédiés et des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), témoignent de l'ambition du Gouvernement pour les filières identifiées et l'orientation donnée quant à la stratégie d'opérationnalisation à la base.

Au titre de la gestion 2024, les interventions dans le secteur agricole s'articuleront autour des quatre Programmes budgétaires sectoriels que sont :

1. Programme Pilotage et Soutien aux Services du Ministère ;
2. Programme Agriculture ;
3. Programme Elevage ;
4. Programme Pêche et Aquaculture.

I – PRESENTATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

En complément du décret fixant la structure type des ministères, le MAEP est spécifiquement régi par le décret N°2021-563 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

1.1- Bref aperçu de l'objet et des principes / missions / organigramme du Ministère

1.1.1- Objet et principes

Selon le décret N°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des ministères, la structure du Ministère se fonde sur les principes de clarification des missions de l'Etat et vise la construction d'une administration publique moderne pour l'efficacité du développement impliquant :

- la séparation des fonctions politiques, techniques et administratives au sein du Ministère ;
- le respect de l'intérêt général, des principes et des valeurs de la gouvernance ;
- la satisfaction des usagers/clients de l'administration publique ;
- la subsidiarité ;
- la gestion axée sur les résultats ;
- la capitalisation des bonnes pratiques ;
- la gouvernance participative et inclusive ;
- la promotion de l'égalité des chances ;
- la promotion des compétences ;
- la responsabilisation des agents publics ;
- le respect de l'environnement ;
- la reddition des comptes et l'imputabilité ;
- la rupture avec l'impunité.

1.1.2- Mission

Conformément aux conventions internationales, aux lois et règlements³, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs dans les secteurs de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

A ce titre, il est chargé de :

- définir les politiques et stratégies de développement des pôles agricoles et d'amélioration du statut socioprofessionnel des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et des femmes du secteur ;
- créer un environnement favorable à l'accroissement des investissements dans le secteur agricole et rural et proposer les mesures incitatives d'accès au crédit et de protection sociale des acteurs ;

³ Décret N°2021-563 du 03 novembre 2021, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

- dynamiser l'interaction entre la recherche agricole, l'enseignement agricole et le développement agricole ;
- renforcer la coopération technique agricole du Bénin au niveau régional et international ;
- animer un cadre de concertation et de partenariat avec le secteur privé et les institutions partenaires incluant des contrats-plans pour la mise en œuvre effective des objectifs de développement de chaque pôle agricole ;
- doter le secteur agricole d'un plan d'investissement pour la recherche agricole, le renforcement de capacités des acteurs, l'aménagement et la modernisation des infrastructures agricoles ;
- développer des programmes intégrés de recherche pour la modernisation des chaînes de valeur des filières phares, notamment pour l'amélioration de la production, la productivité, la transformation, la conservation des produits agricoles, halieutiques et d'élevage ;
- promouvoir l'entrepreneuriat en milieu rural et périurbain dans l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- développer une stratégie de promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en collaboration avec les partenaires institutionnels concernés ;
- faciliter avec les Ministères concernés l'exploitation des ressources naturelles de façon optimale et dans un souci constant de développement durable et de préservation des écosystèmes ;
- définir les mesures visant à promouvoir et à améliorer le fonctionnement des sociétés coopératives, des groupements économiques et autres institutions agricoles, et veiller à leur bon fonctionnement ;
- contribuer à l'élaboration de plans de développement intégré avec les autres secteurs productifs ;
- appuyer les communes dans leur processus de développement économique local et de promotion des emplois ruraux ;
- associer étroitement les communes dans l'élaboration des plans de campagne agricole et des rapports d'activités ;
- veiller de concert avec les autres départements ministériels, à l'élimination du travail des mineurs dans le secteur agricole, de l'élevage et de la pêche.

Pour mieux accomplir sa mission et accompagner la décentralisation dans le secteur agricole, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a opté pour la séparation des fonctions régaliennes et celles de la promotion des filières agricoles à travers la création et l'opérationnalisation effective de 12 Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) et 07 Agences Territoriales pour le Développement Agricole (ATDA) avec un dispositif d'appui-conseils basé sur la spécialisation du personnel pour le développement des filières agricoles, tant au niveau régional que local.

1.2 - Présentation des organismes sous tutelle

1.2.1- Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger

1.2.1.1- Présentation

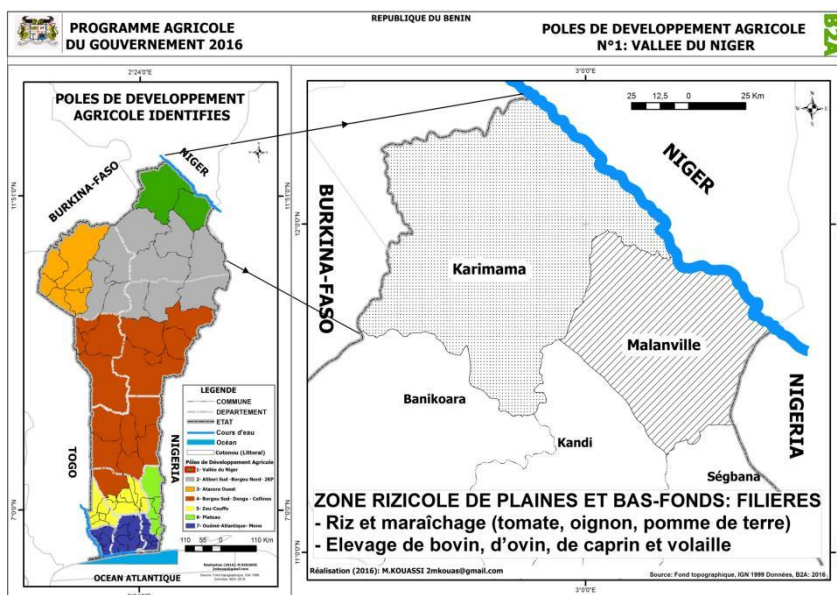
L'Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger a en charge de la gestion du pôle de développement agricole vallée du Niger (PDA-VN). Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques à la Vallée du Niger à travers la promotion des filières agricoles dans le PDA-VN et la coordination au niveau national des Programmes Nationaux de Développement des Filières Riz (PNDF-Riz) et cultures maraîchères (PNDF-CM). L'ATDA dispose d'un programme des filières en diversification.

A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger est chargée, dans son ressort territorial, de :

- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements ;
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions ;
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles ;
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole ;
- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs ;
- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale ;
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés ;
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

L'ATDA1 administre le pôle 1 couvrant les communes de Malanville et Karimama. Il s'agit d'une zone à vocation de riziculture de plaines inondables et de bas-fonds dans les communes de Malanville et Karimama. Le modèle ici est l'intégration du riz et du maraichage (tomate, oignon, pomme de terre) ainsi que l'élevage de bovins, d'ovins, de caprins et de volailles. Le pôle 1 est représenté à travers la carte ci-dessous.

Carte 1 : Zone de couverture du Pôle 1



Source : DPAF/MAEP

1.2.1.2- Situation Economique

L'ATDA Vallée du Niger a bénéficié d'une subvention d'exploitation au titre des années budgétaires 2019, 2020, 2021 et 2022 et 2023. Ces ressources lui ont permis de mener différentes activités de promotion des filières agricoles, notamment la filière riz entraînant une augmentation de la production rizicole et du pouvoir économique du pôle et des producteurs. Il en va ainsi de la contribution au PIB agricole et de l'accroissement des recettes fiscales. Aussi, convient-il de souligner que l'ATDA a signé différentes conventions avec des projets, lui permettant de mobiliser des ressources complémentaires pour la réalisation des activités qui sont en cohérence avec celles de ces projets.

1.2.1.3- Etats Financiers

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin d'exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 2 : Etats financiers ATDA1 de 2018 à 2022

AGREGATS	2018	2019	2020	2021	2022
Total bilan	433 540 781	812 107 408	1 257 160 179	1 954 098 332	628 209 180
Total produits	551 765 631	903 040 368	372 598 031	558 060 860	605 875 168
Total charges	324 640 891	599 461 174	519 951 790	558 060 860	605 875 168
Résultat net	227 124 740	303 579 194	-147 353 759	-	-
Total investissement	63 971 404	41 663 000	264 080 969	164 953 994	26 442 154
Trésorerie de fin exercice	261 559 557	615 843 057	603 189 537	84 305 883	204 627 152

Source : ATDA 1, 2023

Le résultat net est l'excédent des ressources de l'Etat mises à la disposition de l'agence sur les emplois et charges réalisés au cours des différents exercices. L'ATDA VN étant un établissement public à caractère social, elle ne génère pas de résultat.

Les investissements réalisés sont constitués de bâtiments, de matériels et mobiliers de bureaux. Ils ont atteint leur plus haut niveau en 2020 en raison de la construction du nouveau bâtiment abritant le siège de l'agence.

La trésorerie de fin exercice est le reliquat de ressources non consommées au 31 décembre de chaque année. Elle est fictive car à cette date, l'agence a encore des dettes et engagements non payés.

1.2.1.5- Système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation se fait à deux niveaux (interne et externe)

- Au niveau interne : le Suivi- Evaluation est conduit par la Cellule Suivi-Evaluation au sein de l'agence ;
- Au niveau externe : le suivi-évaluation est conduit par la Cellule Technique d'Appui aux ATDA logée au niveau national (Cabinet du MAEP).

1.2.1.6- Réformes en cours

L'Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger (ATDA-VN) est le bras opérationnel qui applique les réformes agricoles actuelles du MAEP au niveau du Pôle de Développement Agricole 1. Au niveau des finances on est sur le budget programme et ATDA VN est dans le programme agriculture.

1.2.1.7- Contribution au budget

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.2- Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud — Borgou Nord-2KP

1.2.2.1- Présentation

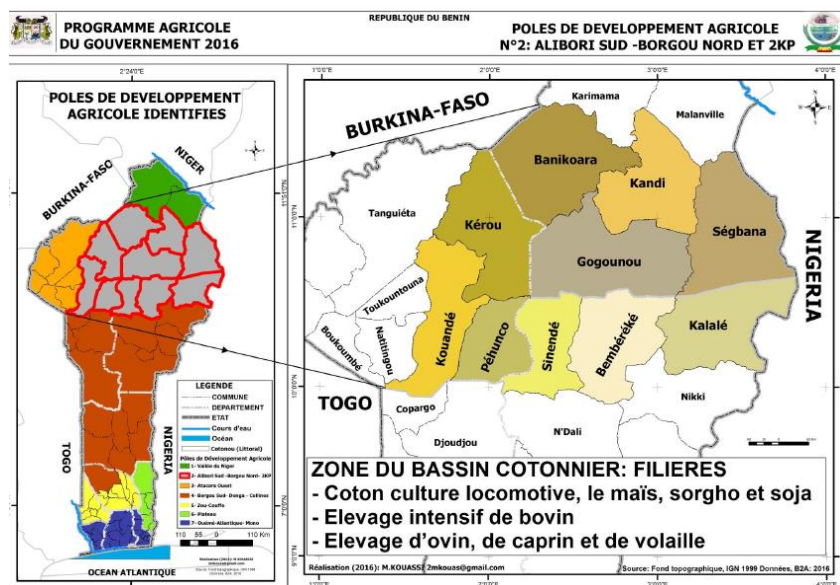
Le Pôle de Développement Agricole 2 regroupant dix (10) Communes de l'Alibori Sud, **(Banikoara, Gogounou, Kandi et Ségbana)** du Borgou Nord **(Bembèrèkè, Kalalé et Sinendé)** et des 2KP **(Kérou Kouandé et Péhunco)**, qui occupent 32% du territoire national soit 36 782 km² couvre la zone cotonnière du Nord Bénin. Dans cette zone, le coton est la filière locomotive et devra assurer la fonction de levier pour l'émergence des filières prioritaires dans les trois sous-secteurs de l'agriculture. Les filières prioritaires qui y sont retenues en dehors du coton concernent le maïs, le lait et la viande. Les filières de

diversification pour lesquelles des attentions sont également portées sont le riz, l'anacarde, les cultures maraîchère et aquacole.

Pour administrer les interventions des acteurs du secteur agricole dans la promotion de ces filières, dans ce pôle, il est créé l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA AS-BN-2KP).

L'ATDA AS-BN-2KP a pour mission de mettre en œuvre la politique de promotion des filières porteuses spécifiques au pôle et d'initier des actions permettant de s'assurer que les objectifs du Gouvernement en matière de promotion des filières et de développement dudit territoire sont réalisées et produisent des résultats, effets et impacts visibles. A ce titre elle est chargée entre autre de i)coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le PDA, ii)appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle, iii)suivre de façon rapprochée les acteurs dans l'application effective des innovations introduites, iv)faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et aux innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles, v)mettre en place ou renforcer des infrastructures agricoles structurantes indispensables au développement des activités productives et à une meilleures valorisation des productions etc.

Carte 2 : Zone de couverture du Pôle 2



Source : DPAF/MAEP

1.2.2.2- Situation économique

L'ATDA Alibori Sud-Borgou Nord-2KP a bénéficié d'une subvention pour les années budgétaires 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. La situation économique de l'Agence est basée sur la contribution des filières prioritaires notamment le Coton et le Maïs du Pôle 2 au PIB Agricole qui est passé au niveau national de 1,8% en 2020 à 5,2% en 2021 mais reste en dessous de son niveau moyen sur les cinq dernières années (6,2%).

1.2.2.3- Etats financiers

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 3 : Etats financiers de l'ATDA2 de 2018 à 2022

Agrégat	2 018	2 019	2 020	2 021	2022
Total Bilan	461 432 404	887 604 583	735 089 173	3 027 049 700	4 034 342 081
Total Produits	450 025 306	1 084 904 069	920 622 957	2 341 780 000	1 695 684 574
Total Charges	399 253 888	1 072 194 265	920 622 957	920 864 269	1 695 684 574
Résultat Net	50 771 418	-	-	-	-
Total Investissement	126 603 093	424 816 219	50 774 276	58 852 356	19 865 300
Trésorerie de fin exercice	298 726 179	582 331 405	570 350 764	1 205 084 532	1 733 589 886

Source : ATDA2 , 2023

Il faut noter une augmentation du total de bilan de l'Agence entre 2020 et 2022. Cette augmentation est induite essentiellement par la prise en compte dans les états financiers de l'exercice 2022 des flux financiers relatifs aux réalisations pour le compte de l'Etat dans le cadre du Programme National de Développement Lait – Viande et du Programme National de Développement Filières Conventionnelles – Maïs. Toutefois la subvention est restée constante sur les deux années et les charges ont été globalement maîtrisées.

1.2.2.4- Réforme en cours

L'ATDA2 est le bras opérationnel de mise en œuvre des réformes agricoles au sein du Pôle de Développement Agricole 2. Au niveau de la réforme budgétaire, la gestion en mode programme est en cours de mise en œuvre. Aussi, des dispositions sont-elles en cours pour l'opérationnalisation effective de la réforme du conseil agricole.

1.2.2.5- Système de Suivi Evaluation

Le dispositif global de suivi-évaluation est orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre du Plan de Développement Agricole du Pôle.

Afin d'éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation de l'ATDA 2 est bâti sur les structures déconcentrées des différents départements ministériels intervenant dans le secteur agricole et dont les missions sont clairement définies. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation est basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'applique à deux niveaux distincts :

- ☞ Le niveau stratégique qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance.
- ☞ Le niveau opérationnel qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain ainsi que des performances de l'ATDA 2.

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution de l'opérationnalisation du PDAP. Ils alimentent la Revue sectorielle semestrielle conjointe ATDA-PTF-Privés et Société civile qui vise à faire le point sur la situation du secteur au cours du semestre écoulé et d'en étudier les perspectives. L'ATDA 2 joue un rôle

d'appui technique aux côtés des autres acteurs du suivi-évaluation afin de préparer la revue semestrielle, qui informe le Conseil d'Administration.

1.2.2.6- Contribution au Budget National

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.3- Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest

1.2.3.1- Présentation

L'Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par les dispositions de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

L'Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques à la zone de l'Atacora ouest.

A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole Atacora-Ouest est chargée, dans son ressort territorial, de :

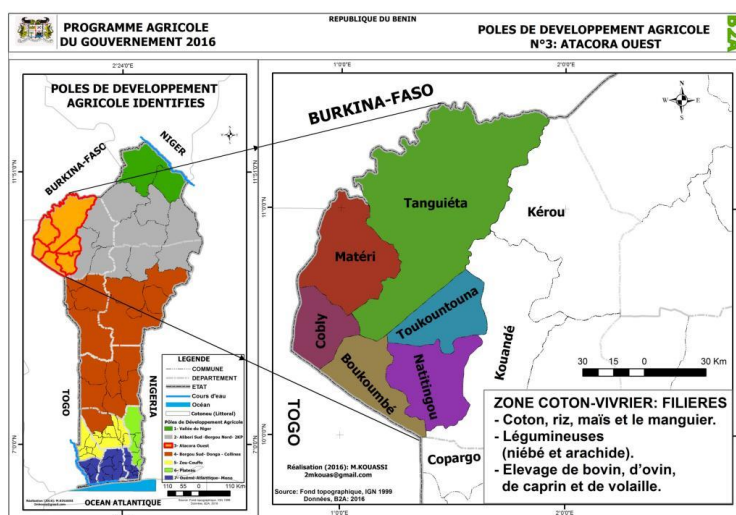
- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements,
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions,
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles,
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole

- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs,
- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale,
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés,
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

L'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Atacora-Ouest est régie par toute autre disposition en conformité avec les textes réglementaires en vigueur de même que les dispositions de lois de développement agricole à caractère social et a pour objet d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre du Plan de Développement Agricole du territoire de l'Atacora-Ouest afin de réaliser efficacement les objectifs du Gouvernement en matière de promotion des filières agricoles.

L'ATDA Atacora-Ouest couvre six (6) communes à savoir : Boukombé, Cobly, Matéri, Natitingou, Tanguéta et Toucountouna.

Carte 3 : Zone de couverture du Pôle 3



Source : DPAF/MAEP

1.2.3.2- Situation économique

Le Pôle de Développement Agricole Atacora-Ouest (pôle 3) couvre six communes à savoir, Boukombé, Cobly, Matéri, Natitingou, Tanguéta et Toucountouna. Sa superficie totale est de 16 465 km² pour une population estimée à 482 308 habitants dont 246 528 femmes (RGPH 4, 2013) avec 46 735 ménages agricoles.

Le PDA AO est un pôle de diversification agricole. Les filières prioritaires qui sont développées sont le riz, le maïs et le manioc pour les filières conventionnelles ; l'anacarde et les cultures maraichères au titre des filières à haute valeur ajoutée, l'élevage de bovins, de ruminants et de volailles pour les filières Viande lait et Œuf (VLO). Les légumineuses (soja), le coton et l'aquaculture sont également promus dans le pôle. Au titre des filières émergentes, on peut citer le fonio, le sésame, la mangue et le Karité dont l'ATDA-AO porte le lead depuis 2020.

1.2.3.3- Etats financiers

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 4 : Etats financiers de l'ATDA3 de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2022
Total bilan	275 628 596	299 296 207	244 647 087	336 120 169	578 411 201
Total produits	462 398 760	632 876 901	656 137 135	516 789 778	500 322 978
Total charges	340 657 962	685 415 620	658 505 912	516 789 778	500 322 978
Résultat net	121 740 798	- 52 538 719	- 2 368 777	0	0
Total investissement	54 458 769	40 872 767	90 544 174	18 872 650	37 843 248
Trésorerie de fin d'exercice	214 501 871	183 907 812	50 852 847	89 319 399	320 439 695

Source : ATDA3, 2023

Le bilan de l'ATDA AO a évolué dans le temps de 2018, l'année d'ouverture à ce jour. Dans la suite des exercices, les charges ont été contenues dans l'enveloppe financière des produits au titre des années 2021 et 2022 pour dégager un résultat nul.

Etant donné que la seule ressource de financement, la subvention d'exploitation allouée à l'Agence ne connaît pas d'augmentation, les investissements s'amenuisent d'année en année compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement de l'Agence.

Alors que la trésorerie de fin d'exercice a évolué en dent de scie. L'Agence a su dégager à la fin de l'exercice un reliquat qui permet de financer une partie des activités de l'exercice suivant.

1.2.3.4- Reformes en cours

L'ATDA3 est le bras opérationnel de mise en œuvre des réformes agricoles au sein du Pôle de Développement Agricole 3. Au niveau de la réforme budgétaire, la gestion en mode programme est en cours de mise en œuvre. Aussi, des dispositions sont-elles en cours pour l'opérationnalisation effective de la réforme du conseil agricole.

1.2.3.5- Système de suivi-évaluation

Les procédures de suivi-évaluation concernent :

- l'élaboration et la validation du Document de Planification Pluriannuel des Dépenses (DPPD) et du Projet Annuel de Performance (PAP) ;
 - l'élaboration du Plan de Développement Agricole du Pôle (PDAP) ;
 - l'élaboration et l'évaluation du plan de campagne filière ;
 - l'élaboration et le suivi-évaluation du PTAB ;
 - l'élaboration et l'évaluation du plan de travail annuel harmonisé ;
 - l'élaboration des différents rapports (activités, performance).
- Le projet de DPPD est élaboré par la Cellule de Suivi-évaluation avec la contribution des Directions Techniques sous la supervision du RCSE ;
 - le DPPD de l'année N+1 à N+3 s'élabore au plus tard en janvier de l'année N+1 et se valide à la session de reddition des comptes d'avril N+1. Il apprécie les raisons des

contre-performances enregistrées et les dispositions à prendre pour améliorer les scores du PTAB de l'année N ;

- un Projet Annuel de Performance en lien avec le DPPD est élaboré avec les directions concernées.
- le suivi du PTAB et du PAP démarre juste après leur validation ;
- le PTAB est évalué trimestriellement et les indicateurs du PAP sont suivis dans la même périodicité ;
- le plan de travail annuel harmonisé est élaboré annuellement et évalué semestriellement ;
- le Projet Annuel de Performance (PAP) et le Rapport Annuel de Performance (RAP) sont élaborés tous les ans ;
- les tableaux de Bord des indicateurs sont renseignés mensuellement et transmis à la Direction Générale au plus tard le 10 du mois suivant ;
- les Directeurs Techniques doivent fournir les informations nécessaires pour le remplissage du tableau de bord des indicateurs au plus tard le 05 du mois suivant ;
- la Cellule de Suivi-Évaluation doit procéder à la vérification des informations fournies ;
- les indicateurs de performance retenus font l'objet annuellement d'une revue ou d'un ajustement ;
- le plan de campagne filière est élaboré annuellement et évalué semestriellement ;
- les rapports activités sont élaborés trimestriellement et les rapports de performance semestriellement.

1.2.3.6- Contribution au Budget National

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.4- Agence Territoriale de Développement Agricole Borgou Sud-Donga et Collines

1.2.4.1- Présentation

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud - Donga et Collines est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par les dispositions de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud-Donga-Collines a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques à la zone du Borgou sud-Donga et Collines.

A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud-Donga Collines est chargée, dans son ressort territorial, de :

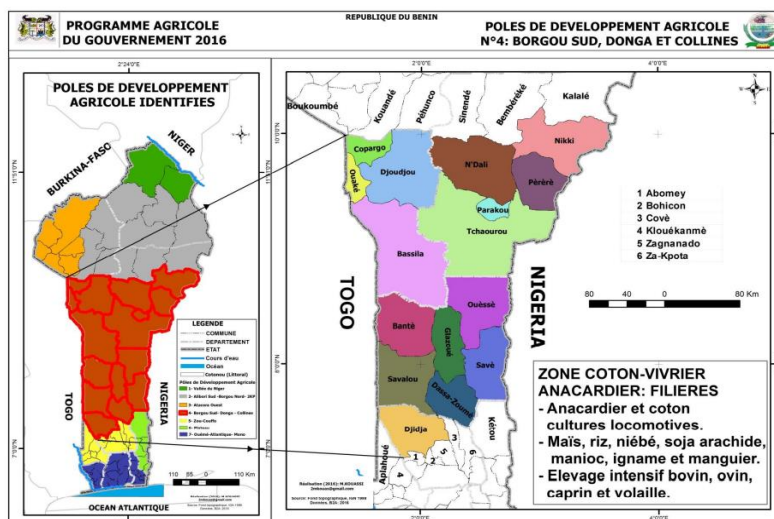
- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements,
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions,
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles,
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole
- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs,
- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale,
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés,
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud-Donga-Collines, est régie par toute autre disposition en conformité avec les textes réglementaires en vigueur de même que les dispositions de lois de développement agricole à caractère social et a pour objet d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre du Plan de Développement Agricole des territoires du Borgou-Sud, de la Donga, des Collines et de la Commune de Djidja dans le Zou afin de réaliser efficacement les objectifs du Gouvernement en matière de promotion de trois filières locomotives, à savoir l'anacarde, le manioc, le soja et du développement des territoires qu'elle abrite.

L'ATDA 4 couvre seize (16) Communes que sont :

- Cinq (05) dans le Borgou-sud (N'Dali, Nikki, Parakou, Pèrèrè et Tchaourou) ;
- Quatre (04) dans la Donga (Copargo, Djougou, Bassila et Ouaké) ;
- Six (06) dans les Collines (Bantè, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouèssè, Savalou, Savè) et
- une (01) dans le Zou (Djidja)

Carte 4 : Zone de couverture du Pôle 4



Source : DPAF/MAEP

1.2.4.2- Situation économique

Le montant global du PTAB 2024 s'élève à deux milliards trois cent six millions sept cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-trois (2.306.788.123) FCFA.

Le budget 2024 de l'Agence Territoriale pour le Développement Agricole du Borgou Sud - Donga - Collines a pris en compte les ressources dont la mobilisation est quasi-certaine. Il s'agit :

- de la subvention de l'Etat, d'un montant prévisionnel de Huit cent quarante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (845.555.000) de Francs CFA ;
- de la subvention de l'Etat relative au paiement direct des salaires par le MEF des agents mis à la disposition de l'ATDA-BDC d'un montant prévisionnel de quatre cent un millions six cent treize mille (511 233 123) de Francs CFA ; et
- PNDF Soja de 250.000.000 de Francs CFA.

1.2.4.3- États financiers

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 5 : Etats financiers de l'ATDA4 de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2022
Total Bilan	523 362 638	2 989 782 201	2 798 910 429	2 780 552 449	2 319 502 507
Total Produits	728 999 083	2 484 043 151	1 429 572 771	1 186 042 811	1 257 035 661
Total Charges	728 999 083	2 484 043 151	1 429 572 771	1 186 042 811	1 257 035 661
Résultat Net	-	-	-	-	-
Total investissement	31 241 814	1 719 063 768	20 265 000	1 504 500	19 620 000
Trésorerie de fin exercice	357 736 585	1 270 971 167	1 134 434 370	1 429 612 461	1 097 858 485

Source : ATDA4, 2023

Le pic de l'investissement constaté en 2019 est dû à l'évaluation des biens meubles et immeubles intégrés au bilan de l'ATDA-BDC. Le montant élevé de la trésorerie en fin d'année est la conséquence de la mise en place tardive des ressources à la disposition de l'ATDA-BDC pour l'exécution de son budget. Les ressources consommées en N sont généralement celles obtenues en fin d'année N-1. Ceci explique le retard d'une année sur la consommation des ressources d'une année N.

1.2.4.4- Contribution au Budget National

L'ATDA-BDC ne fait pas de recette propre. Elle est financée que par les subventions de l'Etat et les ressources PIP pour les PNDF. Notons que l'ATDA-BDC collecte les impôts à la source sur ses prestataires et les employés sous contrat de travail.

1.2.5- Agence Territoriale de Développement Agricole Zou-Couffo

1.2.5.1- Présentation

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par les dispositions de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques à la zone du Couffo et du Zou.

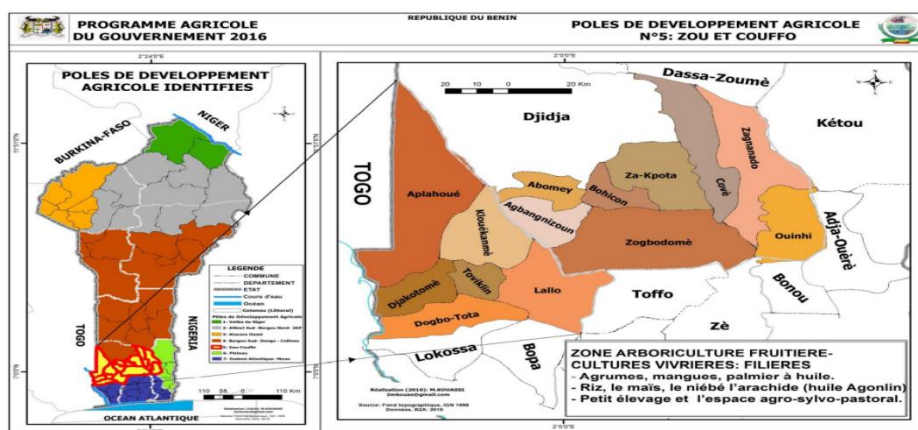
A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo est chargée, dans son ressort territorial, de :

- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements,
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions,
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles,
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole
- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs,

- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale,
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés,
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

L'ATDA Zou Couffo (voir carte ci-dessous) couvre quatorze (14) communes dont huit (08) communes dans le Zou (Abomey, Bohicon, Agbangnizoun, Zogbodomey, Cove, Zakpota, Ouinhi, Zagnanado) et six (06) communes dans le Couffo (Djakotomey, Aplahoué, Lalo, Klouékanmè, Toviklin, Dogbo).

Carte 5 : Zone de couverture du Pôle 5



Source : DPAF/MAEP

1.2.5.2- Situation économique

Au plan économique, l'ATDA du Zou-Couffo n'est pas une organisation à but lucratif qui produit des biens et des services aux communautés. Elle est une entité d'utilité publique qui rend des services non marchands aux acteurs du secteur agricole en vue d'impulser le développement du secteur.

A ce titre, elle bénéficie à 100% de ressources publiques (budget national ou Projets/Programmes à financement extérieur) pour réaliser ses activités. Elle n'a pas de chiffre d'affaires et ne génère pas de valeur ajoutée, ni d'excédent d'exploitation.

1.2.5.3- Situation Financière

Conformément à l'article 34 de la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin les ATDA, les entreprises publiques peuvent adopter les règles de gestion comptable et financière de droit privé. Le décret n°2022-174 du 09 mars 2022 portant approbation des statuts de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou-Couffo en son article 36 stipule que la comptabilité de l'Agence est tenue en conformité avec les dispositions du droit comptable de l'OHADA. Ainsi chaque année, l'ATDA du Zou-Couffo fait adopter ses états financiers qui retracent les ressources dont l'Agence a disposé et les emplois (dépenses) qui en ont été faits au cours d'un exercice.

L'évolution des différents agrégats du bilan et du compte de résultat sur les quatre (04) derniers exercices de l'ATDA du Zou-Couffo se présente comme suit :

Tableau 6 : Etats financiers de l'ATDA5 de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2 022
Total Bilan	376 968 478	778 793 963	361 576 360	399 679 056	654 082 697
Total Produits	737 636 243	1 263 077 131	1 115 178 588	1 214 254 544	1 157 020 159
Total Charges	749 020 864	1 270 245 746	1 135 736 946	1 214 254 544	1 157 020 159
Résultat Net	- 11 384 621	- 7 168 615	- 20 558 358	-	-
Total Investissement	73 212 266	169 646 770	25 025 928	44 473 284	66 207 338
Trésorerie de fin d'exercice	161 335 511	178 363 402	184 792 493	243 323 261	488 571 289

Source : DAF ATDA ZC

Les produits sont constitués des subventions reçues de l'Etat, des partenaires financiers, et des reprises de subventions d'investissement. La baisse constatée entre l'exercice 2019 et 2020 sur les produits et les charges se justifie par le changement de traitement comptable fait des subventions reçues des partenaires financiers et des opérations d'appui ou de dons faites au profit des producteurs conformément aux recommandations reçues du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) selon lesquelles ces opérations sont traitées comme des opérations faites pour le compte de tiers avec l'utilisation du compte 4731 du plan comptable SYSCOHADA révisé. L'augmentation constatée entre les exercices 2020 et 2021 se justifie essentiellement par la prise en compte des congés dus aux agents conventionnés qui sont des charges non décaissables et la reprise de la totalité des dotations aux amortissements sur les biens de l'Agence.

L'existence d'un résultat négatif sur l'exercice 2018 à 2020 de l'ATDA du Zou-Couffo se justifie le fait que la subvention de six cent millions (600 000 000) FCFA mise en place au titre de la première année (2018) a été traitée comme suit :

- cent millions (100 000 000) FCFA comme une dotation initiale ;
- cinq cent millions (500 000 000) FCFA comme une subvention d'exploitation.

Par respect du principe d'équilibre financier où les ressources stables doivent financer les emplois stables, les biens acquis au cours des premières années ont été réalisés sur les cent millions (100 000 000) FCFA et les dotations aux amortissements sur ces biens ont été considérés comme des charges définitives.

Etant donné que, l'ATDA du Zou-Couffo est une entité publique non commerciale, chargée d'une mission d'intérêt général qu'elle assure aux moyens des subventions de l'Etat par la mise en œuvre des activités de promotion des filières agricoles sur la base d'un plan de travail annuel, cette dotation initiale a été retraitée au cours de l'exercice 2021 comme une subvention reçue de l'Etat conformément à la note du Ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche N°090/MAEP/DC/SGM/CTA-ATDA/SA du 17 février 2022 expliquant la compréhension comptable des subventions reçues en 2018. Ce retraitement a consisté à l'annulation de la dotation initiale, du report à nouveau des résultats déficitaires des exercices antérieurs (2018 et 2019) et du résultat en instance d'affectation de 2020 au profit de la subvention d'investissement. A l'issue de ce retraitement, le résultat net de l'ATDA ZC au titre de l'exercice 2021 est nul.

La trésorerie est constituée de la disponibilité à la banque, en caisse et le stock de tickets valeurs en fin d'exercice sur les subventions de l'Etat et des partenaires financiers

1.2.5.4 Réformes en cours

L'ATDA5 est le bras opérationnel de mise en œuvre des réformes agricoles au sein du Pôle de Développement Agricole 5. Au niveau de la réforme budgétaire, la gestion en mode programme est en cours de mise en œuvre. Aussi, des dispositions sont-elles en cours pour l'opérationnalisation effective de la réforme du conseil agricole.

1.2.5.5 Système de Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation de l'ATDA vise à :

- assurer la circulation des informations entre les différentes entités au sein de l'ATDA ;
- définir les périodes et les destinataires des différents rapports et/ou fiches d'informations à produire par chaque acteur ;
- identifier les points forts et faibles afin de prendre de bonnes et opportunes décisions ;
- assurer une conduite opérationnelle, harmonisée, performante et transparente des activités de l'ATDA ;
- assurer que l'atteinte des objectifs de l'ATDA est en bonne voie grâce à l'exécution des activités conformément aux documents de base de l'ATDA.
- restituer les informations de suivi-évaluation sous forme de rapport périodique.

1.2.5.6 Contribution au Budget National

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.6- Agence Territoriale de Développement Agricole Plateau

1.2.6.1- Présentation

L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

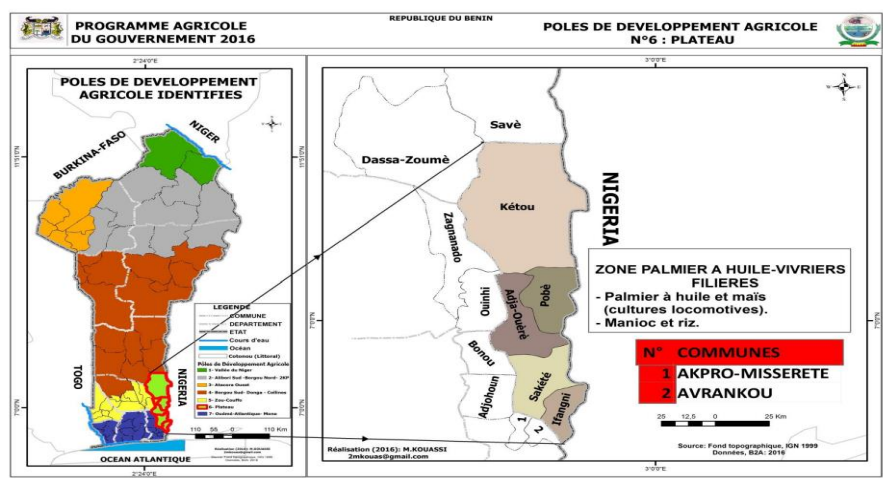
L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques au département du Plateau.

A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau est chargée, dans son ressort territorial, de :

- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements,
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions,
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles,
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole
- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs,
- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale,
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés,
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

Le Pôle de Développement Agricole du Plateau (ATDA) Pôle 6 est situé dans le Département du Plateau au niveau de la partie méridionale du Bénin. Il couvre une superficie de 3 264 km², soit environ 3% de la superficie nationale et comprend cinq (5) communes avec Pobè comme chef-lieu, les autres communes sont Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou et Sakété (voir carte ci-dessous).

Carte 6 : Zone de couverture du Pôle 6



Source : DPAF/MAEP

1.2.6.2- Situation économique

Le pôle 6 qu'administre l'ATDA Plateau est le pôle leader de la promotion de la filière palmier à huile. Il détient aussi une part significative dans la production d'autres filières (24% de la production nationale de manioc et 14% de la production nationale de maïs). A ce titre, l'ATDA Plateau a bénéficié d'une subvention pour les années budgétaires 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 qui ont permis son installation définitive sur son territoire et la mise en œuvre de ses activités. Aussi, a-t-elle bénéficié de financements complémentaires à travers des conventions qu'elle a signées avec des projets du secteur agricole pour mettre en œuvre des activités spécifiques.

1.2.6.3- Etats financiers

La situation financière de l'ATDA-Plateau est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 7 : Etats financiers de l'ATDA6 de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2022
Total Bilan	435 062 309	428 978 134	330 955 428	798 900 865	1 079 885 581
Total Produits	523 544 807	633 754 377	665 762 851	619 228 937	646 921 472
Total Charges	319 078 609	633 754 377	665 762 851	619 228 937	646 921 472
Résultat Net	204 466 198	0	0	0	0
Total Investissement	83 498 746	124 223 493	122 785 530	110 832 668	101 162 400
Trésorerie de fin exercice	334 111 278	277 162 600	126 650 246	478 625 859	539 817 066

Source : DAF/ATDA Plateau

Créée depuis le 27 février 2017 par le décret n° 2017-101 constatant approbation de la création des Agences Territoriales de Développement Agricole, l'ATDA-Plateau a démarré ces activités effectivement en 2018. Les bilans successifs ont connu une régression passant de 435 062 309 F CFA en 2018 à 330 955 428 F CFA en 2020 avant de connaître un bon passant de 330 955 428 à 1 079 885 581 dû aux dépenses d'investissement au profit des acteurs agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH). Les produits qui sont issus exclusivement des subventions de l'Etat et des dons en matériels et équipements ont connu de légères augmentations chaque année passant de 523 078 609 F CFA en 2018 à 665 762 851 F CFA en 2020 avant de chuter en 2021 à 619 228 937 F CFA. Les produits ont connu une augmentation en 2022 pour s'établir à 646 921 472 F CFA. Les charges ont suivi la même tendance que les produits. En ce qui concerne les résultats, ils sont pratiquement nuls à cause du caractère social des ATDA. En effet, les agences ne génèrent pas de chiffres d'affaires, du coup, il ne saurait exister de résultat et ainsi le total produit est égal au total des charges. La trésorerie existante résulte des activités et des marchés non exécutés ou en cours d'exécution et des activités et marchés exécutés pour lesquels les factures ne sont pas encore parvenues.

1.2.6.4- Réformes en cours

L'ATDA6 est le bras opérationnel de mise en œuvre des réformes agricoles au sein du Pôle de Développement Agricole 6. Au niveau de la réforme budgétaire, la gestion en mode

programme est en cours de mise en œuvre. Aussi, des dispositions sont-elles en cours pour l'opérationnalisation effective de la réforme du conseil agricole.

1.2.6.5- Système de Suivi-Evaluation

Le dispositif de suivi-évaluation est orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances des filières agricoles retenues dans le cadre du Plan Développement Agricole du Pôle (PDAP) et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer sa mise en œuvre.

Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation est inspiré du mécanisme de coordination et de suivi évaluation du PNDF retenu au niveau national.

Il présente l'ensemble des organes, des outils et procédures permettant d'assurer la disponibilité des informations devant servir de base aux prises de décisions. Ces décisions doivent permettre d'augmenter l'efficacité (atteindre effectivement les résultats) et l'efficience (optimiser l'utilisation des moyens pour réaliser les activités) dans la gestion et la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement des Filières (PNDF). Il s'agit donc de coordonner, de suivre et d'évaluer la performance des filières agricoles du Pôle afin d'informer sur l'avancement de la mise en œuvre du PDAP, d'identifier les dysfonctionnements : les écarts par rapport au planning, aux objectifs et les mesures correctives à apporter au PDAP, d'améliorer la gestion sur la base de l'expérience, de faciliter les futurs plannings du PDAP et d'alimenter le dispositif national du suivi-évaluation du secteur agricole.

1.2.6.6- Contribution au Budget National

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.7- Agence Territoriale de Développement Agricole Ouémé - Atlantique – Littoral-Mono.

1.2.7.1- Présentation

L'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé - Atlantique - Littoral Mono est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

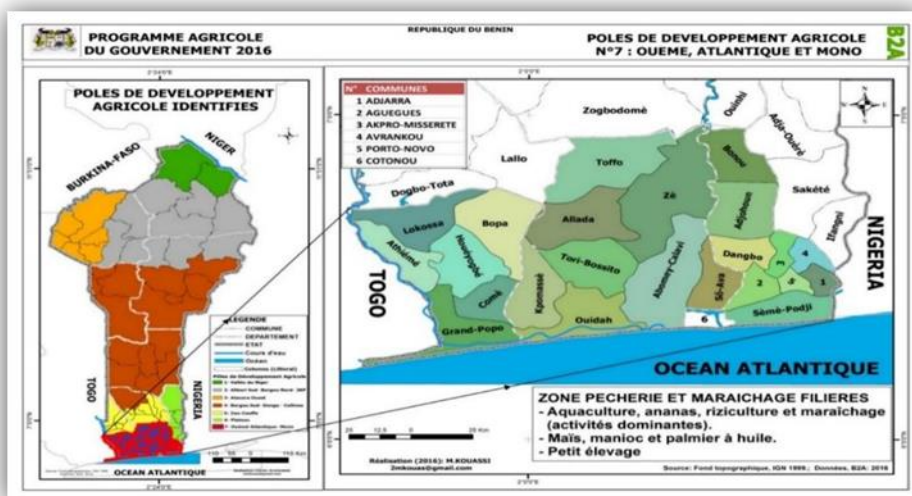
L'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé - Atlantique - Littoral Mono a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de promotion des filières porteuses spécifiques aux départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Littoral.

A ce titre, l'Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé - Atlantique - Littoral Mono est chargée, dans son ressort territorial, de :

- élaborer, faire valider et conduire avec les acteurs-clés, les plans opérationnels de développement des filières porteuses retenues et ses chaînes de valeurs ajoutées, aux fins d'amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité et des revenus des acteurs ;
- faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production et à des services de qualité à travers des mécanismes novateurs d'appui à la mise en place des intrants spécifiques, des matériels et équipements,
- mettre en place et renforcer les infrastructures agricoles structurantes indispensables productions,
- faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations, ainsi qu'aux conseils agricoles,
- coordonner les projets de développement des filières agricoles intervenant dans le pôle appuyer le développement des relations de partenariat entre les acteurs des filières en promotion dans le pôle aux fins de meilleures capacités locales de production et de transformation agro-industrielle ;
- contribuer au développement d'une intercommunalité plus bénéfique dans le domaine du développement agricole,
- coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur les filières agricoles,
- appuyer l'organisation et la structuration des acteurs,
- assurer la prise en compte de la dimension genre dans toutes les actions de promotion agricole et rurale,
- faciliter l'accès des produits agricoles aux marchés,
- faciliter l'accès des groupes cibles aux financements.

Le Pôle de Développement Agricole 7 (PDA7) regroupe les quatre (04) départements du Sud du Bénin que sont l'Ouémé, l'Atlantique, le Littoral et le Mono : soit 24 communes, 187 arrondissements et 1893 villages et quartiers de villes.

Carte 7 : Zone de couverture du Pôle 7



Source : DPP/MAEP

1.2.7.2- Situation économique

Le pôle de développement agricole 7 (PDA 7) est le pôle leader dans la promotion de la filière ananas dont la production est essentiellement faite sur le plateau d'Allada. Il couvre les départements de l'Atlantique, Littoral, l'Ouémé et le Mono. Les activités menées par l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, constituées majoritairement de services publics (article 6 de la loi N° 2020 - 20 du 02 Septembre 2020) contribuent à l'apport du secteur agricole dans le revenu national et le PIB national. Cet apport se traduit par les performances obtenues au niveau des filières qui sont développées dans le Pôle. Grâce aux actions de l'agence territoriale de développement agricole Ouémé-Atlantique-Littoral-Mono (ATDA OATM), la production de la filière ananas a connu une croissance

En dehors de cette filière locomotive, le pôle a une bonne contribution dans la production d'autres filières (26% de la production nationale de manioc et 15% de la production nationale de maïs).

1.2.7.3- Etats financiers

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 8 : Etats financiers de l'ATDA7 de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2022
Total Bilan	301 542 931	3 223 749 157	4 643 775 347	5 453 859 383	6 018 334 585
Total Produits	609 317 436	4 302 286 345	1 759 167 912	1 833 487 707	1 896 367 971
Total Charges	587 917 122	1 810 073 315	1 759 167 912	1 833 487 707	1 896 367 971
Résultat Net	21 400 313	2 492 213 030	0	0	0
Total Investissement	92 863 514	44 417 774	102 050 614	187 508 185	125 578 193
Trésorerie de fin exercice	190 654 097	2 316 267 415	3 571 765 509	4 838 314 358	5 653 669 186

Source : DAF/ATDA Pôle 7, 2023

L'accroissement du total bilan de l'Agence au fil des années s'explique par les crédits accordés par l'Etat, pour la réalisation des Programmes de Développement des Filières (PNDF). Ces crédits sont destinés exclusivement à la réalisation des investissements structurants au profit des groupements de producteurs agricoles. Ces investissements ne sont donc pas intégrés au patrimoine de l'Agence, d'où la disproportion du niveau de réalisation des investissements avec le total bilan.

La forte trésorerie nette constatée de 2019 à 2022, intègre en grande partie les réservations pour le paiement des marchés encours d'exécution sur les PNDP.

Par ailleurs, conformément à leur statut, les Etablissements Publics à caractère Administratif, rendent des services à but non lucratifs ; c'est ce qui justifie les résultats à solde nul.

1.2.7.4 Reformes en cours

L'ATDA7 est le bras opérationnel de mise en œuvre des réformes agricoles au sein du Pôle de Développement Agricole 73+. Au niveau de la réforme budgétaire, la gestion en mode programme est en cours de mise en œuvre. Aussi, des dispositions sont-elles en cours pour l'opérationnalisation effective de la réforme du conseil agricole.

1.2.7.5 Système de suivi évaluation

Le système de suivi-évaluation mis en place par l'ATDA du Pôle 7 est animé par sa Cellule de Suivi-Evaluation constitué de 04 cadres avec les points focaux dans les autres directions techniques, les Cellules Communales. Ce système est articulé sur les **outils que sont** :

- le Plan de Développement Agricole du Pôle (PDAP) ;
- le Projet Annuel de Performance (PAP) ;
- le Plan de campagne filière (pour chaque filière prioritaire) ;
- le Plan de Travail Annuel Budgétisé et les PCC, PPMP ;
- le tableau de suivi-évaluation du PTAB ;
- le Plan de Travail Annuel Harmonisé du Pôle;
- le tableau de suivi et d'évaluation du PTAH ;
- les bases de données (base des données de productions, répertoire des acteurs et base des indicateurs) ;
- les différents rapports (activités, performance).

1.2.7.6- Contribution au budget national

Dans leur rôle de promotion des filières agricoles, les ATDA accompagnent les producteurs et les Organisations Professionnelles Agricoles dans le développement du secteur dans leur pôle. Ces actions de promotions touchent l'amélioration des rendements, l'accroissement des productions agricoles, la structuration des acteurs, la facilitation de l'accès aux marchés. Ces actions ont pour finalité : l'amélioration des revenus des producteurs, l'accroissement des recettes d'exportations et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Ainsi, les ATDA contribuent par un effet d'entraînement à l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales de l'Etat.

1.2.8- Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)

1.2.8.1- Présentation

L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) est une entreprise publique à caractère scientifique et a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la production de l'information et des technologie appropriée en harmonie avec la préservation des ressources naturelle à l'effet de relever les défis du monde rural et de contribuer au progrès scientifique.

L'INRAB jouit d'une autonomie juridique et financière et dispose de trois (03) ensembles que sont le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le Conseil Scientifique.

Ainsi, pour son fonctionnement, l'INRAB dispose d'un siège abritant la Direction Générale autour de laquelle sont greffées deux (02) Directions Techniques Centrales que sont la Direction Scientifique et la Direction de l'Administration et des Finances ainsi que les unités administratives rattachées au Directeur Général, composées des Cellules et de la Personne Responsable des Marchés Publics. L'INRAB dispose aussi, d'un (01) Centre de Recherches Agricoles à vocation nationale abritant des Programmes et Laboratoires de recherches sis à

Agonkanmey, de trois (03) Centres de Recherches Agricoles Spécialisés et de quatre (04) Centres de Recherches Agricoles à vocation régionale abritant vingt-trois (23) sites de Recherche-Développement répartis dans les sept (07) Pôles de Développement Agricoles. Son effectif actuel est de 413 agents dont 73 femmes. Il est constitué de chercheurs, de cadres techniques, administratifs et de direction.

Avec l'ensemble de ses huit (08) Centres de Recherches Agricoles, l'INRAB accompagne le Programme d'Actions du Gouvernement, volet Agriculture, à travers trois objectifs spécifiques qui se présentent ainsi qu'il suit : (i) consolider la génération et la capitalisation des innovations appropriées au profit des acteurs du secteur agricole par la mise en œuvre des projets phares et des programmes régionaux et sectoriels dans les Pôles de Développement Agricole ; (ii) renforcer les capacités de l'INRAB en ressources humaines, matérielles et financières et (iii) améliorer la visibilité de l'INRAB à travers la valorisation de ses acquis de recherche.

1.2.8.2- Situation économique

Au titre de 2023, pour atteindre ses objectifs, l'INRAB s'appuie fondamentalement sur trois types de ressources à savoir :

- les fonds propres, générés par la mise en œuvre des activités et la valorisation des acquis de recherche ;
- les fonds du Budget national à travers la subvention annuelle de l'Etat ;
- les fonds des Partenaires Techniques et Financiers à travers les projets et conventions signés.

1.2.8.3- Situation financière

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le résultat de fin d'exercice et le flux de trésorerie.

Les données issues des états financiers de l'INRAB se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 9 : Etats financiers de l'INRAB de 2018 à 2022

Agrégat	2018	2019	2020	2021	2022
Total Bilan	11 698 172 566	11 513 538 648	12 495 988 579	10 252 599 900	11 457 562 239
Total Produits	4 767 145 496	4 638 214 861	4 506 797 620	4 476 896 298	6 322 448 825
Total Charges	3 701 530 786	4 730 841 951	4 194 498 546	3 982 619 073	5 390 966 134
Résultat Net	1 065 614 710	-92 627 090	312 299 074	494 277 225	1 068 517 309
Total Investissement	207 971 626	191 132 467	75 250 590	279 579 212	610 838 693
Trésorerie de fin exercice	1 385 383 884	257 388 844	98 909 057	5 590 459 978	5 064 775 351

Source : INRAB, 2023

L'INRAB reçoit de l'Etat et de ses partenaires des Subvention d'exploitations, une partie de ces subventions est affectée aux investissements et au personnel.

1.2.8.4- Réformes en cours

Des réformes institutionnelles profondes sont en cours, il s'agit :

- ✓ la révision de la décision 2021 n°0491 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement de l'INRAB ;

- ✓ la création de nouveaux centres de recherches agricoles pour un meilleur repositionnement au profit de la communauté rural ;
- ✓ l'élaboration et la mise en place de certains documents de gestion (manuel de procédures administratives, financières et comptable ; manuel de suivi-évaluation ; cartographie des risques ; etc...) ;
- ✓ la dotation et le déploiement au niveau des Centres de recherches agricoles d'une base unique de gestion de la comptabilité (Sage online) pour centraliser les données financières ;
- ✓ le déploiement du SYGOMAT dans les Centres de recherches agricoles pour la gestion de la comptabilité matière et le suivi budgétaire.

1.2.8.5- Système de Suivi-Evaluation

L'INRAB s'est doté d'un manuel de suivi-évaluation. Le dispositif de suivi évaluation s'inscrit dans l'approche de la gestion axée sur les résultats de développement. La chaîne de résultat mis en place constitue la base de l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation mis en place. D'un point de vue opérationnelle, les acteurs du système sont : le Comité de Direction, la Cellule de Planification, de Suivi et Evaluation et les différents points focaux des directions (techniques centrales et centres de recherches agricoles) et cellules rattachées au DG. Ils animent le système de suivi-évaluation et assurent la consolidation et l'exploitation de la base la collecte, l'enregistrement, le traitement et l'analyse des données. Pour y arriver, l'INRAB dispose des outils de collecte de données, le tableau de bord, le cadre logique, les indicateurs de performance, la matrice (base de données)

C'est donc un véritable instrument de gouvernance de l'INRAB. Ce manuel permet de définir et de formaliser les règles de suivi et d'évaluation des activités ainsi que les indicateurs d'appréciation des performances. Il dresse une cartographie des modes de collecte et de remontée des données, des règles à respecter pour la fiabilité des données collectées et enfin le système de contrôle interne à mettre en place par la structure pour l'amélioration continue des performances.

1.2.8.6- Contribution au Budget National

L'INRAB contribue à l'augmentation des ressources nationales à travers la mise au point d'informations et innovations technologiques (semences améliorées, matériels et équipements agricoles adaptés) aux acteurs agricoles. La recherche agricole du Bénin améliore la productivité, la compétitivité, l'attractivité des produits agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Tout ceci permet une amélioration des revenus agricoles et contribue au PIB National. L'INRAB est donc à l'avant-garde de la promotion des filières agricoles.

1.2.9- Fonds National de Développement Agricole

1.2.9.1- Présentation

Créé par décret n° 2017-304 du 21 juin 2017, le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est un établissement public à caractère social, culturel et scientifique, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Il est placé sous la tutelle du Ministère de

l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) conformément à la loi 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

La mission du FNDA est de « Promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole et de l'orienter, par des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés, vers des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire en encourageant la promotion des filières agricoles ».

Le FNDA est composé d'un organe d'administration, d'un organe de gestion et d'un organe de contrôle.

L'organe de gestion du FNDA est la Direction Générale constituée des directions techniques suivantes :

- La Direction des Opérations ;
- La Direction de l'Administration et des Finances ;
- La Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- La Personne Responsable des Marchés Publics ;
- La Cellule de Contrôle des Marchés Publics ;
- L'Audit Interne ;
- L'Assistante Juridique ;
- Le Contrôle de Gestion.

La stratégie d'intervention du FNDA est principalement fondée sur le faire-faire et fait appel aux secteurs tant public, semi-public que privé pour la fourniture de services et la réalisation de l'essentiel des activités relevant de son domaine.

Pour accomplir sa mission de financement, le FNDA s'est doté de trois principaux (03) instruments de facilitation appelés « Guichets ». Il s'agit de :

☞ Guichet 1 : Subventions aux investissements agricoles :

Le FNDA met en place à travers ce guichet, des mécanismes financiers adéquats pour faciliter un accès permanent au financement de projets d'investissements portés par les exploitants et/ou entrepreneurs agricoles privés ou autres promoteurs publics porteurs de projets d'investissements structurants d'intérêt général.

Il comporte deux (02) sous-guichets : (i) le sous-guichet 1.1 : Fonds d'Investissements Agricoles Structurants d'intérêt public et (ii) le sous-guichet 1.2 : Fonds d'Investissements Agricoles à caractère privé.

☞ Guichet 2 : Accès aux services non financiers

Il s'agit de soutenir, sous forme de subventions, l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles et de leurs organisations aux services non financiers de recherche, d'appui-conseil, de pré-vulgarisation, de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'assistance technique. Le guichet 2 comporte trois sous-guichets : (i) le sous-guichet 2.1 : Fonds de Recherche Agricole Appliquée et de Vulgarisation, (ii) le sous-guichet 2.2 : Fonds de Facilitation et de Renforcement des Capacités et (iii) le sous-guichet 2.3 : Fonds d'appui à la Certification et à la mise en Marché.

☞ **Guichet 3 : Accès aux services financiers**

Il permet aux exploitants et entrepreneurs agricoles d'accéder, auprès des banques et des institutions de microfinance, à des crédits aux conditions adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques du secteur agricole. Le guichet 3 comporte trois (03) sous-guichets : (i) le sous-guichet 3.1 : Fonds de Refinancement des Institutions Financières, (ii) le sous-guichet 3.2 : Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/ entrepreneurs agricoles aux crédits et (iii) le sous-guichet 3.3 : Fonds de Facilitation et de Bonification de taux d'intérêt.

1.2.9.2- Situation économique

La situation économique du FNDA est basée sur l'exploitation optimale de ses ressources affectées aux guichets, aux activités de soutien et au fonctionnement du FNDA. A ce titre, il a bénéficié pour l'année 2022 d'un budget de 14 498 459 215 FCFA.

Il est à remarquer que :

- la nature des opérations du FNDA essentiellement les garanties et les bonifications de taux d'intérêt ne donne pas lieu à des décaissements systématiques d'où les faibles taux d'ordonnancement ;
- le budget 2022 a été réajusté en Août 2022, ce qui a donné lieu à l'insertion de nouvelles activités dont la période de réalisation prévisionnelle est le quatrième trimestre.

L'exécution de ce budget par guichet et rubrique de dépenses au 30 septembre 2022 est la suivante :

Tableau 10 : Exécution du budget 2022 du FNDA par guichet

GUICHETS	PREVISIONS	ENGAGEMENT		ORDONNANCEMENT		RELIQUAT SUR LA LIGNE
		Montant	Taux	Montant	Taux	
Guichet 1	4 016 004 568	130 802 000	3,26%	130 802 000	3,26%	3 885 202 568
Guichet 2	985 000 000	-	0,00%	-	0,00%	985 000 000
Guichet 3	14 350 837 858	4 841 919 961	33,74%	231 577 393	1,61%	9 508 917 897
TOTAL GUICHETS	19 351 842 426	4 972 721 961	25,70%	362 379 393	1,87%	14 379 120 465
Activités de soutien aux guichets	260 607 596	13 685 000	5,25%	13 393 750	5,14%	246 922 596
Fonctionnement et investissements	1 271 591 466	517 287 213	40,68%	516 014 766	40,58%	754 304 253
TOTAL BUDGET 2023	20 884 041 488	5 503 694 174	26,35%	891 787 909	4,27%	15 380 347 314

Source : FNDA, Septembre 2023

Au 30 septembre 2023, les engagements s'établissent à la somme de cinq milliards cinq cent trois millions six cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quatorze (5 503 694 174) francs CFA sur une prévision annuelle de vingt milliards huit cent quatre-vingt-quatre millions quarante-un mille quatre cent quatre-vingt-huit (20 884 041 488) francs CFA, soit un taux d'engagement de 26,35% pour un décaissement de huit cent quatre-vingt-onze millions sept cent quatre-vingt-sept mille neuf cent neuf (891 787 909) francs CFA. Le taux de

décaissement des ressources disponibles est de 4,27% en tenant compte du caractère non immédiatement décaissable des garanties et des bonifications.

1.2.9.3- *Etats financiers*

La situation financière du FNDA de 2018 à 2022 est présentée dans le tableau comme suit :

Tableau 11 : Etats financiers du FNDA de 2018 à 2022

Agrégat	2 018	2 019	2 020	2 021	2022
Total Bilan	2 537 902 391	4 407 988 476	14 763 870 941	16 503 771 102	21 570 145 922
Total Produits	410 693 066	525 011 367	1 509 791 598	1 307 323 944	1 907 370 091
Total Charges	348 172 221	358 661 622	1 391 758 756	1 156 724 116	1 752 653 291
Résultat Net	62 520 845	166 349 745	118 032 842	150 599 828	154 716 800
Total Investissement	1 143 381	104 376 261	105 990 204	116 558 063	274 003 688
Trésorerie de fin exercice	2 478 363 306	4 275 148 294	9 236 265 755	11 899 711 795	17 005 665 891

Source : DAF/FNDA 2023

Au cours de ces cinq (05) dernières années, il est constaté une progression significative du total bilan de 2018 à 2022 passant de 2 537 902 391 FCFA à 21 570 145 922 FCFA soit un taux de progression de 749,92% et une amélioration de la trésorerie de fin d'exercice de 2 478 363 306 FCFA en 2018 à 17 005 665 891 FCFA en 2022, soit une progression de 586,17%. Il s'en déduit une amélioration de la situation financière par la mobilisation de plus de ressources à consacrer à ses actions. Aussi, les investissements du fonds ont connu une amélioration notable en passant de 1 143 381 FCFA en 2018 à 274 003 688 FCFA en 2022.

1.2.9.4- *Réformes en cours*

La réforme en cours au niveau du FNDA sont les suivantes :

- ☞ Le déploiement d'un nouveau mécanisme de financement des producteurs et exploitants agricoles : Faisant suite à la rencontre avec le Président de la République le 13 juillet 2023, pour la présentation du nouveau mécanisme de financement basé sur le développement des clusters, il est apparu nécessaire que les innovations apportées par ledit mécanisme soient opérationnalisées et qu'un appui aux Systèmes Financiers Décentralisés soit effectué par le FNDA, afin d'accroître significativement les financements accordés aux producteurs et exploitants agricoles. Dans cette dynamique. Il s'agira, entre autres, de :
 - Faciliter l'accès des clusters au financement agricole ;
 - Apporter un appui institutionnel aux SFD ;
 - Renforcer l'éducation financière et l'accompagnement des petits producteurs et exploitants à travers les OPA faitières ;
 - Renforcer le dispositif de suivi des requêtes de financement ou de facilitation.
- ☞ L'élargissement de l'accès aux subventions accordées par le FNDA à l'ensemble des exploitants agricoles sur le territoire national à travers les appels à projets. En effet, le FNDA a renoué avec les appels à projets dont l'objectif est de susciter l'intérêt des OPA et PME agricoles à solliciter des subventions aux guichets 1 et 2 en vue d'appuyer leurs projets.

1.2.9.5- Système de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation au sein du FNDA est vu sous deux angles, à savoir :

- Le suivi-évaluation de la mise en œuvre et des résultats des activités du FNDA ;
- Le contrôle du fonctionnement du FNDA.

☞ Suivi et évaluation des activités du FNDA

Le FNDA dispose d'un manuel de suivi et d'évaluation et développe une approche de gestion axée sur les résultats et d'apprentissage continu. Il fournit les éléments de base essentiels pour rendre compte aux divers partenaires. Une direction y est dédiée.

Un rapportage est effectué trimestriellement et annuellement à l'endroit du Conseil d'Administration, du MAEP et des partenaires.

Le suivi-évaluation prend en compte :

- ✓ le contrôle-qualité des interventions, aussi bien au niveau du FNDA que de ses partenaires d'appui
- ✓ le suivi des promoteurs par les prestataires ;
- ✓ le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions ;
- ✓ le suivi et l'évaluation des objectifs et des résultats.

Un Système Informatisé de Gestion (SIG) est déployé en son sein. Il permet entre autre d'améliorer la collecte de données et le suivi des actions mises en œuvre.

1.2.9.6- Contribution au budget national

Le FNDA contribue indirectement au Budget National du fait de l'accroissement des investissements privés dans le secteur agricole.

En effet, l'augmentation du capital fixe des producteurs et des exploitants agricoles, permet d'augmenter la production et le rendement desdits acteurs agricoles, ce qui finalement améliore les recettes à l'exportation pour des produits de rente

1.2.10- Agence Béninoise pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)

1.2.10.1-Présentation

Créée par Décret N°2011-113 du 08 mai 2012, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) est un établissement public à caractère scientifique régie par les dispositions du décret n°2021-666 du 15 décembre 2021 portant approbation des statuts de l'ABSSA, la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et l'acte uniforme de l'OHADA.

L'Agence a pour mission d'assurer la sécurité sanitaire des produits au niveau de tous les maillons de la chaîne alimentaire, en conformité avec les exigences nationales et internationales en matière d'innocuité des produits alimentaires, de protection de la santé des animaux et de préservation des végétaux.

1.2.10.2- Situation économique

A sa création en 2014, l'ABSSA a bénéficié :

- de financement du Budget national exclusivement consacré à la mise en place de matériels et mobiliers de bureau nécessaires à son démarrage ;
- des contributions de l'Union Européenne destinées exclusivement à accompagner les acteurs privés candidats à la certification de leur système HACCP et à la conduite d'actions pilotes d'évaluation des risques sanitaires par l'ABSSA ;
- de la contribution de la coopération belge pour un accompagnement de l'ABSSA dans le cadre des appuis techniques de l'AFSCA.

Les budgets de cette période ont été gérés par les PTF à travers la coordination du projet ASPS pour ce qui concerne l'UE et par l'AI/MAEP pour ce qui concerne la coopération belge.

Par la suite, l'agence a bénéficié de subventions de démarrage de ses activités au cours de l'année 2016-2017 dont l'essentiel a servi à la mise en place du personnel à titre expérimental. De cet historique, il ressort que l'agence affiche une bonne capacité de mobilisation de fonds, mais qu'elle est handicapée par deux types de problèmes découlant du retard de son opérationnalisation :

- l'absence de personnel administratif et technique ;
- l'impossibilité de développer son expertise du fait du non transfert des produits et services qui constituent le portefeuille classique des services de contrôle.

1.2.10.3- Situation financière

Au titre des cinq (05) dernières années, les principaux postes du bilan et du compte de résultat de l'ABSSA se présentent dans le tableau ci-après.

Tableau 12 : Etats financiers de l'ABSSA de 2018 à 2022

AGREGATS (F CFA)	2018	2019	2020	2021	2022
Total du Bilan	644.699.844	755.123.732	1 051 259 275	1.471.578.295	1.761.029.670
Total des produits	544.395.874	341.811.190	662 280 712	1 014 293 616	2.228.426.670
Total des charges	497.856.322	294.649.946	735 261 276	746 356 569	1.530.655.864
Résultat net	46.539.552	47.161.244	(72 980 564)	267.937.047	697.770.806
Total des investissements	9.190.192	5.750.602	156 674 840	196 062 306	208.772.498
Trésorerie en fin d'exercice	546.617.637	608.728.929	693 603 324	1.016.346.732	1.334.328.365

Source : ABSSA, 2023

L'augmentation progressive observée au niveau du bilan s'explique par l'entrée dans le patrimoine des matériels informatiques et automobiles (2018) ainsi que la reprise progressive des activités (nomination des membres du CA), augmentation des charges (services extérieurs, charges de personnel...).

Les agrégats de 2019 ont connu un léger accroissement de 1,3% par rapport à 2018 à cause de la mise en place tardive (3^{ème} trimestre 2019) du nouveau personnel ; ce qui a joué sur le taux de consommation des crédits (24,79%).

Les agrégats de 2020 indiquent une baisse significative du résultat par rapport à 2019 à cause de la reprise effective des activités avec une subvention réduite. En 2021, le résultat a connu une nette croissance avec la multiplication des activités pour la visibilité de l'agence et le concours des PTFs. Cet accroissement se poursuit en 2022 à cause de l'effectivité de la fusion par absorption du LCSSA avec l'ABSSA qui a entraîné la fusion des subventions alors que la réalisation des activités au niveau du LCSSA a connu un vrai retard.

1.2.10.4- Réformes en cours

La principale réforme en cours est le « Renforcement de l'autorité compétente de sécurité sanitaire des aliments » dont la mise en œuvre requiert les actions suivantes :

- Fusion du LCSSA à ABSSA par absorption ;
- Transfert effectif des services de contrôles sanitaires des Directions Techniques (DPV, DE, DPH) à l'ABSSA ;
- Renforcement des capacités du personnel de l'ABSSA par la mise en œuvre effective de son plan triennal de formation ;
- Recrutement du personnel complémentaire ;
- Construction et équipement du siège de l'Agence ;
- Construction et équipement des laboratoires de sécurité sanitaire et de nutrition des aliments de l'ABSSA au niveau des DDAEP

A ce jour, la fusion par absorption du Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments par l'ABSSA est effective et son opérationnalisation est en cours.

1.2.10.5- Système de Suivi-Evaluation

L'ABSSA, à travers la Direction des Politiques et Programmes de Contrôle est au centre du système de suivi-évaluation des actions s'inscrivant dans le cadre de la Sécurité Sanitaire des Aliments au niveau national. Ce système est animé par les principaux acteurs que sont : le service Coopération, Planification et Suivi-Evaluation, les directions techniques de l'Agence, les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les Directions Techniques (DPV, DE, DPH), les Points Focaux de Sécurité Sanitaire des Aliments au niveau des ministères en charge de la Santé, du Commerce et du Cadre de Vie et est doté d'un manuel de Suivi-Evaluation.

Les produits issus du système de SE sont les rapports d'activité périodiques (mensuel, semestriel, annuel), les rapports trimestriels de performance, le rapport de mise en œuvre des plans de surveillance et plan de contrôle des contaminants dans les aliments, le tableau de bord de suivi des indicateurs ainsi que les rapports d'enquête et rapports de missions de suivi. Ce système de Suivi-Evaluation permet à l'Agence de fournir à la DPAF/MAEP, des données et informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments pour l'élaboration de divers rapports (Rapports de performance du MAEP, Rapports de performance du secteur agricole, Revue ODD, Rapport sur les Engagements de Malabo, etc.).

Dans le but d'une meilleure efficacité, l'Agence est en train de mettre en place en collaboration avec la DSI/MAEP et la DSA/MAEP, un système informatique de collecte des données sur la sécurité sanitaire des aliments et une application web de suivi-évaluation

1.2.10.5- Contribution au Budget National

L'ABSSA contribue au budget national à travers les recettes de prestations (Autorisation d'importation, Autorisation d'exportation et Autorisation de Mise sur le Marché) qui sont directement reversées au Trésor Public. La contribution de l'ABSSA au Budget National était de 21 856 750 FCFA pour 2018 ; 12 698 750 FCFA pour 2019 ; 83 432 750 FCFA en 2020. Pour 2021 et 2022, ces contributions sont respectivement de 280 405 747 et 375 722 044 FCFA

En ce qui concerne les impôts, ils sont de 3 000 FCFA en 2019, 15 000 FCFA en 2020 ; 2 400 FCFA en 2021 et 31 100 FCFA en 2022.

1.2.12- Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA)

1.2.12.1- Brève présentation de la structure

La Société Nationale de Mécanisation Agricole a été créée en novembre 2021 en remplacement de l'Agence Nationale de Mécanisation Agricole (ANaMA) créée en avril 2019 et elle a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de Développement de la Mécanisation Agricole ainsi que la coordination des interventions en matière de mécanisation. À ce titre, elle a pour attributions de :

- réaliser des études en matière de mécanisation ;
- donner des avis techniques en matière d'acquisition de matériels, et équipements agricoles;
- contribuer à la mise en place des matériels et équipements agricoles en relation avec les structures compétentes ;
- former à l'utilisation et à la maintenance des matériels et équipements agricoles ;
- organiser des concertations entre les acteurs de la mécanisation agricole ;
- suivre, évaluer et capitaliser les interventions en matière de mécanisation ;
- identifier et mobiliser des partenaires au profit du développement de la mécanisation agricole;
- contribuer à mobiliser des ressources au profit du développement de la mécanisation agricole en lien avec les ministères en charge du Plan et des Finances.

Pour réaliser ses ambitions, la société vise à renforcer et étendre les positions et activités principales de la société autour de l'industrie de la mécanisation agricole à travers :

- La mécanisation pré-récolte
- L'équipement post-récolte
- Les métiers de l'irrigation agricole.

Ce faisant, la SoNaMA joue un rôle essentiel de catalyseur de l'écosystème de la machinerie agricole.

La société a donc vocation à impulser la montée en charge concomitamment à son développement, d'acteurs privés et générer ainsi l'attrait d'investissements nouveaux et autant d'opportunités de création d'emplois pour la jeunesse.

Il faut enfin souligner que dans le développement de cet écosystème, la SoNaMA se donne également une vocation de formation à travers le recrutement de jeunes sortis des écoles de métiers à qui la société donne une première expérience professionnelle avec des standard d'ordre international.

1.2.12.2- Situation économique

Sur le plan économique, la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA) est dans sa phase opérationnelle avec la poursuite de la commercialisation des équipements issus de son deuxième programme d'acquisition puis la mobilisation des ressources nécessaires et le lancement de son troisième programme d'acquisition.

1.2.12.3- Situation financière

La situation financière est constituée des agrégats financiers tels que le bilan, le compte de résultat de fin exercice et le flux de trésorerie.

Tableau 13 : *Etats financiers de la SoNaMA de 2020 à 2022*

Agrégat	2 020	2021	2022
Total Bilan	5 915 519 820	15 963 592 291	28 666 452 969
Total Produits	283 643 306	1 696 859 056	11 829 237 363
Total Charges	1 264 784 116	1 687 821 676	11 651 014 167
Résultat Net	981 140 810	9 037 380	178 223 196
Total Investissement	4 696 074 333	4 749 396 606	5 082 517 627
Trésorerie de fin exercice	1 505 740 330	9 032 385 969	20 023 469 866

Source : SoNaMA, 2023

La SoNaMA a enregistré au cours des deux dernières années une forte augmentation de son total bilan qui passe de 5,9 milliards FCFA en 2020 à 15,9 milliards FCFA en 2021. Cette évolution est portée par l'augmentation de la trésorerie induite par la mise en œuvre de son premier programme d'acquisition.

1.2.12.3- Réformes en cours

La principale réforme en cours est le passage du statut d'Agence Nationale au statut de Société Nationale avec tout ce qui s'en suit. Cette réforme engendre de profondes transformations qui mettront du temps à s'installer.

1.2.12.4- Système de Suivi-Évaluation

Le suivi-évaluation global : Le dispositif de suivi-évaluation de la mécanisation et de la petite irrigation permettra de statuer sur : (i) le niveau d'exécution physique ; (ii) le niveau d'atteinte des extrants et résultats (effets et impacts) ; (iii) le niveau d'exécution financière du plan d'actions triennal. Il sera alimenté par des informations provenant principalement des rapports des missions de contrôle, d'activités, des missions de supervision et de suivi des performances. Le suivi des réalisations physiques, de l'atteinte des produits et résultats de développement, des réalisations financières, en comparaison avec les prévisions, permettra de s'assurer du respect du calendrier d'exécution, de l'efficacité et de l'efficience de la mise de la mécanisation et de la petite irrigation.

Au démarrage, des enquêtes de terrain seront conduites en vue d'établir une situation de référence qui servira à suivre les progrès des indicateurs. A partir de la deuxième année d'exécution, la SoNaMA financera des évaluations indépendantes (rapides et approfondies) pour mesurer les impacts de ses actions conformément aux exigences du Gouvernement. Des enquêtes périodiques auprès des bénéficiaires seront réalisées afin de permettre d'apprécier les différents effets et impacts desdites actions. Des rapports trimestriels seront élaborés et transmis au Ministre en charge de l'Agriculture suivant le format retenu.

Le suivi-évaluation interne sera assuré par le chargé de suivi-évaluation et portera sur le suivi physique et financier de la mise en œuvre de la mécanisation et de la petite irrigation et sur l'évaluation de l'impact des actions sur les producteurs et sur l'environnement selon des indicateurs pertinents, établis par la Direction générale et approuvés par le Conseil d'administration (plan annuel de performance). L'établissement de la situation de référence et la mise en place du système de suivi-évaluation intégrant des indicateurs objectivement vérifiables et la constitution d'une base de données, seront assurés dès le démarrage du plan d'actions triennal.

Le suivi-évaluation des performances vise à mesurer les progrès vers l'atteinte des résultats ainsi que l'efficacité et l'efficience des stratégies de mise en œuvre. Il sera organisé assuré par l'auditeur interne et sous la supervision du Conseil d'administration. Une évaluation sera organisée chaque année.

II- TABLEAU SYNOPTIQUE DES CREDITS OUVERTS EN 2024 ET LEUR EVOLUTION PAR RAPPORT A 2023

Suivant le cadrage pour l'exercice 2024, la dotation du MAEP est de 115 376 753 956 F CFA contre 99 758 217 609 F CFA, soit une augmentation de 15,66%. Il est décomposé comme suit :

- les dépenses en capital s'élèvent à 75 438 076 000 F CFA contre 65 429 831 000 F CFA, soit **une augmentation de 15,30%** ;
- les charges de personnel passent à 8 637 839 456 F CFA contre 8 565 778 610 FCFA en 2023, soit **un accroissement de 0,84%** ;
- les acquisitions de biens et services sont passées de 13 048 980 000 F CFA à 12 556 015 500 F CFA, soit **une baisse de 3,78%** ;
- les transferts ont augmenté en passant de 12 713 623 000 F CFA à 18 744 823 000 F CFA, correspondant à **un accroissement de 47,44%**.

2.1- Evolution des crédits 2024 par rapport à 2023

Tableau 14 : Evolution des crédits des crédits de 2024 par rapport à 2023

LIBELLE	PREVISIONS (En FCFA)		EVOLUTION	
	2023 (a)	2024 (b)	ECARTS (c) = (b) - (a)	TAUX (%) (d) = (c)/(a)
DEPENSES ORDINAIRES	34 328 386 610	39 938 677 956	5 610 291 346	16,34%
Dépenses de personnel	8 565 778 610	8 637 839 456	72 060 846	0,84%
Acquisitions de biens et services de Biens et Services	13 048 985 000	12 556 015 500	-492 969 500	-3,78%
Transferts	12 713 623 000	18 744 823 000	6 031 200 000	47,44%
Ratio Dépenses de Personnel/Dépenses réparties	0,250	0,216	-0,033	
DEPENSES EN CAPITAL	65 429 831 000	75 438 076 000	10 008 245 000	15,30%
Ressources internes	32 049 831 000	28 294 572 000	-3 755 259 000	-11,72%
Dons	10 280 000 000	14 916 476 000	4 636 476 000	
Prêts	23 100 000 000	32 227 028 000	9 127 028 000	39,51%
Ressources externes	33 380 000 000	47 143 504 000	13 763 504 000	
TOTAL RESSOURCES INTERNES	66 378 217 610	68 233 249 956	1 855 032 346	
BUDGET MAEP	99 758 217 610	115 376 753 956	15 618 536 346	15,66%

Source : DPAF/MAEP, 2023

Le projet de budget 2024 est en nette progression de 15,66% par rapport à celle de 2023. Cette progression est portée aussi bien par les dépenses en capital que par les dépenses ordinaires. En effet, les dépenses en capital ont connu un accroissement de 15,30% pendant que les dépenses ordinaires ont connu un accroissement de 16,34%. L'augmentation des dépenses ordinaires est surtout portée par celle des transferts notamment grâce à une augmentation de la subvention d'exploitation à la SoNaMA de 6 000 000 000 FCFA pour l'acquisition des machines et équipements agricoles. Au niveau des dépenses en capital, on constate une chute des ressources internes de 11,72% tandis que les ressources externes ont connu un accroissement de 41,23% avec une contribution à un accroissement des dons de 45,10% et des emprunts de 39,51%, traduisant ainsi, la confiance que les partenaires techniques et financiers accordent aux réformes du secteur agricole.

a. Part des crédits alloués aux services déconcentrés

Les crédits alloués aux services déconcentrés peuvent être classés en plusieurs catégories à savoir les crédits directs octroyés pour le fonctionnement courant des ATDA et des DDAEP, les crédits octroyés pour la promotion des filières à travers les PNDF, les crédits octroyés à travers les autres projets gérés par les ATDA et les crédits octroyés pour les investissements au titre des projets dont les UGP se trouvent aux cœurs des structures déconcentrées.

Au titre des crédits aux DDAEP et ATDA, il est octroyé un crédit global de 13 861 737 577 FCFA ; au titre des PNDF, il est octroyé aux ATDA une dotation globale de 13 782 324 452 FCFA pour la promotion des filières agricoles dans les pôles ; au titre des autres projets directement gérés par les ATDA, il est octroyé un crédit de 4 267 357 692 FCFA ; enfin au titre des projets dont l'UGP est délocalisée au sein des communautés, il est octroyé un crédit de 5 355 936 880 FCFA. Eu égard à toutes ces ressources mises en place au sein des unités déconcentrées pour le développement à la base, le montant global alloué aux services déconcentré s'élève à 37 267 356 600 FCFA.

a. Part des ressources transférées aux communes

Au titre du FADeC affecté Agriculture, il est prévu une dotation de 1 524 245 922 FCFA sous forme de transfert d'investissements à opérer au profit des communes afin de soutenir les investissements communaux au profit du secteur agricole.

Toutefois, il faut faire remarquer que ce montant ne prend pas en compte les investissements des programmes et projets et bien d'autres structures qui interviennent par divers canaux au niveau des communes, départements et pôles de développement agricoles.

b. Liste des organismes sous tutelle du MAEP

- ✓ les sept (07) Agences Territoriales pour le Développement Agricole (ATDA) ;
- ✓ l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) ;
- ✓ le Système National de Recherche Agricole (SNRA) ;
- ✓ la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA) ;
- ✓ la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA) ;
- ✓ l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) dans sa nouvelle forme de fusion avec le laboratoire central de contrôle de sécurité sanitaire des aliments ;
- ✓ le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ;
- ✓ le Secrétariat Technique Permanent du Conseil National d'Orientation et de Suivi du Secteur agricole (STP/CNOS).
- ✓ la Société Béninoise des Aménagements Agricoles (SOBAA).

c. Projets proposés au PIP 2024

Au total, **trente-cinq (35) projets** sont proposés par le MAEP au Programme d'Investissement Public (PIP) 2024 contre **trente-sept (37) en 2023**. De ces 35 projets, on a :

- ❖ **Vingt-un (21)** qui bénéficient de ressources extérieures. Le coût total de ces projets est de 58 382 487 269 FCFA dont 47 143 504 000 FCFA sur ressources extérieures. Ces ressources extérieures sont composées de 32 227 028 000 FCFA de prêts et 14 916 476 000 F CFA de dons.
- ❖ **Quatorze (14)** projets sont à financer exclusivement sur ressources intérieures pour un coût total de **17 055 588 731 FCFA**. Il s'agit de :
 1. FADEC-Investissement ;
 2. Système Moderne d'Enquête Statistique Agricole et nutritionnelle (SyMESAN) ;

3. Programme National de Développement des Filières Conventionnelles Maïs, Riz, Manioc (PNDFC) ;
4. Programme National de Développement des Filières Viande, Lait et Œufs de table (PNDF VLŒ) ;
5. Programme National de Développement de l'Irrigation ;
6. Programme National de Développement des Filières à Haute Valeur Ajoutée (PNDF HVA) ;
7. Programme National de Développement de la Filière Aquaculture ;
8. Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA) ;
9. Projet d'Appui à la Valorisation Durable et de Gestion Intégrée des Périmètres Hydro-Agricoles (PAVPHA) ;
10. Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF PH) ;
11. Programme National de Développement de la Filière Karité (PNDF Ka) ;
12. Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF AF) ;
13. Programme National de Développement des Plantations et grandes Cultures (PNDPGC) ;
14. Programme National de Développement de la Filière Soja (PNDF Soja).

d. Répartition du budget 2024 par programme

Les ressources du budget 2024 sont intégralement réparties entre quatre (04) programmes budgétaires du ministère à savoir : PPSS, PA, PE et PPA.

✧ Programme Pilotage et Soutien aux Services

Le budget 2024 du Programme Pilotage et Soutien aux Services (PPSS) s'élève à un montant global de **Neuf milliards huit cent cinquante-six millions trois mille soixante-quinze (9 856 003 075) FCFA**. Ces ressources sont réparties suivant quatre (04) actions du programme et **sont destinées essentiellement à soutenir les domaines tels que** : i) Gouvernance, pilotage et coordination, ii) Planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation, iii) Statistiques agricoles, iv) Sécurité alimentaire et informations de marché, v) Genre et climat, vi) Gestion des ressources humaines, matérielles et financières, et vii) Information aux usagers et archives.

✧ Programme Agriculture

Le programme agriculture est doté de 89 248 108 518 FCFA contre 76 856 975 135 FCFA en 2023, soit une progression de 16,12% par rapport à 2023. Ces ressources sont orientées vers trois (03) actions majeures que sont i) appui à la production (49%), (ii) appui aux aménagements hydro-agricoles (11%), (iii) appui aux infrastructures post récolte et d'accès aux marchés (39%). Une grande partie des ressources du programme (75 924 912 539 FCFA) cible directement des filières avec un montant variant entre 16 153 267 903 FCFA pour le riz et 60 352 689 FCFA pour autres filières (arachide, niébé, sorgho, mil, miel). Il est à noter qu'un montant de 19 653 051 480 FCFA (25,88%) a visé des actions ciblant de façon transversale plusieurs filières.

Tableau 15 : Répartition des ressources du programme agriculture suivant les filières ciblées

Filières	Montants (FCFA)	Parts
Transversale	19 653 051 480	25,88%
Riz	16 153 267 903	21,28%
Anacarde	16 122 643 360	21,23%
Maraîchage	7 249 732 482	9,55%
Maïs	3 976 738 083	5,24%
Coton	3 350 510 240	4,41%
Soja	2 529 780 734	3,33%
Racines et tubercules	1 208 672 470	1,59%
Palmier à huile	1 104 147 430	1,45%
Ananas	1 050 287 755	1,38%
Arboriculture Fruitière	947 244 637	1,25%
Karité	894 605 565	1,18%
Viande, lait, œuf de consommation	838 405 524	1,10%
Poissons	715 837 022	0,94%
Fonio	69 635 165	0,09%
Autres (arachide, niébé, sorgho, mil, miel)	60 352 689	0,08%
Total général	75 924 912 539	100,00%

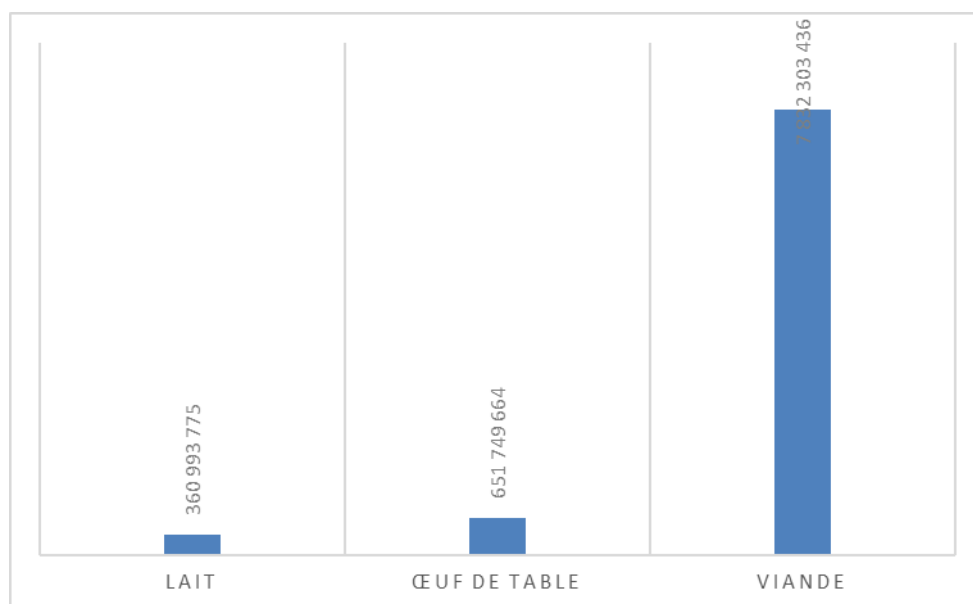
Source : DPAF/MAEP, 2023

La filière riz occupe 21,28% des investissements devant la filière anacarde (21,23%), la filière anacarde (8,84%), la filière maraîchage (9,55%), le maïs (5,24%) et le coton (4,41%).

✧ **Programme Elevage**

D'un montant global de 9 196 786 875 FCFA contre 7 113 719 650 FCFA en 2023, soit une progression de 29,28% traduisant une forte volonté du ministère de relever le niveau des investissements dans ce sous-secteur.

Les trois filières promues dans ce programme sont la viande, le lait et les œufs de table. Le graphique ci-dessous montre la répartition par filière des ressources. Le montant affecté à la filière viande est de 88,55%, celle consacrée au lait est de 4,08% tandis que 7,37% sont consacrés à la filière des œufs de consommation.



Graphique 1 : Répartition des ressources du programme élevage suivant les filières ciblées

Les domaines d’actions majeurs prévus dans le programme Elevage au titre de l’année 2024 et qui permettront de renseigner les indicateurs retenus dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses DPPD 2024-2026 sont : i) l’appui à l’accroissement de la production brute de viande, ii) l’appui à l’accroissement de la production brute d’œufs de table, iii) l’appui à la mise aux normes des produits d’origine animale, et v) l’appui à l’accroissement de la production brute de lait (figure ci-dessous). Le tableau ci-dessous traduit la répartition des ressources par actions.

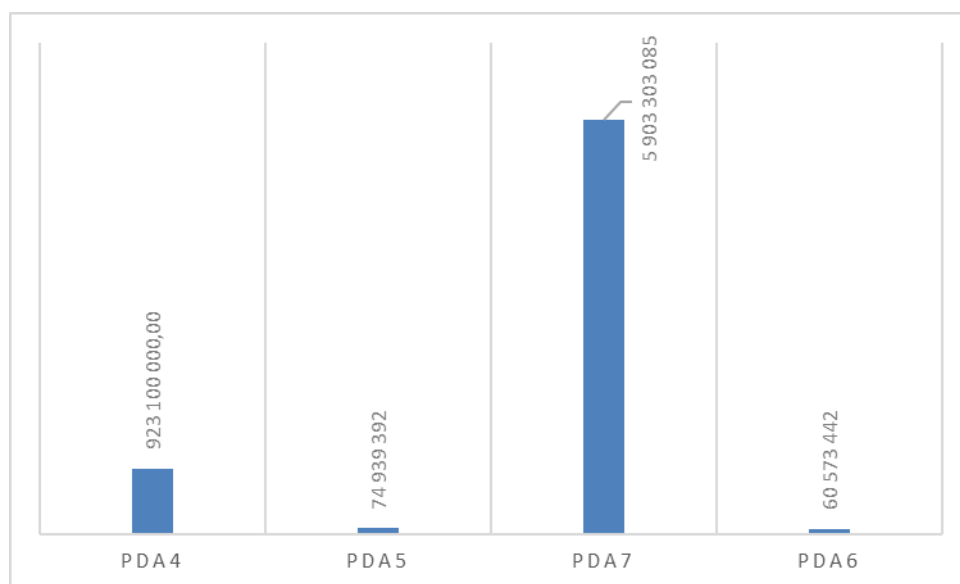
Tableau 16 : Répartition des ressources du PE par actions

Actions	Montants	Parts
Action 1 : Appui à la production	4 105 384 040	44,64%
Action 2 : Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle etc.)	3 213 529 671	34,94%
Action 3 : Infrastructures post production et Accès au marché des produits d’origines animales	1 877 873 164	20,42%
Total général	9 196 786 875	100,00%

Source : DPAF/MAEP

✧ **Programme Pêche et aquaculture**

D’un montant global de 7 075 855 487 FCFA contre 5 584 418 750 en 2023, en progression de 26,71% par rapport à 2023. Le pôle 7 où se déroule essentiellement l’activité de pêche et de pisciculture concentre 84,79% des investissements du programme. Viennent ensuite le pôle 4 qui concentre 13,26% des investissements du programme, le pôle 5 pour 1,08%, le pôle 1 pour 7,77% et le pôle 6 pour 0,87%.



Graphique 2 : Répartition des ressources du programme pêche et aquaculture suivant les PDA

La filière poissons avec notamment le tilapia, le clarias et le poisson de pêche sont des espèces faisant objet de ce programme. Ainsi, environ 3 300 804 169 FCFA sont consacrés à la filière poisson.

La répartition des ressources par action au sein du programme se présente dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Répartition des ressources du PPA par actions

Actions	Montants (FCFA)	Parts
Action : 038001 - Appui à la production	7 033 527 791,44	99,40%
Action : 038002 - Gestion des écosystèmes aquatiques	22 167 696,00	0,31%
Action 3 : Infrastructure post-capture et accès aux marchés	20 160 000,00	0,28%
Total général	7 075 855 487,44	100,00%

Source : DPAF/MAEP

Le tableau montre que plus de 99% des ressources du programme pêche et aquaculture sont consacrées à la production pendant que 0,31% sont destinées à la gestion des écosystèmes aquatiques et 0,28% aux infrastructures post-capture et l'accès aux marchés.

e) Cadres de performance des programmes

- Programme Pilotage et soutien aux services

Tableau 18 : Cadre de performance du programme Pilotage et Soutien aux Services

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1 : Assurer le pilotage et la coordination des activités du MAEP	Proportion de gestionnaires ayant reçu à l'issue de l'évaluation de la lettre de mission au moins la mention bien	Le pilotage, la coordination et le Contrôle efficace des activités du MAEP sont assurés	Rapport de performance du secteur	Ressources humaines suffisantes et qualifiées

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 2 : Améliorer le processus de planification, de suivi et d'évaluation des structures du ministère	Taux d'exécution physique du PTA	Le processus de planification, de suivi et d'évaluation du ministère est maîtrisé par toutes les structures	Rapport annuel de performance et Rapport Genre	Mobilisation à temps des ressources pour la mise en œuvre des activités Intégration du Genre dans le cahier de charge du cadre portant statut du PFGE
	Taux de mise en œuvre des recommandations des revues annuelles du PTA		Rapport de performance du secteur	Personnel suffisant et qualifié
Objectif spécifique 3 : Garantir une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières du ministère	Taux d'exécution du budget du ministère (base ordonnancement et nouvelle dotation)	Une meilleure gestion des ressources humaines, matérielles et financières en respect des principes d'équité et d'inclusion sociale est garantie	Rapport de la DPAF	Accompagnement de la DGB
Objectif spécifique 4 : Renforcer la visibilité du ministère	Taux de pré archivage	La qualité du système d'informations au sein du Ministère et des relations avec ses usagers/clients est améliorée	Rapport d'activités de la DSI	Qualité des informations fournies par le système
	Taux de rebonds du site web		Rapport d'activités DSI	Qualité des informations fournies par le système

○ Programme Agriculture

Tableau 19 : Cadre de performance du programme « agriculture »

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires	Taux d'accroissement des rendements de Coton des femmes et des hommes	La disponibilité et l'accessibilité aux connaissances, aux semences, plants de qualité, aux autres types d'intrants agricoles et à une mécanisation adaptée sont améliorés pour les filières végétales prioritaires	Rapport annuel de performance	Disponibilité des statistiques agricoles
	Taux d'accroissement des rendements de l'anacarde des femmes et des hommes			
	Taux d'accroissement des rendements de l'ananas des femmes et des hommes			
	Indice de production vivrier			
Objectif spécifique 2 : Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux des filières prioritaires	Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale des hommes et des femmes	Des infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché sont réalisées au profit des hommes et femmes	Rapport d'activités de l'ABSSA et autres	Disponibilité des statistiques

○ Programme Elevage

Tableau 20 : Cadre de performance du programme « Elevage »

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des filières animales	Taux d'accroissement de production brutes de viande des unités appartenant aux hommes et aux femmes	La disponibilité et l'accessibilité aux connaissances, aux intrants et aux matériels d'élevage sont améliorées	Rapport d'activités de la DE	Disponibilité de semences
	Taux d'accroissement de la production brute de lait des unités appartenant aux hommes et aux femmes			Disponibilité des statistiques
	Taux d'accroissement de la production brute des oeufs de tables des unités appartenant aux hommes et aux femmes			
Objectif spécifique 2 : Contribuer à la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits animaux	Taux de conformité aux normes des produits d'origine animale	Des aménagements pastoraux et des infrastructures modernes (abattoirs, unités de conditionnement et de transformation etc.) permettant une	Rapport de performance Rapport d'activités de la DE	Disponibilité des ressources adéquates

○ Programme Pêche et aquaculture

Tableau 21 : Cadre de performance du programme « Pêche et aquaculture »

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des filières de la pêche et de l'aquaculture	Taux d'accroissement de la production d'autres espèces	La disponibilité et l'accessibilité aux connaissances, aux alevins, autres intrants et matériels aquacoles sont améliorés	Rapports DPH, DSA Rapports Genre	Disponibilité des statistiques
	Taux d'accroissement de la production des Tilapias des unités d'élevage des femmes et des hommes		Rapports DPH, DSA	Catastrophes naturelles
	Taux d'accroissement de la production de clarias des unités d'élevage des femmes et des hommes			
Objectif spécifique 2 : Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs	Taux de réduction des pertes post capture pour les filières halieutiques	La modernisation des infrastructures permet une meilleure valorisation des produits halieutiques	Rapport d'activités de la DPH	Disponibilité des statistiques
	Taux de conformité aux normes des produits halieutiques des femmes et des hommes			

f) Répartition triennale des dépenses pour l'atteinte des cibles au niveau national

Tableau 22 : Répartition triennale des dépenses
(En milliers de FCFA)

LIBELLES	2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DEPENSES ORDINAIRES (1)	-	39 938 678	-	40 395 147	-	40 810 929
* Personnel	-	8 637 839	-	9 094 309	-	9 510 091
* Biens et services	-	12 556 016	-	12 586 015	-	12 586 015
* Transfert courant	-	18 744 823	-	18 714 823	-	18 714 823
DEPENSES EN CAPITAL (2)=(a)+(b)	231 197 107	75 438 076	230 231 784	90 873 318	217 885 896	105 382 150
Financement intérieur (a)	51 412 354	28 294 572	50 839 860	34 294 572	38 493 972	38 493 972
Investissements exécutés par l'Etat	33 336 846	12 599 719	32 965 629	15 307 933	24 960 297	16 733 422
Transfert en Capital	18 075 508	15 694 853	17 874 231	18 986 639	13 533 675	21 760 550
Dons	171 447 761	14 916 476	168 259 997	13 366 303	168 259 997	8 932 564
Investissements exécutés par l'Etat	77 610 239	5 308 974	76 167 216	4 770 874	76 167 216	3 128 135
Transfert en Capital	93 837 522	9 607 502	92 092 781	8 595 429	92 092 781	5 804 429
Emprunts	8 336 992	32 227 028	11 131 927	43 212 443	11 131 927	57 955 614
Investissements exécutés par l'Etat	7 479 468	30 134 364	9 986 922	40 406 440	9 986 922	54 192 262
Transfert en Capital	857 524	2 092 664	1 145 005	2 806 003	1 145 005	3 763 352
Financements extérieures (b)	179 784 753	47 143 504	179 391 924	56 578 746	179 391 924	66 888 178
TOTAL MAEP (1) + (2)	231 197 107	115 376 754	230 231 784	131 268 465	217 885 896	146 193 079

Source : DPAF/MAEP, 2023

2.2- Etat d'effectif du MAEP

Le point du personnel du MAEP au 1^{er} octobre 2023, se présente dans le tableau qui suit :

Tableau 23 : Point du personnel du MAEP par catégorie et par sexe au 01/10/2023

CATEGORIE	EFFECTIFS TOTAL		EFFECTIFS (APE+ACE)
	Hommes	Femmes	
A	334	56	390
B	845	183	1028
C	431	120	551
D	166	13	179
E	59	1	60

CATEGORIE	EFFECTIFS TOTAL		EFFECTIFS
	Hommes	Femmes	(APE+ACE)
Total	1835	373	2208

Source : DPAF/MAEP, 2023

NB : Les détails sont dans le document en annexes.

Il ressort de ce tableau que, l'effectif du personnel du MAEP au 1^{er} octobre 2023 est de 2208 Agents (Contractuels et fonctionnaires de l'Etat), contre 2259 en 2022, soit une régression nette de 51 agents essentiellement dû aux mises à dispositions d'agents, des départs à la retraite et des décès. Toutefois, il faut noter qu'en plus de cet effectif, il existe au niveau des agences et offices cinq cent soixante-sept (567) agents complémentaires conventionnés. Ceci porte l'effectif total des agents du MAEP à environ 2775.

2.3- Contribution du secteur agricole à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD)

La contribution du secteur agricole à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des ODD est mesurée à travers trois indicateurs que sont : i) l'incidence de la pauvreté, ii) la prévalence de l'insécurité alimentaire et iii) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels.

Evolution des indicateurs de la pauvreté

Les indicateurs sur l'évolution de la pauvreté sont fournis par l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM)⁴ réalisée en 2018-2019.

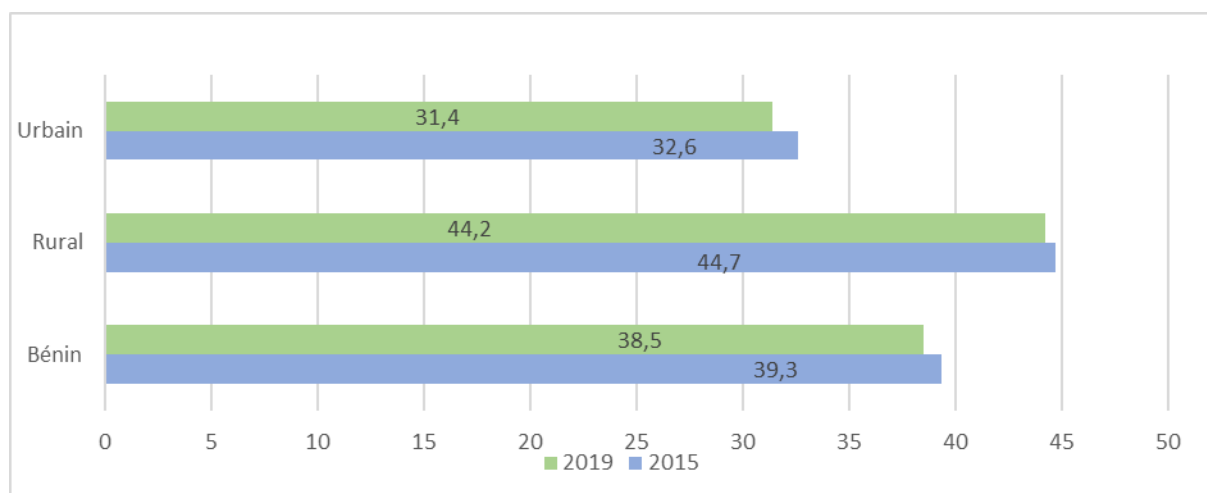
Selon l'EHCVM 2019, le seuil global annuel de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA soit 1,16\$ par jour. Ce seuil regroupe une composante alimentaire (146 793 FCFA) et une composante non alimentaire (99 749 FCFA). Notons que ce seuil est bien en dessous du seuil de 1,25\$ fixé à l'international dans la cible 1.1 des ODD qui recommande d'éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier d'ici 2030.

L'analyse des dépenses des ménages béninois indique que 38,5% des individus vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Ce niveau global cache toutefois des disparités selon le département et le milieu de résidence (Graphe 39).

En ce qui concerne le milieu de résidence, la pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu urbain est de 31,4% contre 44,2% en milieu rural. Les mêmes tendances sont observées au niveau de la profondeur de la pauvreté (P1) et des inégalités parmi les pauvres (P2).

En rapprochant les résultats des enquêtes EMICoV 2015 et EHCVM 2019, l'analyse de la pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019. En effet, l'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,5% en 2019 contre 39,3% en 2015, soit une baisse de 0,8 point. La pauvreté monétaire au Bénin est plus prépondérante en milieu rural. Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019.

⁴ L'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée par l'INSAE est une enquête qui permet de dresser le profil de pauvreté des ménages au Bénin suivant une méthodologie modernisée et harmonisée au sein des 8 pays membres de l'espace UEMOA.)



Graphique 3 : Incidence de la pauvreté entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence

Source : INSAE, EMICoV2015, EHCVM 2019

Au point de vue non monétaire, la pauvreté est appréhendée à travers un indice composite de niveau de vie. Cet indicateur traduit le confort général dans lequel vivent les ménages (logement, possession de biens durables et l'hygiène). Cette forme de pauvreté a touché 26,1% de la population béninoise en 2019 contre 28,7% en 2015. Par ailleurs, bien que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% à 28,6%), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015). Le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base.

Prévalence de l'insécurité alimentaire

En l'absence d'un dispositif de suivi des indicateurs de l'AGVSA 2017, le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire en 2023 sera analysé avec les résultats du Cadre Harmonisé (CH).

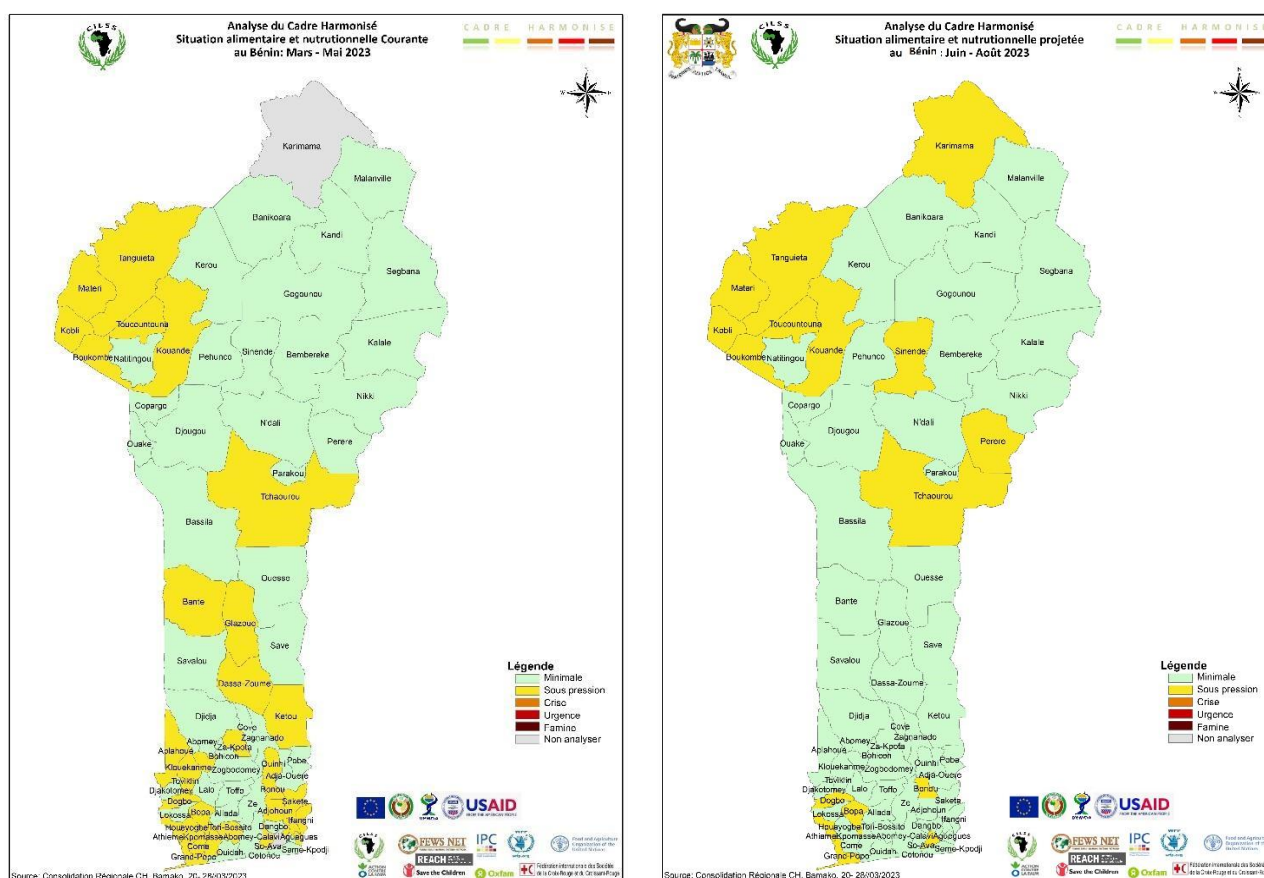
D'après l'analyse de la situation courante (mars 2023) :

- aucune **commune n'est en phase 3 « Crise »**. Cependant, on dénombre des populations en phase Crise à pire au plan national qui sont estimées à **547 422 personnes (soit 4,2 % de la population analysée)**. Ces personnes nécessitent des interventions immédiates d'assistance alimentaire et de protection de leurs moyens d'existence. Il s'agit des ménages pauvres et très pauvres obligés de recourir à des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence pour subvenir à leurs besoins alimentaires.
- **33 Communes** en phase 2 (Sous Pression). Il s'agit pour la plupart des Communes du Sud et centre, caractérisées par une consommation alimentaire limite, du fait dans une certaine mesure, de la hausse par endroits des prix des produits agricoles et l'installation de la pré-soudure dans cette partie du pays. Le nombre de personnes en phase 2 « Sous Pression » est estimé à **1 819 124, soit 14,35 % de la population analysée**. Ces personnes n'ont pas de besoins immédiats d'assistance mais nécessitent un soutien pour renforcer leur résilience, développer leurs moyens

d'existence et s'assurer qu'elles ne tomberont pas en phase 3 « Crise » plus tard dans l'année.

- **39 Communes en phase 1 (MINIMALE).** Il s'agit des Communes où plus de 80% des ménages n'ont pas recours à des stratégies d'adaptation pour assurer leur consommation alimentaire. Elles concernent l'ensemble des départements du pays. Les populations concernées sont estimées à **10 610 762 (81,44% de la population analysée)** dont l'action requise est la surveillance de la situation alimentaire dans le moyen terme.

En Situation projetée (période de juin à août 2023), 16 communes en phase 2 (Sous Pression) et les 56 autres en phase Minimale. Au plan national, les personnes en phase Crise à pire sont estimées à 412 140. Quant aux personnes en phase Sous Pression, elles s'élèveront à 1 577 784. Ces personnes ont besoin d'actions de renforcement de leurs moyens d'existence afin de ne pas basculer en phase Crise. La population estimée en phase Minimale (phase 1) est de 11 038 284 personnes.



Carte 8: Etat de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en situations courante (mars-mai 2023) et projetée (juin-août 2023)

Source : CT/SAGSA, 2023

Couverture des besoins alimentaires et nutritionnels

- **Niveau de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par les productions nationales**

En 2022, le taux de couverture des besoins alimentaires est de 138 contre 141% en 2021. Il est donc à noter une stabilité relative de la couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation en 2022.

Toutefois, par rapport à la référence de 2015, le taux de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par les productions nationales a connu une amélioration de 14 points mais une légère baisse par rapport à la cible de 2020 (140%).

Cette évolution traduit une couverture entière des besoins alimentaires de la population en produits végétaux de grande consommation.

La consommation par tête en 2022 est établie à 4 135 kcal/tête/jour. Elle est supérieure à la norme de la FAO qui est 2 400 kcal/tête/jour et par rapport à celle de 2021 qui était de 3 936 kcal/tête/jour.

- **Couverture des besoins alimentaires en produits halieutique de grande consommation par les productions nationales**

Le taux de couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques (Tableau 22) par la production nationale en 2022 est de 39,31% pour une disponibilité de 8,3 kg/an/habitant contre 41,51% en 2021 pour une disponibilité de 8,7 kg/an/habitant.

- **Couverture des besoins alimentaires en produits animaux de grande consommation par les productions nationales**

Globalement le taux de couverture moyen des besoins en tous produits animaux est de plus en plus amélioré au fil des années. Ainsi de 2020 à 2022 il est noté des variations respectives de 68% en 2020, 80 % en 2021 et 83% en 2022. Ce qui signifie que les mesures prises par le gouvernement pour booster la production intérieure commencent à porter leurs fruits et que moins de 20% des besoins en viandes de la population restent encore à couvrir.

Les taux de couverture des besoins de la population en viande toutes espèces confondues, en œuf, lait et dérivés sont respectivement de 83%, 97,2% et 25,36%. Ces taux ont augmenté par rapport à 2020 et 2021. Cette hausse tient compte du rebasage des données suite à la diffusion des données du RNA qui tirent vers le bas surtout les effectifs du cheptel bovins et volaille. Ce qui signifie que la croissance de la production n'est toujours pas suffisante pour couvrir les besoins domestiques au regard de l'évolution de la population.

2.4- Note explicative sur la mise en œuvre du budget sensible au genre et au changement climatique

2.4.1- Note sur la mise en œuvre du budget sensible au genre

Le MAEP s'est alignée sur les actions de la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) à travers son cadre organisationnel qui a prévu la création d'une Cellule Genre et Environnement dont la mission est entre autres de veiller à la prise en compte du genre dans les activités du ministère.

Cette Cellule s'appuie sur des Points Focaux Genre et Environnement qui ont pour mission principale d'accompagner la Cellule à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Genre du Secteur Agricole (SNGSA) et son plan d'action (2022–2026) qui définit les modalités de la

mise en œuvre de la promotion du genre dans le secteur agricole. La vision de la SNGSA est : « A l'horizon 2026, le secteur agricole béninois est un secteur bien gouverné, axé sur la promotion de l'égalité genre, où les hommes, les femmes, les jeunes, les personnes en situation d'handicap et groupes vulnérables ont un accès équitable aux facteurs de productions ».

Elle est élaborée à la suite d'un diagnostic général du secteur sur l'égalité des sexes qui a révélé : (i) Portage stratégique de la thématique genre encore insuffisant dans un contexte de mutations institutionnelles peu favorable à l'efficacité des mécanismes en charge de la promotion du genre; (ii) Faible efficacité du mécanisme national et sectoriel de coordination des interventions genre sensibles au niveau du MAEP ; (iii) Insuffisance dans les stratégies de ciblage ainsi que dans le dispositif national de suivi-évaluation et de capitalisation des expériences et bonnes pratiques sur le genre dans le secteur agricole ; (iv) Faible capacité de mobilisation des ressources financières destinées à la promotion du genre; (v) Persistance des inégalités selon le genre dans le processus d'accès et de contrôle des facteurs de production liées à la faible appropriation et application des dispositions définies au niveau stratégique. A partir de ces problèmes trois axes majeures ont été dégagés et concernent : (i) Renforcement de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux dans le secteur agricole ; (ii) Renforcement des capacités d'accès des femmes, jeunes, personnes en situation d'handicap et groupes vulnérables aux services et facteurs de productions (Conseils agricole, foncier, intrants et les financements) dans le secteur agricole; (iii) Changement de comportements et développement du leadership en faveur du genre.

Depuis 2022, plusieurs actions majeures de promotion du genre ont été mises en œuvre et s'articulent autour de :

- Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation sur la prise en compte du genre dans le suivi évaluation et la capitalisation ;
- Appropriation des approches/méthodes de prise en compte du genre par les actrices et acteurs au niveau central et déconcentré du secteur agricole ;
- Amélioration de la productivité agricole des femmes, jeunes et personnes en situation d'handicap (en cours) ;
- Renforcement de la résilience des femmes, jeunes et personnes en situation d'handicap et de leurs exploitations face aux changements climatiques (en cours) ;
- Elaboration et vulgarisation du guide d'intégration des enjeux genre dans les interventions du secteur agricole.

La mise œuvre de ces actions a permis de mieux mesurer les thématiques du secteur que sont : (i) genre et foncier, (ii) Genre, développement technologie et conseil agricole, (iii) genre et accès au financement, (iv) genre et accès aux intrants de productions, (v) genre et gestion de la durabilité des sols et (vi) genre et gouvernance.

Par ailleurs, un comité de budgétisation sensible au genre a été mis en place et permet de bénéficier de l'approche BSG pour une meilleure budgétisation des actions dans les documents de programmation du ministère.

2.4.2- Note sur la mise en œuvre du budget sensible au changement climatique

Une riposte efficace contre les effets néfastes des Changements Climatiques exige le développement d'une approche multisectorielle impliquant l'ensemble des acteurs et une coopération internationale soutenue. Dans ce cadre le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques est un outil prospectif à moyen et long terme pour réduire les impacts des risques et catastrophes climatiques des secteurs de développement du Bénin et renforcer la résilience climatique tant des écosystèmes que des populations avec leurs moyens de subsistance.

Mettant en œuvre ainsi l'Accord de Paris, le Bénin sous l'égide du Ministère du Cadre de vie, du Transport en charge du Développement Durable (MCVTDD) a organisé plusieurs activités ayant soutenu le processus d'élaboration de son Plan National d'Adaptation (PNA). Ce processus établi conformément à la décision 05/CP 17 (paragraphe 15-16) de Cancun et aux normes d'élaboration des documents de politiques nationales en vigueur au Bénin a permis de disposer d'un PNA comme un moyen de riposte, à moyen et à long termes, puis de développer des stratégies de mise en œuvre pour répondre aux besoins urgents d'adaptation et de résilience au climat.

Le PNA du Bénin est en lien avec la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) dont il est le deuxième programme ; et avec la contribution déterminée au niveau national (CDN) selon l'Accord de Paris.

L'analyse de la vulnérabilité actuelle du secteur montre que les principaux risques climatiques auxquels l'agriculture du Bénin est exposée sont les pluies tardives et violentes, les inondations, les poches de sécheresse, la chaleur excessive, les fortes chutes de pluies et les vents violents. Ces risques ont des impacts significatifs sur la production agricole à travers les pertes de cultures, la baisse des rendements, la prolifération des maladies hydriques, la perte du bétail et des produits de pêches, la perte de la biodiversité, la destruction des infrastructures agricoles et la dégradation des terres, entraînant la baisse de revenu des producteurs.

Conscient des enjeux climatiques dont il faut faire face, le MAEP met en place une politique de durabilité des activités qui prend en compte l'adaptation et l'atténuation des risques climatiques à travers le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA). En dehors des mesures inscrites dans la loi N°2018-18 du 06 août 2018 portant sur les changements climatiques en République du Bénin, le MAEP met en œuvre une stratégie d'agriculture intelligente face au climat ainsi que les actions prévues dans son PNA sectoriel. Il y est prévu la promotion de plusieurs technologies relatives à : la restauration du sol, la conservation des eaux et des sols, la mise en place des semences plus précoces, performantes et résilientes aux changements climatiques, la maîtrise de l'eau, la promotion des engrais biologiques, la vulgarisation des techniques de gestion durable des terres, le développement de l'aquaculture et la création des villages aquacoles.

Aux fins de pérenniser l'adoption des mesures d'adaptation promues chez les producteurs, des dispositions suivantes sont prises :

- le renforcement de capacité des membres du Cadre de Concertation des acteurs de l'Agro Ecologie du Bénin (CCNAEB) ;

- la mise en place d'un pool de Formateur des Formateurs en Agro Ecologie, Gestion Durable des Terres -Adaptation aux Changements Climatiques (AE-GDT-ACC) ;
- l'opérationnalisation du Plan d'Actions National de la Gestion Durable des Terres ;
- la Stratégie de l'Agriculture Intelligence face au Climat étant arrivée à terme en 2021, le MAEP a élaboré la stratégie plus globale, dénommée Stratégies Nationales de Développement de l'Agriculture Ecologique et Biologique (SNDAEB) ;
- la mise en œuvre de la Stratégie de la production Semencière ;
- la mise en place des semences de plantes améliorantes ;

Aussi, il est prévu l'aménagement de 12000 ha dont les études de faisabilité sont en cours. L'Etat veut aller jusqu'à 50 000 ha d'aménagements hydroagricoles dans les trois vallées (le Niger, l'Ouémé et le Mono) avec maîtrise totale de l'eau pour gérer les problèmes de sécheresse.

Un Système d'Alerte Précoce (SAP) sectoriel existe au niveau du MAEP et coordonné par la CT-SAGSA. Le SAP avec Météo-Bénin permet de collecter un certain nombre de paramètres comme la pluviométrie, les prévisions saisonnières de la base de moyennes des paramètres climatiques disponibles pour identifier les séquences de sécheresse et diffuser cette information auprès des producteurs. L'élaboration et la vulgarisation des prévisions saisonnières des caractéristiques agros climatiques. Ces prévisions sont diffusées au profit des producteurs et des populations installées dans les zones à haut risque d'inondation pour prévenir les risques liés aux inondations à travers divers canaux numériques ou digitaux.

Les Défis qui restent à prendre en compte dans le secteur de l'agriculture pour une riposte climatique systémique face aux risques climatiques restent la mobilisation des ressources, la mise en place d'un cadre institutionnel pour plus de synergie entre les acteurs et la mobilisation du secteur privé.

2.5- Note explicative sur la mise en application de la Gestion Axée sur les résultats et la budgétisation par objectifs

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) s'est doté d'outils efficaces et efficients de mesure des effets et impacts des différentes interventions dans le secteur agricole en relation avec les objectifs du secteur et les moyens mis en œuvre. Ainsi le MAEP dispose d'un plan stratégique de développement du secteur agricole qui couvre la période 2017-2025. Ce document définit, en concertation avec les acteurs non étatiques et les autres ministères, les orientations majeures, les défis, les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour atteindre les cibles des ODD dont le MAEP est responsable. Ce document est opérationnalisé à moyen terme par les plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021 et 2022-2025.

Ces documents stratégiques sont appuyés par le cadre programmatique, le cadre institutionnel du secteur qui servent de repère à la planification du ministère à travers le document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD) et le Projet annuel de performance (PAP). Aussi, le ministère dispose de manuel technique et manuel de procédure de suivi-évaluation, axés sur les résultats qui constituent des documents guides aux acteurs dans le déploiement des activités de suivi-évaluation axées sur les résultats dans le secteur.

Au titre de chaque année, le ministère élabore un plan de travail annuel qui est évalué trimestriellement lors des revues du PTA du ministère. Au-delà de ces revues pour l'exécution de l'année, le ministère élabore chaque année un rapport de performance du secteur avec le concours de tous les acteurs publics, privés et parapublics et les ministères partenaires. Ce rapport est présenté lors de la revue du secteur qui sert de cadre à la prise de décisions et aux recommandations majeures dont la mise en œuvre est évaluée lors de la prochaine revue. De même, le ministère élabore un rapport annuel de performance, qui évalue la mise en œuvre du PAP qui est audité par l'inspection Générale du Ministère et envoyé à la cour des comptes comme instrument fondamental de redevabilité du ministère.

Par ailleurs, pour s'assurer que tous les acteurs fonctionnent dans une dynamique de gestion axée sur les résultats de développement, le ministère a organisé des formations des Points Focaux suivi-évaluation des structures et projets/programmes du MAEP sur la gestion en mode programme et le suivi-évaluation axés sur les résultats. Des recyclages de ces points focaux ont été aussi organisés pour combler les défaillances dues au mouvement des acteurs de la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi (PPBS).

Le MAEP comme toute administration publique moderne doit optimiser la gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue de fixer les objectifs et d'atteindre les résultats escomptés. Il doit également offrir un cadre cohérent facilitant l'apprentissage, la responsabilité et les concertations. Une des approches permettant de combiner tous ces outils est la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), devenue Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD) ou encore Gestion Axée sur les Résultats et Responsabilité (GARR). Un suivi régulier de l'opérationnalisation de ces outils de la GARD est fait par la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances du ministère.

III- CONSOMMATION DES CREDITS ET DIFFICULTES MAJEURES RENCONTREES DANS L'EXECUTION DU BUDGET A FIN SEPTEMBRE 2023

3.1- Point d'exécution financière du budget 2023 du MAEP au 30 septembre 2023

RUBRIQUES	DOTATIO N INITIALE 2023 (I)	DOTATIO N FINALE 2023 (F)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (F)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMEN T	ORDONNAN - CEMENT	ENGA- GEMEN T	ORDONNAN - CEMENT
I - DEPENSES ORDINAIRES PAR PROGRAMME, PAR ACTION ET PAR ACTIVITE								
Programme Pilotage et Soutien des Services	9 085 467 178	9 085 467 178	4 048 476 386	3 307 867 146	44,56%	36,41%	44,56%	36,41%
Action 1 : Pilotage et Coordination	1 384 867 340	1 384 867 340	786 582 186	781 730 340	56,80%	56,45%	56,80%	56,45%
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	1 481 540 000	1 481 540 000	233 718 560	212 215 551	15,78%	14,32%	15,78%	14,32%
Action 3 : Ressources humaines, matérielles et financières	5 925 830 416	5 925 830 416	2 883 309 352	2 193 526 585	48,66%	37,02%	48,66%	37,02%
Action 4 : Informations et archives	293 229 422	293 229 422	144 866 288	120 394 670	49,40%	41,06%	49,40%	41,06%
Programme Agriculture	23 618 144 134	23 618 144 134	15 841 889 126	11 398 280 230	67,08%	48,26%	67,08%	48,26%
Action 1 : Appui à la production	12 494 955 777	12 494 955 777	8 790 679 975	5 995 280 324	70,35%	47,98%	70,35%	47,98%
Action 2 : Aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavement	412 675 930	412 675 930	222 122 886	211 490 141	53,83%	51,25%	53,83%	51,25%
Action 3 : Infrastructures post récolte et accès au marché	10 710 512 427	10 710 512 427	6 829 086 265	5 191 509 765	63,76%	48,47%	63,76%	48,47%
Programme Elevage	835 467 108	835 467 108	592 906 443	234 399 931	70,97%	28,06%	70,97%	28,06%
Action 1 : Appui à la production	816 268 316	816 268 316	583 172 843	224 666 331	71,44%	27,52%	71,44%	27,52%
Action 2 : Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle, etc.)	8 631 500	8 631 500	3 047 608	3 047 608	35,31%	35,31%	35,31%	35,31%
Action 3 : Infrastructures post production et Accès au marché des produits d'origine animale	10 567 292	10 567 292	6 685 992	6 685 992	63,27%	63,27%	63,27%	63,27%
Programme Pêche et Aquaculture	789 308 189	789 308 189	122 861 587	79 212 180	15,57%	10,04%	15,57%	10,04%
Action 1 : Appui à la production	699 528 189	699 528 189	119 627 718	75 978 311	17,10%	10,86%	17,10%	10,86%
Action 2 : Gestion des écosystèmes aquatiques	75 000 000	75 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Action 3 : Infrastructure post-capture et accès aux marchés	14 780 000	14 780 000	3 233 869	3 233 869	21,88%	21,88%	21,88%	21,88%
S/TOTAL I	34 328 386 609	34 328 386 609	20 606 133 542	15 019 759 487	60,03%	43,75%	60,03%	43,75%
II - DEPENSES EN CAPITAL PAR PROGRAMME ET PAR ACTION								
Programme Pilotage et Soutien des Services	1 100 000 000	1 100 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	1 100 000 000	1 100 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

RUBRIQUES	DOTATIO N INITIALE 2023 (I)	DOTATIO N FINALE 2023 (F)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (F)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT	ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT
* Budget National	1 100 000 000	1 100 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* Ressources Extérieures								
Programme Agriculture	53 238 831 000	53 238 831 000	30 162 356 877	21 670 846 995	56,65%	40,70%	56,65%	40,70%
Action 1 : Appui à la production	19 348 831 000	19 348 831 000	8 188 438 555	7 635 462 118	42,32%	39,46%	42,32%	39,46%
* Budget National	10 198 831 000	10 198 831 000	1 325 000 000	1 325 000 000	12,99%	12,99%	12,99%	12,99%
* Ressources Extérieures	9 150 000 000	9 150 000 000	6 863 438 555	6 310 462 118	75,01%	68,97%	75,01%	68,97%
Action 2 : Aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavement	18 200 000 000	18 200 000 000	8 464 177 432	6 901 000 981	46,51%	37,92%	46,51%	37,92%
* Budget National	8 800 000 000	8 800 000 000	1 330 791 300	1 311 356 700	15,12%	14,90%	15,12%	14,90%
* Ressources Extérieures	9 400 000 000	9 400 000 000	7 133 386 132	5 589 644 281	75,89%	59,46%	75,89%	59,46%
Action 3 : Infrastructures post récolte et accès au marché	15 690 000 000	15 690 000 000	13 509 740 890	7 134 383 896	86,10%	45,47%	86,10%	45,47%
* Budget National	3 260 000 000	3 260 000 000	51 101 090	2 750 000	1,57%	0,08%	1,57%	0,08%
* Ressources Extérieures	12 430 000 000	12 430 000 000	13 458 639 800	7 131 633 896	108,28%	57,37%	108,28%	57,37%
Programme Elevage	6 278 000 000	6 278 000 000	1 199 163 991	976 316 991	19,10%	15,55%	19,10%	15,55%
Action 1 : Appui à la production	2 000 000 000	2 000 000 000	500 000 000	500 000 000	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
* Budget National	2 000 000 000	2 000 000 000	500 000 000	500 000 000	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
* Ressources Extérieures								
Action 2 : Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle, etc.)	3 278 000 000	3 278 000 000	432 415 591	209 568 591	13,19%	6,39%	13,19%	6,39%
* Budget National	2 678 000 000	2 678 000 000	21 467 000	3 000 000	0,80%	0,11%	0,80%	0,11%
* Ressources Extérieures	600 000 000	600 000 000	410 948 591	206 568 591	68,49%	34,43%	68,49%	34,43%
Action 3 : Infrastructures post production et Accès au marché des produits d'origine animale	1 000 000 000	1 000 000 000	266 748 400	266 748 400	26,67%	26,67%	26,67%	26,67%
* Budget National	100 000 000	100 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* Ressources Extérieures	900 000 000	900 000 000	266 748 400	266 748 400	29,64%	29,64%	29,64%	29,64%
Programme Pêche et Aquaculture	4 813 000 000	4 813 000 000	776 770 331	768 780 331	16,14%	15,97%	16,14%	15,97%
Action 1 : Appui à la production	4 813 000 000	4 813 000 000	776 770 331	768 780 331	16,14%	15,97%	16,14%	15,97%
* Budget National	3 913 000 000	3 913 000 000	556 770 331	548 780 331	14,23%	14,02%	14,23%	14,02%

RUBRIQUES	DOTATIO N INITIALE 2023 (I)	DOTATIO N FINALE 2023 (F)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (F)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT	ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT
* Ressources Extérieures	900 000 000	900 000 000	220 000 000	220 000 000	24,44%	24,44%	24,44%	24,44%
S/TOTAL II	65 429 831 000	65 429 831 000	32 138 291 199	23 415 944 317	49,12%	35,79%	49,12%	35,79%
Budget National	32 049 831 000	32 049 831 000	3 785 129 721	3 690 887 031	11,81%	11,52%	11,81%	11,52%
Ressources Extérieures	33 380 000 000	33 380 000 000	28 353 161 478	19 725 057 286	84,94%	59,09%	84,94%	59,09%
Total des dépenses sur Budget National	66 378 217 609	66 378 217 609	24 391 263 263	18 710 646 518	36,75%	28,19%	36,75%	28,19%
TOTAL GÉNÉRAL	99 758 217 609	99 758 217 609	52 744 424 741	38 435 703 804	52,87%	38,53%	52,87%	38,53%
BUDGET MAEP PAR PROGRAMME ET PAR ACTION								
Programme Pilotage et Soutien des Services	10 185 467 178	10 185 467 178	4 048 476 386	3 307 867 146	39,75%	32,48%	39,75%	32,48%
* Budget National	10 185 467 178	10 185 467 178	4 048 476 386	3 307 867 146	39,75%	32,48%	39,75%	32,48%
* Ressources Extérieures								
Action 1 : Pilotage et Coordination	1 384 867 340	1 384 867 340	786 582 186	781 730 340	56,80%	56,45%	56,80%	56,45%
* Budget National	1 384 867 340	1 384 867 340	786 582 186	781 730 340	56,80%	56,45%	56,80%	56,45%
* Ressources Extérieures								
Action 2 : Planification, programmation et suivi-évaluation	2 581 540 000	2 581 540 000	233 718 560	212 215 551	9,05%	8,22%	9,05%	8,22%
* Budget National	2 581 540 000	2 581 540 000	233 718 560	212 215 551	9,05%	8,22%	9,05%	8,22%
* Ressources Extérieures								
Action 3 : Ressources humaines, matérielles et financières	5 925 830 416	5 925 830 416	2 883 309 352	2 193 526 585	48,66%	37,02%	48,66%	37,02%
* Budget National	5 925 830 416	5 925 830 416	2 883 309 352	2 193 526 585	48,66%	37,02%	48,66%	37,02%
* Ressources Extérieures								
Action 4 : Informations et archives	293 229 422	293 229 422	144 866 288	120 394 670	49,40%	41,06%	49,40%	41,06%
* Budget National	293 229 422	293 229 422	144 866 288	120 394 670	49,40%	41,06%	49,40%	41,06%
* Ressources Extérieures								
Programme Agriculture	76 856 975 134	76 856 975 134	46 004 246 003	33 069 127 225	59,86%	43,03%	59,86%	43,03%
* Budget National	45 876 975 134	45 876 975 134	18 548 781 516	14 037 386 930	40,43%	30,60%	40,43%	30,60%
* Ressources Extérieures	30 980 000 000	30 980 000 000	27 455 464 487	19 031 740 295	88,62%	61,43%	88,62%	61,43%

RUBRIQUES	DOTATIO N INITIALE 2023 (I)	DOTATIO N FINALE 2023 (F)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (F)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT	ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT
Action 1 : Appui à la production	31 843 786 777	31 843 786 777	16 979 118 530	13 630 742 442	53,32%	42,81%	53,32%	42,81%
* <i>Budget National</i>	22 693 786 777	22 693 786 777	10 115 679 975	7 320 280 324	44,57%	32,26%	44,57%	32,26%
* <i>Ressources Extérieures</i>	9 150 000 000	9 150 000 000	6 863 438 555	6 310 462 118	75,01%	68,97%	75,01%	68,97%
Action 2 : Aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavement	18 612 675 930	18 612 675 930	8 686 300 318	7 112 491 122	46,67%	38,21%	46,67%	38,21%
* <i>Budget National</i>	9 212 675 930	9 212 675 930	1 552 914 186	1 522 846 841	16,86%	16,53%	16,86%	16,53%
* <i>Ressources Extérieures</i>	9 400 000 000	9 400 000 000	7 133 386 132	5 589 644 281	75,89%	59,46%	75,89%	59,46%
Action 3 : Infrastructures post récolte et accès au marché	26 400 512 427	26 400 512 427	20 338 827 155	12 325 893 661	77,04%	46,69%	77,04%	46,69%
* <i>Budget National</i>	13 970 512 427	13 970 512 427	6 880 187 355	5 194 259 765	49,25%	37,18%	49,25%	37,18%
* <i>Ressources Extérieures</i>	12 430 000 000	12 430 000 000	13 458 639 800	7 131 633 896	108,28%	57,37%	108,28%	57,37%
Programme Elevage	7 113 467 108	7 113 467 108	1 792 070 434	1 210 716 922	25,19%	17,02%	25,19%	17,02%
* <i>Budget National</i>	5 613 467 108	5 613 467 108	1 114 373 443	737 399 931	19,85%	13,14%	19,85%	13,14%
* <i>Ressources Extérieures</i>	1 500 000 000	1 500 000 000	677 696 991	473 316 991	45,18%	31,55%	45,18%	31,55%
Action 1 : Appui à la production	2 816 268 316	2 816 268 316	1 083 172 843	724 666 331	38,46%	25,73%	38,46%	25,73%
* <i>Budget National</i>	2 816 268 316	2 816 268 316	1 083 172 843	724 666 331	38,46%	25,73%	38,46%	25,73%
* <i>Ressources Extérieures</i>								
Action 2 : Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle, etc.)	3 286 631 500	3 286 631 500	435 463 199	212 616 199	13,25%	6,47%	13,25%	6,47%
* <i>Budget National</i>	2 686 631 500	2 686 631 500	24 514 608	6 047 608	0,91%	0,23%	0,91%	0,23%
* <i>Ressources Extérieures</i>	600 000 000	600 000 000	410 948 591	206 568 591	68,49%	34,43%	68,49%	34,43%
Action 3 : Infrastructures post production et Accès au marché des produits d'origine animale	1 010 567 292	1 010 567 292	273 434 392	273 434 392	27,06%	27,06%	27,06%	27,06%
* <i>Budget National</i>	110 567 292	110 567 292	6 685 992	6 685 992	6,05%	6,05%	6,05%	6,05%
* <i>Ressources Extérieures</i>	900 000 000	900 000 000	266 748 400	266 748 400	29,64%	29,64%	29,64%	29,64%
Programme Pêche et Aquaculture	5 602 308 189	5 602 308 189	899 631 918	847 992 511	16,06%	15,14%	16,06%	15,14%
* <i>Budget National</i>	4 702 308 189	4 702 308 189	679 631 918	627 992 511	14,45%	13,35%	14,45%	13,35%
* <i>Ressources Extérieures</i>	900 000 000	900 000 000	220 000 000	220 000 000	24,44%	24,44%	24,44%	24,44%
Action 1 : Appui à la production	5 512 528 189	5 512 528 189	896 398 049	844 758 642	16,26%	15,32%	16,26%	15,32%

RUBRIQUES	DOTATIO N INITIALE 2023 (I)	DOTATIO N FINALE 2023 (F)	CREDITS ENGAGES	CREDITS ORDON- NANCES	TAUX D'EXECUTION (F)		TAUX D'EXECUTION (I)	
					ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT	ENGA- GEMENT T	ORDONNAN - CEMENT
* <i>Budget National</i>	4 612 528 189	4 612 528 189	676 398 049	624 758 642	14,66%	13,54%	14,66%	13,54%
* <i>Ressources Extérieures</i>	900 000 000	900 000 000	220 000 000	220 000 000	24,44%	24,44%	24,44%	24,44%
Action 2 : Gestion des écosystèmes aquatiques	75 000 000	75 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* <i>Budget National</i>	75 000 000	75 000 000	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
* <i>Ressources Extérieures</i>								
Action 3 : Infrastructure post-capture et accès aux marchés	14 780 000	14 780 000	3 233 869	3 233 869	21,88%	21,88%	21,88%	21,88%
* <i>Budget National</i>	14 780 000	14 780 000	3 233 869	3 233 869	21,88%	21,88%	21,88%	21,88%
* <i>Ressources Extérieures</i>								
TOTAL GÉNÉRAL	99 758 217 609	99 758 217 609	52 744 424 741	38 435 703 804	52,87%	38,53%	52,87%	38,53%
Budget National	66 378 217 609	66 378 217 609	24 391 263 263	18 710 646 518	36,75%	28,19%	36,75%	28,19%
Ressources Extérieures	33 380 000 000	33 380 000 000	28 353 161 478	19 725 057 286	84,94%	59,09%	84,94%	59,09%

Pour une dotation initiale de **99 758 217 609** FCFA, le montant global engagé s'élève à 52 744 424 741 FCFA et celui ordonnancé est de 38 435 703 804 FCFA au 30 septembre 2023, soit un taux d'engagement de 52,87% et d'ordonnancement de 38,53% contre respectivement 56,50% et 47,75% sur la base de la dotation initiale sur la même période en 2022.

La décomposition par type de dépense se présente comme suit :

Dépenses en capital : **32 138 291 199** FCFA engagés et 23 415 944 317 FCFA ordonnancés correspondant à des taux respectifs d'engagement et d'ordonnancement de 49,12% et 35,79% contre respectivement 56,31% et 47,63% sur la base du budget initial dans la même période en 2022.

Dépenses ordinaires : 28 606 133 542 FCFA engagés et **15 019 759 487** FCFA ordonnancés correspondant à des taux respectifs d'engagement et d'ordonnancement de 60,03% et 43,75% contre respectivement 56,80% et 47,95% dans la même période en 2022.

3.2- Point d'exécution physique du budget 2023 au 30 septembre 2023

Le taux d'exécution physique du plan de travail annuel du MAEP au 30 septembre 2023 est de 38,69%.

Les principales réalisations enregistrées par les projets/programmes du MAEP au cours de la période se résument dans le tableau ci-dessous.

IV- PRESENTATION DES PROJETS GERES PAR LE MINISTERE

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
Programme Agriculture				36,53%	
1	Projet d'Appui à la Valorisation durable et de gestion intégrée des Périmètres Hydro-Agricoles (PAVPHA)	PRINCIPAUX OBJECTIFS • Appuyer la création de MPEA viables et intégrées aux chaînes de valeurs des spéculations agricoles prioritaires des pôles de développement agricole ; • Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et nutritionnelles des MPEA, OPA ou AUE exploitant les périmètres hydro-agricoles en vue d'accroître les productivités des filières et le bien-être des populations et celles des mairies ; • Appuyer la valorisation économique durable des périmètres hydro-agricoles et la délivrance de services d'infrastructures économiques nécessaires à l'amélioration des productions PRINCIPAUX INDICATEURS - 2000 hectares de périmètre irrigués sont réhabilités et mis en exploitations durable pour la promotion des chaines de valeur - Les rendements des productions irriguées ou drainées sont accrus de 25 % - 20 000 emplois directs et indirects dont 50% de jeunes et 30% de femmes sont créés - Au moins 20 micro-entreprises privées de fourniture de services et de distribution de matériels d'irrigation et de drainage agricoles sont installées - 1100 MPEA sont appuyés pour l'obtention de crédit - 100 promoteurs de MPEA appuyés ont adhéré aux OPA COÛT GLOBAL : 3109,82 millions FCFA ; BAILLEURS : BN	✓ Contrat de réhabilitation des périmètres aménagés du pôle 3 (Site de Yarikou) signé et enregistré ; ✓ Soumission du rapport d'évaluation des plis pour le recrutement de cabinet pour l'étude d'impact environnemental et social des sous projets des pôles 5 (Site d'Agbodranfo) et 3 (Sites de Kouarfa et Kankin séri) ; ✓ Soumission à la CCMP pour avis du dossier de réhabilitation des périmètres des pôles 5 (Site d'Agbodranfo) et 3 (Sites de Kouarfa et Kankin séri).	29,32%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
2	Programme de Promotion de l'Agriculture (ProAgri)	PRINCIPAUX OBJECTIFS 1. Améliorer les conditions politiques cadres du secteur agricole et 2. Valoriser au niveau local des filières agricoles sélectionnées de façon pérenne. PRINCIPAUX INDICATEURS 1- Des stratégies de promotion des chaînes de valeurs ont été élaborées et adoptées pour au moins deux filières avec une implication effective des principaux acteurs (source : documents de stratégie, rapports de validation des documents). 2- Au moins deux TA-Pools, pots communs ou aides budgétaires sont mis en œuvre et sont appuyés chacun par trois bailleurs (source : rapport de performance du MAEP). 3- Les rendements de riz, de noix d'anacarde, de soja et de niébé augmentent en moyenne de 5% jusqu'en 2014. Les rendements des exploitations gérées par des femmes augmentent au moins dans la même proportion. 4- Au moins six (06) Partenariats Publics Privés de promotion de chaînes de valeur sont opérationnels. 5- L'exportation de noix d'anacarde (noix brutes et transformées) et de karité augmente de 10% chacune par rapport à 2009 COÛT GLOBAL : 7145 millions de FCFA ; BAILLEURS : GIZ, BN	✓ Acquisition et mise en place de 26 400 Kg d'engrais spécifiques (dont 19 800 Kg de NPK) au profit des 20 nouveaux sites Smart-valleys de 2023 et les 24 sites extensions de 2022 ; ✓ Acquisition et mise à disposition de 6000 Kg de semences certifiées (dont 3000 Kg de IR841) au profit de 44 sites Smart-valleys en 1ère et 2ème année d'accompagnement par le PROAGRI4 ; ✓ Formation de 24 enseignants/formateurs à l'utilisation des documents curriculaires élaborés dont 10 pour le métier de PPF et 14 (dont 03 femmes) pour le métier de PCM ; ✓ Acquisition et mise à disposition de 02 valises Zopp aux Universités (UNA/EAPA et CePeSA/UP) dans le cadre de l'institutionnalisation de la formation des coachs	96,55%	
3	Programme d'Appui à la Croissance Economique Rural (PACER)	PRINCIPAUX OBJECTIFS Contribuer à la création de conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. PRINCIPAUX INDICATEURS Prix des différents produits par période Nombre d'infrastructures d'appui à la production	Travaux de six (06) pistes d'un linéaire total de 84,400 km sont achevés suivant le contrat de base (mais en attente d'avenants pour certains confortatifs avant d'être réceptionnés).	31,69%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		Nombre de micro et petites entreprises (MPE) rurales fonctionnelles créées Montant des investissements agricoles consentis Taux d'accroissement des revenus des bénéficiaires COÛT GLOBAL DU PROJET : 7 266 millions FCFA ; BAILLEURS : BOAD, BN			
4	Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement des Bas-fonds et le Renforcement des Capacités de Stockage au Bénin (PSAAB)	PRINCIPAUX OBJECTIFS ✓ Accroître le volume de la production rizicole nationale d'environ 12% et des productions animales ; ✓ accroître la capacité de stockage d'environ 21 000 tonnes ; ✓ augmenter le revenu des bénéficiaires du Projet de 45% à la fin du Projet; ✓ améliorer les conditions de production et de commercialisation. PRINCIPAUX INDICATEURS 2 300 ha de bas-fonds dont 2 000 ha pour la riziculture et 300 ha pour le maraîchage sont aménagés ; Productions additionnelles en année de croisière de : 8 000 tonnes de riz paddy, 9 000 tonnes de maïs et de 2 820 tonnes de produits maraîchers ; 8 500 tonnes de maïs, grâce à l'accroissement des rendements de 1,7 T/ha sur 5 000 ha cultivées en pluvial ; 1 mini-rizerie de 40 tonnes par jour est réalisée ; 150 km de pistes de desserte rurale aménagées ou réhabilitées pour le désenclavement des bas-fonds et des villages ; les conditions de subsistance de 21 000 petites exploitations familiales, soit environ 157 500 personnes vivant pour la plupart en dessous du seuil de pauvreté, sont améliorées COÛT GLOBAL DU PROJET	✓ Mise en place de 2 tonnes de semences de base de riz variété IR841 dans les 24 communes d'intervention du PSAAB ; ✓ Mise en place de vingt-neuf (29) reproducteurs de petits ruminants dans les communes de Bassila, Sinendé, Gogounou, Karimama, N'Dali, Athiémé, Abomey-Calavi, Zè, Kétou, Zogbodomey, Agbangnizoun, Klouékanmè, Dogbo, Bopa, Cobly, Copargo, Boukombé, Adja-Ouèrè et Covè.	52,72%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		12 491 millions FCFA ; BAILLEURS : BOAD, BN			

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
5	Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO)	OBJECTIFS Le PAIA-VO a pour objectif sectoriel la contribution à la sécurité alimentaire de la population en produits végétaux et l'augmentation du volume et des recettes d'exportation. Son objectif spécifique consiste à développer les infrastructures de production et de commercialisation de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé, pour la promotion des filières porteuses de croissance et spécifiquement ciblée sur le riz, le maïs et les cultures maraichères. PRINCIPAUX INDICATEURS Taux d'aménagement Taux de mise en valeurs Produits échangés sur les principaux marchés (locaux, national et régional) Productions additionnelles annuelles et cumulées des principales spéculations Riz ; Maïs ; Piment ; Tomate Jeunes recrutés et formés au Centre Songhai Jeunes installés sur les périmètres aménagés COÛT GLOBAL : 37.742 millions FCFA, BAILLEURS : BAD, BN	✓ Construction et équipement de centres de traitement en semences à Dangbo et Covè (nombre) ; ✓ Travaux d'aménagement du périmètre de 540 ha à Tangbédji (ajouté à la revue à mi-parcours) ; ✓ Equipements et promotion de nouvelles technologies des centres de Kétou et Zangnanado.	48%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
6	Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI-CVA)	OBJECTIFS Le projet a pour objectif global d'Augmenter le revenu des petits exploitants et la sécurité alimentaires des ménages de façon durable. De façon spécifique, il s'agit d'augmenter la productivité des systèmes de production agricole des petits producteurs en pluvial et en irrigué. PRINCIPAUX INDICATEURS Taux d'augmentation du revenu moyen des ménages dans les zones cibles d'ici la fin du projet. Nombre de petits exploitants ayant augmenté les rendements des cultures d'ici la fin du projet ; Quantité de semences ciblées à augmenter dans les régions d'ici la fin du projet ; Taux d'augmentation des rendements des semences d'ici la fin du projet. COÛT GLOBAL DU PROJET : 13.805 en Millions FCFA ; BAILLEURS : BID, BN	✓ Projet en phase de démarrage	0%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
7	Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	OBJECTIFS Le PADIAP a pour finalité d’améliorer, de manière durable, la productivité des filières agricoles et les revenus des exploitations agricoles familiales dans les communes du Pôle 4. Pour contribuer à cette finalité, les objectifs spécifiques du Projet sont formulés comme suit : - OS1 : Les acteurs et les actrices de la production et de la transformation des filières agricoles et pastorales, et leurs organisations, ont accès à des infrastructures, des équipements et à des aménagements structurants, résilients, sécurisés sur le plan foncier, mis en valeur et gérés de manière pérenne ; - OS2 : Les acteurs et les actrices de la production et de transformation des filières agricoles et pastorales, et leurs organisations, sont conseillés et accompagnés dans la réalisation de leurs investissements et dans l’exploitation de leurs activités dans une perspective de transition agroécologique ; - OS3 : Les structures d’appui au développement agricole et les collectivités locales remplissent leurs fonctions avec une efficacité renforcée ; - OS4 : le Projet est bien géré et ses démarches sont capitalisées. COÛT : 24 270 millions FCFA, BAILLEURS : AFD, BN.	✓ Signature et enregistrement de la convention de financement ; ✓ Attestation d’ouverture de comptes auprès d’une banque agréée par le bailleur ; ✓ Paiement de l’ensemble des commissions et frais dus au titre de la convention.	0%	
8	Projet d’Appui à la Production Vivrière et de Renforcement	OBJECTIFS Contribuer à l'amélioration de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté au niveau national.	✓ Construction de 18 magasins de stockage et d’intrants	70%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
	de la Résilience dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVIRE-ABC)	L'objectif spécifique du projet est de relancer durablement la production vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines, à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre et l'augmentation des revenus des ménages, notamment les plus vulnérables de la zone d'intervention du projet. PRINCIPAUX INDICATEURS Prévalence moyenne de l'insécurité alimentaire dans la ZIP Prévalence malnutrition chronique (enfants de 5-59 mois) dans la ZIP Pourcentage de populations pauvres dans la ZIP COÛT GLOBAL DU PROJET : 15.660,600 millions FCFA ; BAILLEURS : FONDS GAFSP (BM), BN	✓ Réhabilitation de 7 retenues d'eau, d'une mare et d'aménagement de 67 ha de périmètres en aval achevés. ✓ Aménagement de 1569 ha de périmètres irrigués, de plaines inondables et de bas-fonds		
9	Projet de Développement des Périmètres Irrigués en Milieu rural (PDPIM)	OBJECTIFS Le projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité et à la réduction de la pauvreté des populations bénéficiaires à travers l'aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, de l'Alibori, du Zou et des Collines. De façon spécifique, la réalisation de ce projet permettra (i) l'accroissement de la production du riz et des autres céréales de 6600 tonnes/ans, (ii) l'amélioration du rendement du paddy qui passera de 1,2T/ha à 6T/ha, (iii) l'accroissement de la production maraîchère de 10 000T/an grâce à l'aménagement de 1 000ha de bas-fonds et 300ha de petits périmètres irrigués, la réhabilitation de 200ha de terres agricoles dégradées, la construction de quatre (04) retenues d'eau, etc. PRINCIPAUX INDICATEURS ✓ accroissement de la production du riz et du	✓ aménagement de 300 ha de petits périmètres irrigués avec maîtrise totale de l'eau ; ✓ réalisation de quatre (04) retenues d'eau avec aménagements maraîchers de 11 ha à l'aval ; ✓ réalisation de 40 forages/puits tubés positifs munis de système d'exhaure photovoltaïque ; ✓ construction des trente (30) magasins de stockage de 500 T des produits agricoles ; ✓ aménagement de 1000 ha de bas-fonds ;	90,28%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		maraîchage de plus de 60% dans la zone du projet ✓ amélioration de la structure des revenus et dépenses de 70% des familles touchées par le projet. ✓ diminution de l'importation du riz de 40% dans la zone du projet ✓ accroissement de la disponibilité des fruits et légumes de plus de 60% COÛT GLOBAL : 11 400 millions FCFA ; BAILLEURS : BID, BN	✓ aménagement de 200 ha de terres dégradées avec des ouvrages antiérosifs.		
10	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR)	OBJECTIFS Contribuer à l'amélioration durable de la Sécurité alimentaire nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale dans la zone d'intervention du projet. (i) Appuyer les acteurs de la filière à nouer des partenariats professionnels qui valorisent mieux les produits de la filière sur des marchés locaux, régionaux et internationaux, (ii) Mettre en place des infrastructures qui augmentent la valeur ajoutée et facilitent l'accès aux marchés, (iii) Sécuriser l'accès à l'eau et au foncier aux exploitants maraîchers de façon durable. PRINCIPAUX INDICATEURS Accroître les revenus des exportations maraîchères, tout en améliorant leur résilience aux effets du changement climatique COÛT GLOBAL : 28 711 millions FCFA ; BAILLEURS : FIDA, BN	✓ Acquisition de matériels et équipements (refractomètre, phmètre analogique, etc.) et 902 casiers superposables et autres pour les acteurs en amont et en aval ; ✓ Poursuite de la mise en place des serres modernes de production grâce à l'établissement d'une convention de partenariat avec DIZENGOFF (Ghana) ; ✓ réalisation des études spécifiques et enquêtes de perception par chantier/domaines pour apprécier les effets de la mise en œuvre du projet ; ✓ organisation de quatre ateliers de capitalisation d'expériences ;	58,46%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
11	Projet de protection et réhabilitation des Sols pour améliorer la sécurité alimentaire (PROSOL)	OBJECTIFS Les approches durables et à large impact de promotion de la protection et de la réhabilitation des sols dégradés sont mises en œuvre au Bénin. De façon spécifique, il s'agit de : Protéger et réhabiliter les sols dégradés dans les zones d'intervention du projet ; Ancrer les approches à large impact de protection des sols dans les stratégies et programmes du MAEP ainsi que dans la formation professionnelle agricole et la planification communale ; Capitaliser et diffuser les connaissances sur la gestion durable des terres PRINCIPAUX INDICATEURS 20 000 ha de sols sont protégés ou réhabilités ; 10% exploitations dirigées par des femmes ont aménagé leurs champs en mesures GDT Les rendements moyens dans la zone d'intervention (2010 - 2015) s'élèvent à 1.200 kg/ha pour le maïs, à 12.509 kg/ha pour le manioc, à 13.336 kg/ha pour l'igname et à 1.040 kg/ha pour le coton. 2 (deux) textes juridiques supplémentaires sur une promotion de la GDT sont approuvés COÛT GLOBAL : 18 684,9 millions FCFA ; BAILLEURS : GIZ, BN	✓ Formation, encadrement des agriculteurs dans la mise en œuvre des mesures GDT/ACC (1 500 agriculteurs relais dans la formation de 7 500 apprenants) ; ✓ appui à l'intercommunalité APIDA, CIG dans le financement des projets GDT/ACC et dans la mise en place des parcelles fourragères communautaires ; ✓ suivi de la mise en place des parcelles fourragères sur les différents sites des communes identifiées ; ✓ installation des mesures GDT/ACC et suivi pédagogique du déroulement des cours dans les LTA.	68%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
12	Projet des Centres d'Innovations Vertes pour le secteur Agro-alimentaire (PROCIVA)	OBJECTIFS L'objectif global du projet est de promouvoir l'amélioration des revenus des petits exploitants agricoles, de l'emploi et de l'approvisionnement régional en produits alimentaires à travers la mise en œuvre des innovations dans le secteur agricole et agro-alimentaire dans des communes rurales sélectionnées du Bénin. Les objectifs spécifiques se déclinent comme suit : - Mettre en œuvre des innovations par les exploitations agricoles ; - Mettre en œuvre des innovations par les petites et moyennes entreprises ; - Mettre en réseau et coopération entre des acteurs dans les CVA. PRINCIPAUX INDICATEURS Le revenu moyen issu de la vente des produits des chaines de valeurs ajoutées (CVA) sélectionnées riz, soja et volaille a augmenté en moyenne sélectionnées La productivité des petites exploitations agricoles dans les chaines de valeur sélectionnées s'est accrue de 50% dans la CVA soja, de 50% dans la CVA riz et de 100% dans la CVA volaille. 25% d'augmentation en moyenne du chiffre d'affaire, avec la différence des CVA soja, riz et volaille COÛT GLOBAL : 13 432 millions FCFA ; BAILLEURS : GIZ ; BN	✓ Mise en place de 472,550 tonnes d'engrais et 5,224 tonnes d'herbicides au profit de 415 producteurs ; ✓ construction et mise en valeur des hangars de marchés à Sékou (12 hangars de 12 places chacun) et à Sèmè-Podji (10 blocs hangars) ; ✓ acquisition et mise en place de 143 kits d'équipements de transformation à prix subventionné au profit des 57 unités de transformation d'ananas des Pôles 4, 5, 6 et 7 ; ✓ démarrage de la réalisation des aménagements (17,66 ha) pour l'irrigation d'appoint de l'ananas au niveau de 08 producteurs dans trois communes (Allada, Abomey et Zè) ; ✓ mise en place de deux (02) ponts bascule pour la mise en marché de l'ananas au profit de 02 clusters dont un en construction ; ✓ mise en place d'un carbonisateur au profit de BIOPHYTO pour la production du charbon actif.	72%	
13	Programme de Développement de l'Irrigation	OBJECTIFS L'objectif de ce programme est de contribuer au développement des aménagements adapté à chaque pôle de développement agricole (PDA) en liaison avec les filières phares desdits pôles pour l'allègement de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	✓ Acquisition et installation d'un entrepôt (en construction métallique) de 1000 m² pour accueil et réception des équipements d'irrigation ; ✓ acquisition de semences, engrais et de	23,35%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		COÛT GLOBAL DU PROJET : 215.323,550 millions FCFA ; BAILLEUR : BN	produits phytosanitaires ; ✓ acquisition des matériels et équipements pour le fonctionnement des plateformes d'expérimentation et de démonstration ; ✓ test des alternatives de l'irrigation goutte à goutte moins coûteuse sur la plateforme de démonstration et de recherche-développement de la SoNaMA.		
14	Mise en Œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées (Ananas, Anacarde, Produits Maraichers) (PNDF-HVA)	OBJECTIFS Etendre les surfaces cultivables, améliorer la productivité et développer des filières de transformation et d'exportations OS1 : Améliorer de manière durable la production, la productivité et la compétitivité de l'ananas du Bénin OS2 : Augmenter substantiellement la production de noix en passant de 100 000 tonnes par an en 2016 à au moins 200 000 tonnes par an en 2021 dont au moins 50% sont transformées au Bénin. OS3 : Améliorer de manière durable la production, la productivité et la compétitivité des produits maraichers du Bénin COÛT GLOBAL : 56 .535, 825 millions FCFA ; BAILLEUR : BN	Filière Ananas ✓ Mise en place de 472,550 tonnes d'engrais et 5,224 tonnes d'herbicides au profit de 415 producteurs ; ✓ mise en place de deux (02) ponts bascule pour la mise en marché de l'ananas au profit de 02 cluster dont un en construction ; ✓ mise en place d'un carbonisateur au profit de BIOPHYTO pour la production du charbon actif. Filière Anacarde ✓ mise en place au profit des producteurs de 72 000 doses de biofertilisants pour 9000 ha à traiter et de pulvérisateurs électriques (120) motorisés (50) manuels (380) ; ✓ 204 000 plants pour l'installation de nouvelles plantations dans le Pôle 4, 1 et 2 ; ✓ mise aux normes de 250 000 ha d'anciennes plantations (1 800 ha au Pôle 2 ; 9 500 ha au Pôle 4 et 350 ha au Pôle 3).	28%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
			Filière Maraîchage ✓ Installation d'une unité expérimentale de séchoir hybride à Bodjékali (Malanville) constituée de 01 séchoir solaire hybride et 01 magasin de stockage des produits séchés ; ✓ acquisition d'intrants spécifiques (16275 kg d'engrais NEEM, Tomate : 23,3 kg, Piment : 14,75 kg, Oignon : 18,5 kg, Insecticides : 266 L, Fongicides : 266 kg, Acaricides : 67 L) au profit des maraîchers du pôle 4 ; ✓ mise en place par l'ATDA 7 (engrais organique, foliaire et biologique : 33,95 tonnes et 1 226 litres) au niveau des maraîchers du pôle 7.		
15	Mise en Œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières Conventionnelles (Riz, Maïs, Manioc) (PNDFC)	OBJECTIFS OG : Obtenir A L'horizon 2021, Une Autosuffisance Nationale En Riz A Partir Exclusivement De La Production Nationale OS 1 : Améliorer la productivité et la production actuelles du paddy au Bénin. OS 2 : Améliorer la compétitivité du riz transformé au Bénin. OS 3 : Améliorer la gouvernance et la gestion de la filière COÛT GLOBAL : 66.726, 122 millions de FCFA ; BAILLEUR : BN	Filière riz ✓ Acquisition et mise en place de 354 tonnes de semences certifiées au profit des PDA ; ✓ renforcement des capacités de 33 agents d'encadrement dans les PDA 2 et 5 ; ✓ acquisition et mise en place de 50 mini moissonneuses, 40 repiqueuses manuelles et 4 repiqueuses motorisées aux producteurs du PDA1. Filière maïs ✓ Acquisition et mise place de 20 égreneuses vanneuses de maïs au profit des coopératives de producteurs de semences et de maïs grains ;	25,48%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
			✓ acquisition et mise en place de 70 tonnes de semences certifiées de maïs au profit des producteurs des pôles 2, 4 et 5 ; ✓ acquisition et mise en place de 10 tonnes de semences de base de maïs au profit des semenciers des pôles 2 et 4 ; Filière manioc ✓ Acquisition et mise en place de matériels végétales sains de manioc et de boutures de base de manioc au profit des producteurs de racines fraîches et des multiplicateurs de boutures certifiées de manioc des ATDA 1, 2, 3 et 5 ; ✓ construction de trois ateliers de transformation de manioc adaptés aux normes à Copargo et à Savè dans le pôle 4 puis à Adja Ouèrè dans le pôle 6 (lot 1 et 2) ; ✓ construction de 5 ateliers de transformation en matériels conformes aux normes aux profits des femmes transformatrices du pôle 4.		
16	FADeC- Investissement	OBJECTIFS Appuyer les efforts d'investissement agricole dans les communes du Bénin tout en transférant les compétences aux communes. PRINCIPAUX INDICATEURS	✓ Renforcement de capacités des acteurs territoriaux et communaux (ATDA : CCeC, DRC, DAI. DDAEP/ SPCI, EPZ ; OPA/OIP ; communes : CST, CSDLP...) impliqués dans le processus de réalisation des IAC sur le suivi de la réalisation des	00%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		Part des ressources effectivement transférées Pourcentage de communes ayant bénéficié de transferts de ressources. COÛT GLOBAL DU PROJET : 10.000 millions de FCFA ; BAILLEUR : BN	IAC et mise en service, entretien et redevabilité des IAC réalisées ; ✓ suivi de la mise en œuvre des projets finances/co-finances par FADeC-Agriculture.		
17	Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des exportations (PACOFIDE)	OBJECTIFS Accroître la productivité et l'accès aux marchés d'exportation pour les chaînes de valeur ciblées par le projet (ananas, anacarde, et éventuellement certains produits horticoles) PRINCIPAUX INDICATEURS - Augmentation du volume des ventes annuelles à l'exportation pour les chaînes de valeur agricoles ciblées (en pourcentage) ; - Nombre de nouveaux produits agroalimentaires officiellement exportés (Nombre) ; - Nombre de règles et de réglementations visant à faciliter le commerce et les entreprises améliorées et adaptées aux chaînes de valeur agricoles (Nombre) ; - Pourcentage de la production satisfaisant aux normes de qualité en matière d'exportation (par chaîne de valeur sélectionnée) (en pourcentage) COÛT GLOBAL DU PROJET : 95.901,138 millions de FCFA ; BAILLEURS : Banque mondiale	✓ Les études techniques, EIES et PAR relatives à l'aménagement d'un périmètre de 400 ha de bas-fonds pour la production du riz dans la Commune de Ouinhi sont finalisées et le DAO relatif au recrutement des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement est en instance de relance ; ✓ 17817,63 ha de nouvelles plantations d'anacardiens sont installés, ce qui représente un niveau de réalisation de 51 % (la cible à la fin du projet est de 35 000 ha) ; ✓ 70292 ha d'anciennes plantations d'anacardiens ont été réhabilités, ce ui représente un niveau de réalisation de 70% (la cible à la fin du projet est de 100 000 ha) ; ✓ la mise en œuvre des conventions de financement des sous-projets validés, premier appel à projets mécanisme FCP : Equipements remis à 176 promoteurs de sous-projets pour le guichet A ; 108	26,91%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
			dossiers sélectionnés au titre des guichets B et C.		
18	Projet pour la Sécurité Alimentaire et le Renforcement de la Résilience (PROSAR)	OBJECTIFS OG : Contribuer à l'amélioration au niveau des ménages, de la situation alimentaire et nutritionnelle des personnes exposées à l'insécurité alimentaire notamment celles exposées à la sous-alimentation et la malnutrition. OS_1 : La diversité alimentaire de 13.850 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) et vulnérables à l'insécurité alimentaire dans les départements de l'Atacora s'est améliorée (score de diversité alimentaire individuel) OS_2 : La quantité et la qualité de l'alimentation de 4.000 jeunes enfants de 6 à 23 mois enfants en bas âge (6 à 23 mois) dans le département de l'Atacora sont améliorées (régime alimentaire minimal acceptable – (Minimum Acceptable Diet, MAD). OS_3 : Deux accords sur la poursuite des approches de conseil nutritionnel au niveau communautaire sont conclus avec les partenaires et les organismes de mise en œuvre du Conseil national de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN). COÛT GLOBAL : 4.122 millions de FCFA ; BAILLEUR : GIZ	✓ Suivi des activités des CSAN (dans 272 villages) sur des thèmes liés à la bonne nutrition (pérennisation des activités au niveau communautaire) ; ✓ présentation de l'outil SISAN au niveau national ; ✓ cérémonies de clôture dans les communes d'intervention.	100%	
19	Projet d'Appui au Développement Agricole et l'Accès aux Marchés (PADAAM)	OBJECTIFS • Faciliter l'accès des petits exploitants aux intrants et aux services de conseil de qualité • Développer les infrastructures d'irrigation et de marché • Soutenir les investissements dans la transformation et la commercialisation • Renforcer la capacité des organisations professionnelles à fournir des services efficaces à leurs membres • Faciliter la contractualisation entre les organisations professionnelles et les autres acteurs en aval	✓ 60 jeunes formés et 157 financés ayant permis d'améliorer significativement la qualité des activités des apprenants sur le terrain ; ✓ 91 Promoteurs de partenariats appuyés en 2023 regroupés dans 67 partenariats productifs inclusifs autour de 78 OP fort de 1746 membres dont 1009 femmes et 548 Jeunes (171 manioc, 21maïs, 05 riz) en instance de virement ;	48,82%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		PRINCIPAUX INDICATEURS 204 000 ruraux à faibles revenus dont 40% de femmes et 30% de jeunes bénéficient de la mobilité économique ; Les rendements à l'hectare du maïs, du riz et du manioc atteignent respectivement 2 tonnes ; 3,5 tonnes et 18 tonnes ; Les revenus de 80% des bénéficiaires augmentent d'au moins 30% ; 402 partenariats productifs associant 1 577 organisations de producteurs et 48 851 petits producteurs sont développés ; 80% des entreprises rurales soutenues déclarent une augmentation de profits ; 1 100 jeunes développent des initiatives entrepreneuriales dans les filières-cibles ; 2 500 ha de bas-fond aménagés ou à remettre en état ; 91 magasins stockage à construire/réhabiliter. COÛT GLOBAL : 55. 838, 485 en Millions FCFA ; BAILLEUR : FIDA, BN.	✓ 421 jeunes dont 138 femmes formés pour le compte de 2022 et doté de plans d'affaire ; ✓ opérationnalisation du fonds leviers pour la campagne 2022-2023 : Mise en place intrants au 31 juillet 2022 : Engrais 13734 T (NPK, Urée, KCL) - Semence céréale : 60,55 T - boutures de manioc : 1 535 560 ; Produits phyto : 21566 l.		
20	Projet d'Appui au Développement des Filières Protéïniques (PADEFiP)	OBJECTIFS Contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs et à l'accroissement de la disponibilité en protéines accessibles financièrement en milieu rural COÛT GLOBAL : 3.941,742 millions de FCFA ; BAILLEUR : AFD	✓ Appui aux multiplicateurs de semences soja dans le Zou et les Collines (25 809 Kg de semences de base et 1 772 sachets d'inoculum et 32 Tonnes de NPK mis en place) pour un montant de 35 742 750 FCFA ; ✓ certification de 190,2 tonnes (campagne 2021-2022) et 285,35 tonnes de semences de soja ; ✓ mise en place de 2 100 géniteurs de qualité à l'endroit des 4 écloséries du Zou (100 géniteurs de clarias et de 2 000 géniteurs de tilapia) en plus de 350 Kg d'aliments.	42,57%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
21	Projet d'Appui au Développement de la Filière Anacarde et de l'Entreprenariat Agricole (PADEFA-ENA)	OBJECTIFS - Accroître la résilience des producteurs d'anacarde et accroissement du potentiel de séquestration de carbone ; '- Développer les Chaines de Valeur de la filière anacarde ; '- Assurer l'exécution efficace du projet. PRINCIPAUX INDICATEURS - L'encadrement des producteurs et création de pool de prestataire de service sont améliorés ; '- Les infrastructures socio-économiques et communautaires sont réalisées ; - La sécurisation foncière résiliente est renforcée ; - L'organisation et la structuration des acteurs de la filière sont améliorées ; - L'appui à l'entreprenariat des jeunes et des femmes et la sensibilisation à la nutrition sont assurés ; - La promotion de l'industrie de transformation et de commercialisation du cajou et de ses dérivés est assurée. COÛT GLOBAL : 11. 416,077 Millions de FCFA ; BAILLEURS : BAD, BN	✓ Mise en place des crédits au profit de neuf (9) promoteurs après la délivrance des lettres de garantie du FNDA pour un montant de garantie accordée de 19 650 000 FCFA ; ✓ installation de 15 ha de superficie des parcs à bois d'anacardiens : 3 parcs à bois (10 ha à Bassila (Tchètou), 3 ha à Dassa-Zoumè (Miniffi) et 2 ha à Savè (Gobé) ; ✓ installation d'un (1) verger de semences polyclonales sur 12 ha à Bétécoucou ; ✓ installation d'un (1) germoplasme de 5ha à Bétécoucou.	14,32%	
22	Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA)	OBJECTIFS 1-Appuyer le développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale, animale et halieutique au moyen de matériels et équipements agricoles adaptés ; 2- Promouvoir des actions de recherche-développement et assurer l'adoption de nouvelles technologies en matière de mécanisation agricole ; 3- Mettre en place un cadre institutionnel et des mesures incitatives pour le développement durable de la mécanisation agricole au Bénin. PRINCIPAUX INDICATEURS	✓ Connectivité des kits de tracking ; ✓ entretien et réparation des kits de tracking et des capteurs de données ; ✓ formation, utilisation roues semeuses et pulvérisateurs 1 et 2 ; ✓ acquisition de semences, engrais et de produits phytosanitaires ; ✓ acquisition de pièces pour entretien des	18,33%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		• Porter les niveaux de productivité et de production nationale des principales spéculations agricoles à plus de 1,2 fois leur niveau actuel. Cas par exemple de l'ananas dont les rendements passeront de 35T/ha à 50 T/ha pour le pain de sucre et de 45T/ha à 70 T/ha pour la Cayenne lisse ; la production de 300 000 Tonnes à 600 000 Tonnes ; • porter les niveaux de transformation agroalimentaire à plus de 1,25 fois leur niveau actuel et avec un niveau meilleur de qualité des produits dérivés obtenus. ; • Réduire la pénibilité des activités de production et transformation à au moins 25 000 acteurs dont les femmes qui vont bénéficier des différents kits d'équipements à mettre en place assorti de gains en temps de travail permettant de mener autres activités. COÛT GLOBAL : 307.497 millions de FCFA ; BAILLEURS : BN	véhicules (lot 1) et matériel roulant deux roues (lot 2) ; ✓ renforcement de capacité technique et intellectuelle des techniciens de la SoNaMA dans l'accompagnement des acteurs de la mécanisation agricole.		
23	Programme National de Développement de la Filière Palmier à huile (PNDF PH)	OBJECTIFS • OS1 : Améliorer la productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile ; • OS 2 : Renforcer la transformation de noix de palme et palmistes en huiles de qualité et des huiles en huiles raffinées et en savons. • OS3 : Améliorer la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et la consommation locale de ces produits ; • OS4 : Faciliter l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières PRINCIPAUX INDICATEURS • R1 L'accès aux intrants appropriés pour la production du palmier à huile est amélioré ; • R1 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées ;	✓ Mise en place à coût réduit de 125.000 plants de palmier à huile sélectionné dans les PDA 4, 5, 6 et 7 ✓ mise en place auprès de 15 pépiniéristes agréés des PDA 5, 6 et 7 en équipements, matériels et infrastructures de production (système d'irrigation, petits outillages, etc.) ✓ appui à la construction de la seconde unité du germe conventionnel pour le traitement et la germination des graines au Centre de Recherches Agricoles des Plantes Pérennes (CRAPP) à Pobè ✓ renforcement des chaînes d'équipements de 25 unités de transformation d'huile	41%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		• R1 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés ; • R1 Une politique de promotion de la filière à travers une tenue des statistiques de production est mise en œuvre COÛT GLOBAL : 12.317 millions FCFA : BAILLEURS : BN	(presses, égrappeuses, déshydrateurs) dans les PDA 5, 6 et 7).		
24	Projet Régional d'Intégration des Marchés (PRIMA)	OBJECTIFS Soutenir la transformation durable de l'agriculture familiale au Bénin et au Togo en améliorant les performances des pôles commerciaux sous-régionaux et des couloirs de transport transfrontaliers tout en favorisant l'entrepreneuriat rural pour les jeunes et les femmes, et en intégrant pleinement les petits exploitants dans les marchés nationaux et sous-régionaux PRINCIPAUX INDICATEURS - 80% des producteurs auront augmenté leurs revenus d'au moins 30% (de la marge nette de leurs activités agricoles) - 300 km de pistes rurales seront réhabilités, 9 marchés de demi-gros et 19 centres de collecte seront modernisés pour permettre une augmentation de 30% des transactions commerciales de produits agricoles ; - Environ 750 micro-entreprises rurales (MER) principalement dirigées par des coopératives, des femmes et des jeunes, sont soutenues sur et autour des marchés (dont 30% impliquées dans des productions à valeur nutritive élevée) pour améliorer les revenus et les capacités de résilience des femmes, des jeunes et des producteurs vulnérables ; - Les transactions commerciales de produits agricoles entre les deux pays augmentent de 30% ; - 2400 hectares de terres irriguées et 9600 hectares de sous-bassins versants en amont appliqueront des modèles d'agriculture sensibles au climat générant une augmentation de productivité de 30% ; 30% d'augmentation des volumes d'échanges de produits agricoles entre les deux pays	✓ Convention avec structure d'incubation pour la Formation, préparation et suivi des plans d'affaires de jeunes, femmes, handicapés : 2 ateliers sont organisés avec les ATDA 1, 4 et 5 pour élaborer des outils digitalisés de sélection de 650 jeunes, femmes et handicapés ; ✓ équipements media /a : Elaboration des spécifications techniques des Kits et de la note argumentaire et ANO du FIDA. Le premier appel a été infructueux et la deuxième relance est en cours ; ✓ partenariats avec 5 radios communautaires pour diffusion de programme de sensibilisation ; ✓ organisation de 2 diagnostics participatifs au sein des PDA (4 et 5) du PRIMA sur les thématiques a traité dans les CEP.	34,57%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		COÛT GLOBAL : 36.754 en millions FCFA ; BAILLEURS : FIDA, BN			
25	Projet de Développement des Services Agricole (PDSA)	OBJECTIFS Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et le revenu des acteurs des chaînes de valeur agricole ciblées à travers l'aménagement hydro-agricole pour un développement socio-économique des communes d'intervention que sont Lalo (Pôle 5) et Athiémé (Pôle 7). - la réalisation des aménagements pour l'amélioration de la productivité des cultures de riz, et de maraîchage et l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations - renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs ; - la réduction de la pauvreté des populations par l'amélioration de leur revenu ; la création de nouveaux emplois. INDICATEURS le niveau de productivité des CVA des filières riz, maraîchage, aquaculture est accru ; les aménagements sont mis en valeur ; les capacités d'intervention des acteurs des CVA ciblées sont améliorées. COÛT GLOBAL : 11.493,086 millions FCFA ; BAILLEURS : Fonds koweïtien, BN	✓ Elaboration et transmission à la PRMP/MAEP du Plan de Passation des Marchés (PPM) du PDSA gestion 2023 ; ✓ Elaboration de la demande de proposition pour la réalisation de l'étude de baseline.	7,94%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
26	Projet d'appui à la Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin 2 (TAZCO 2)	OBJECTIFS - Diffusion à grande échelle des techniques agroécologiques éprouvées au niveau des parcelles et de l'exploitation ; - Diffusion de mécanismes de gestion collective de la biomasse par les utilisateurs des terroirs villageois (agriculteurs et éleveurs) et des techniques AE collectives à l'échelle du terroir ; - Intégration de la dimension TAE dans les compétences et les pratiques des ATDA et du conseil agricole de l'AIC et de l'IRC ; - Poursuite de la Recherche/Développement pour élargir la panoplie d'équipements adaptés et améliorer les référentiels agroécologiques ; - Amélioration de la participation, de la représentation et des revenus des femmes, grâce notamment à une diversification vers des activités en lien avec la transition agroécologique et la diffusion de pratiques agroécologiques adaptées. PRINCIPAUX INDICATEURS - Les acteurs publics et privés intervenant dans la promotion des pratiques AE sont formés ; - Les pratiques agroécologiques de l'échelle de la parcelle et de l'exploitation sont diffusées à grande échelle ; - La concertation intra-villages conduit à des consensus validés par les communes sur l'utilisation des terroirs et permettent la mise en œuvre de pratiques agroécologiques collective ; - Les coopératives villageoises des producteurs de coton (CVPC) des villages d'intervention ont été renforcés dans leurs capacités d'organisation et de gestion, ainsi que les Unions correspondantes ;	✓ Acquisition et mise en place de semence de 6 espèces de plantes fertilitaires et fourragères aux bénéficiaires (acquisition locale + importation) ; ✓ appui à la production de semences de plantes fertilitaires et fourragères ; ✓ formation/recyclage de 262 agents AIC sur les pratiques agroécologiques ; ✓ installation des parcelles d'expérimentations sur diverses thématiques (15 par année).	48,81%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		- Les AGR (maraîchage, petit élevage, transformation) pour les femmes sont mis en place et de nouveaux groupements développent le coton bio ; - Le personnel complémentaire de l'AIC est pris en charge pour le bon fonctionnement de son dispositif de suivi ; - Les référentiels des pratiques AE ont été complétés et affinés en cours de projet ; - Un dispositif de suivi de l'impact et de la diffusion des pratiques AE est mis en place ; - L'appropriation de la transition agroécologique est renforcée et intégrée dans le dispositif de l'IRC ; La coordination globale des actions est assurée COÛT GLOBAL : 6.559,570 millions FCFA ; BAILLEURS : AFD			
27	PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPMENT DE LA FILIERE KARITE	OBJECTIFS - Améliorer la production et la productivité de la ressource karité ; - Accroître la quantité et la qualité des amandes, du beurre de karité et de ses dérivés ; - Améliorer l'organisation de la commercialisation des amandes de karité, du beurre de karité et de leurs produits dérivés ; Améliorer la gouvernance de la filière karité. PRINCIPAUX INDICATEURS R1.1. Une base nationale de données statistiques sur les parcs à karité au Bénin est mise en place R2.1. Du matériel végétal performant à cycle court et des itinéraires techniques éprouvés éprouvés sont développés R.2.2. La ressource à karité est préservée et régénérée durablement R3.1. Les conditions de ramassage et le taux de collecte des fruits/noix de karité sont améliorés R4.1. Les normes de qualité en matière de la transformation des noix et des amandes en beurre sont promues	✓ Elaboration des termes de référence et des spécifications techniques pour la construction d'une ombrière pour le CRA Nord Est à Ina ; ✓ élaboration des termes de référence et des spécifications techniques pour la clôture grillagée de 3ha d'une pépinière à Boukombé ; ✓ élaboration des termes de référence et des spécifications techniques pour la construction de 09 Infrastructures pour abriter les mini-complexes karité.	12,17%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		R.4.2. La transformation locale de 50 à 75% des amandes en beurre de karité de qualité marchande est assurée R5.1. Les capacités des transformateurs sur les techniques améliorées de transformation des amandes de karité sont renforcées. R5.2. Des techniques et technologies adaptées de séchage et de stockage de transformation sont promues R6.1. Des technologies de valorisation des sous-produits de transformation sont développées R.7.1. Les techniques de stockage-conservation des amandes et de leurs dérivés sont améliorées R.7.2. Un dispositif de suivi des acteurs dans la mise en œuvre des techniques sur les normes de stockage et conservation des amandes de karité et de ses dérivés est mis en place R.8.1. Les revenus des ramasseurs et des producteurs d'amandes de karité sont améliorés à travers des mécanismes de commercialisation appropriés R.9.1. La filière et chaînes de valeurs du karité sont mieux structurées et la création d'interprofession karité est accompagnée R.10.1. Des capacités en gestion entrepreneuriale sont renforcées au profit des promoteurs d'entreprises R.10.2. Les transformateurs, les groupements de ramasseurs et de transformateurs et les PME opérant dans le secteur karité sont accompagnés dans l'accès aux financements adaptés et aux équipements adaptés R.10.3. La construction des points d'eau potable au tour des unités de transformation est promue COÛT GLOBAL : 10 580,7 Millions FCFA ; BAILLEUR : BN			

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
28	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)	OBJECTIFS : Améliorer la production, les rendements et la qualité de l'arboriculture fruitière Etaler les productions de l'arboriculture fruitière Valoriser les productions des vergers Améliorer la gouvernance au sein des filières de l'arboriculture fruitière PRINCIPAUX INDICATEURS R1.1 : La disponibilité et l'accessibilité aux connaissances, aux plants de qualité et aux autres types d'intrants et à une irrigation adaptée sont améliorées pour les filières de l'arboriculture fruitière R1.2 : La protection phytosanitaire des arbres fruitiers est renforcée R1.3 : Des infrastructures et équipements adéquats pour la récolte, le stockage et le conditionnement des produits de l'arboriculture fruitière sont développés R2.1 : Des espèces et variétés permettant un étalement de la production sont adoptées par les producteurs R2.2 : Des techniques et pratiques culturales permettant un étalement de la production sont adoptées par les producteurs R2.3 : Des pratiques et techniques de conditionnement et de conservation post-récolte permettant une mise sur le marché retardée sont adoptées R3.1 : Les exportations de fruits frais et transformés respectant les normes sont accrues R3.2 : Les CVA des filières de l'arboriculture fruitière sont promues R4.1 : Les acteurs des filières de l'arboriculture fruitière sont professionnels, structurés et des clusters sont développés R4.2 : Les facilitations sont mises en place au profit des acteurs de l'arboriculture fruitière pour le développement et le maintien des activités R4.3 : L'accès aux marchés est amélioré pour tous les acteurs	✓ 99.064 plants greffés de manguiers certifiés dont 65.487 de variétés Kent et 33.577 de variété Amélie ; ✓ installation de 1489,76 ha de nouvelles plantations de manguiers au plan national au 30 septembre 2023 ; ✓ sélection et validation de 74 sites de pépinières de production des plants greffés d'agrumes ; ✓ formation d'une première vague de 37 pépiniéristes d'agrumes sur les bonnes pratiques de production des plants greffés d'agrumes.	20,83%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		de la filière R4.4 : L'information et la communication sont assurées pour les filières de l'arboriculture fruitière R4.5 : Les acteurs agissent selon les normes et dans le respect de l'environnement et la santé des consommateurs R4.6 : Le suivi-évaluation et la capitalisation des acquis du Programme sont assuré COÛT GLOBAL : 19.658,304 millions FCFA ; BAILLEUR : BN			
29	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVIRE-ABC)	OBJECTIFS Contribuer à l'amélioration de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté au niveau national. L'objectif spécifique du projet est de relancer durablement la production vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines, à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre et l'augmentation des revenus des ménages, notamment les plus vulnérables de la zone d'intervention du projet. PRINCIPAUX INDICATEURS Prévalence moyenne de l'insécurité alimentaire dans la ZIP Prévalence malnutrition chronique (enfants de 5-59 mois) dans la ZIP Pourcentage de populations pauvres dans la ZIP COÛT GLOBAL DU PROJET : 15.660,600 millions FCFA ; BAILLEURS : FONDS GAFSP (BM), BN	✓ Construction de 18 magasins de stockage et d'intrants ✓ réhabilitation de 7 retenues d'eau, d'une mare et d'aménagement de 67 ha de périmètres en aval achevés ; ✓ aménagement de 1569 ha de périmètres irrigués, de plaines inondables et de bas-fonds.	70%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
30	Programme National de Développement des Plantations et des grandes Cultures (PNDPGC)	OBJECTIF Optimiser la mise en valeur des terres cultivables et attirer des investisseurs agro- industriels nationaux et/ou internationaux pouvant apporter une forte valeur ajoutée aux produits des filières agricoles du pays COÛT : 500 000 millions, Financement BN et autres partenaires	Projet pas encore démarré	0%	
✓ Programme Elevage				23,93%	
1	Programme National de Développement des Filières Viande, Lait et Œufs de Table (PNDF VLO)	OBJECTIFS Contribuer à couvrir les besoins en viande, lait et œufs de table des populations et limiter les importations à travers un accroissement des niveaux de productions animales Améliorer les productions et la gestion des exploitations ; Valoriser les chaines de valeur ajoutée des filières lait, viande et œufs de table ; Renforcer les capacités organisationnelles des acteurs PRINCIPAUX INDICATEURS Lait et viande - L'accroissement du niveau de production de la viande de 12 000 T entre 2019 et 2024 ; - L'accroissement du niveau de la production du lait de 25 000T au cours de la même période 2019-2024. Œufs de table - Les intrants de bonne qualité sont disponibles à coûts réduits ; - Les capacités techniques et de gestion des aviculteurs sont renforcées ; -La modernisation des équipements avicoles est améliorée ; -Le circuit de commercialisation des œufs et des poules de réformes est réorganisé ; - Un mécanisme de financement adapté et accessible aux acteurs est mis en place ; - La structuration des OP est améliorée	✓ Acquisition et mise en place de 610 tonnes d'aliment bétail, 232 tonnes d'aliments porcin, 40 tonnes d'aliments ovin et 1900 blocs de pierre à lécher au profit des fermes d'Etat du Bénin ; ✓ acquisition et mise en place de 1 000 000 doses de vaccins contre la maladie de New Castle au Bénin ; ✓ installation d'une banque fourragère irriguée et sécurisée à Padé dans la commune de Kandi ; ✓ mise en place de 500 noyaux de géniteurs de lapins au profit des cunicultures du Bénin ; ✓ mise en place de 500 noyaux de géniteurs de petits ruminants au profit des éleveurs des pôles de développement agricole du Bénin.	21,8%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		COÛT GLOBAL : 27.114,550 millions FCFA ; BAILLEUR : BN			
2	Projet de sédentarisation des Troupeaux de ruminants au Bénin (ProSeR)	OBJECTIFS Rationaliser la gestion de l'espace pastoral ; Améliorer la productivité et la production bovine et ovine ; Appuyer la mise en marché des produits d'élevage. INDICATEURS R1.1 : Les éleveurs ont formalisé des contrats de bail avec l'Etat ; R1.2 : Un campement pastoral pilote est créé et fonctionnel ; R1.3 : Des campements d'éleveurs sont renforcés ; R1.4 : Les capacités de gestion des OP agropastorale sont renforcées ; R2.1 : Les ressources alimentaires du bétail sont disponibles et accessibles ; R2.2 : Les semences animales pour l'amélioration génétique sont disponibles et valorisées ; R2.3 : La santé des animaux est améliorée. COÛT GLOBAL : 34.205 millions FCFA ; BAILLEURS : BOAD, BN	✓ Poursuite de la collecte des dossiers d'indemnisation des personnes affectées au niveau du CPP en vue du paiement des indemnités (75 dossiers prêts sur 83) ; ✓ organisation des opérations d'établissement de la liste complémentaire du répertoire des éleveurs individuels bénéficiaires du Projet ; ✓ sensibilisation des éleveurs non bénéficiaires du ProSeR sur les méthodes de valorisation des résidus de récoltes en vue de la réduction de la mobilité des animaux (15 Communes ; 45 Campements non CPR ; environ 2 423 éleveurs touchés dont 730 femmes) ; ✓ supervision de délivrance des ADC au profit des bénéficiaires du ProSeR.	40,67%	
3	Projet d'appui au développement des filières lait et viande et à la promotion des entreprises d'élevage (PRODEFILA V-PEL)	OBJECTIFS Améliorer durablement la productivité et la rentabilité des filières lait et viande. INDICATEURS (i) la réhabilitation de 10 retenues d'eau, (ii) la réalisation de 57 forages équipés d'abreuvoirs et de pompes immergées solaires dont 9 seront reliés à des châteaux d'eau (iii) l'aménagement de 2 500 ha d'aires de pâturage,	✓ Signature de l'accord de prêt et du protocole de don FAD ✓ Etude d'Impact environnementale du projet de construction de l'abattoir moderne de Parakou, ✓ Signature de 12 conventions de partenariat avec les structures étatiques pour la mise en œuvre des activités qui relèvent de leur	9,32%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		(iv) le tracé et le balisage de 1000 km de passage pour les animaux, (v) la construction de 3 marchés à bétail, (vi) la construction de 3 postes d'abattage, (vii) la construction d'un abattoir moderne à Parakou, COÛT GLOBAL : 17.952,7 millions FCFA ; BAILLEURS : BAD, BN.	fonction régalienne		
✓ Programme Pêche et Aquaculture				23,68%	
1	Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale (ProVAC)	OBJECTIF L'objectif du PROVAC est d'intéresser plus de personnes à la pisciculture continentale par des formations de type "paysan à paysan" à partir des fermes clés et à les soutenir. PRINCIPAL INDICATEUR Le nombre de personnes s'étant engagés dans la pisciculture ou ayant amélioré leur technique de pisciculture en résultat du projet est d'au moins (500) personnes COÛT GLOBAL : 3.813 Millions FCFA ; BAILLEURS : Japon, BN	✓ Tournage et montage de 3 films documentaires techniques sur l'aquaculture ; ✓ suivi de 16 écloséries pour la lutte contre les épidémies et pose de diagnostic des maladies des poissons ; ✓ édition de 440 exemplaires des manuels techniques ; ✓ organisation et tenue du séminaire final du projet ; ✓ renforcement des capacités technique et matériel de 20 producteurs d'alevins de grande taille ; ✓ Construction de 60 bassins piscicoles.	36,07%	
2	Programme National de Développement de la Filière Aquaculture (PNDF AQUACULTU	OBJECTIFS OS1 : Améliorer de façon durable la productivité et la production aquacoles ; OS2 : Promouvoir les fermes/ entreprises d'aquaculture ; OS3 : Valoriser les produits et sous-produits d'aquaculture. PRINCIPAUX INDICATEURS R1.1 : L'accès des écloséries/pisciculteurs aux géniteurs	Elaboration de spécifications techniques pour différentes acquisitions.	20%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
	RE)	performants est renforcé. R1.2 : La performance des espèces piscicoles (le tilapia du Nil et le poisson-chat africain, ainsi que les espèces adaptées aux eaux saumâtres) est améliorée R1.3 : L'accès des pisciculteurs aux aliments de qualité et à moindre coût est facilité R1.4: Les infrastructures et équipements de base (écloseries, fabriques d'aliments/provenderies, laboratoire de contrôle, dispositif de soins et de suivi vétérinaires) sont mis en place et/ ou améliorés. R2.1 : L'accès au financement des entreprises aquacoles est facilité COÛT GLOBAL : 12 520,80 millions FCFA ; BAILLEUR : BN			
3	Projet de Promotion de l'Aquaculture Durable et de Compétitivité des Chaines de Valeur de la Pêche (PROMAC)	OBJECTIFS Contribuer à l'accroissement de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux économies locales et nationales et à la sécurité alimentaire par la promotion de l'aquaculture, la gouvernance des pêches et l'amélioration de la valeur ajoutée du poisson (i) développement durable de la production et de la productivité de la filière aquacole, (ii) la gestion durable des pêches continentale et maritime ; et (iii) le développement des chaines de valeur de la pêche résilient au changement climatique. PRINCIPAUX INDICATEURS Amélioration de la nutrition et de la consommation de protéines de poisson par les populations locales, en particulier pour les femmes enceintes et les enfants ; - Réduction des pertes après capture et amélioration de la valeur au débarquement des pêches, générant d'importants revenus à l'exportation, des moyens de subsistance durables et	✓ Acquisition et installation d'un (01) village aquacole de 20 cages flottantes sur le Barrage d'Iloko dans la commune de Savè ; ✓ acquisition et installation d'un groupe électrogène relais au profit du PROMAC ; ✓ acquisition de deux (02) barques en fibres de verre, de 04 moteurs hors-bords et 40 gilets de sauvetage au profit du site du Barrage d'Iloko dans la commune de Savè ; ✓ réalisation d'une étude technico-économique de référence d'un village aquacole de modèle 15ha, 25 ha, 50ha et 100ha ; ✓ montage du dossier d'acquisition et installation de 20 cages flottantes pour le village aquacole de Savè.	14,98%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
		une épargne améliorée ; - promotion d'une approche multi spécifique et écosystémique de la gestion des pêches et du développement de la pisciculture, qui s'appuie sur des chaînes de valeur du poisson compétitives et des entreprises agro-industrielles connexes ; - développement des plans de gestion des pêcheries intégrés, complémentaires des activités industrielles maritimes, du développement de l'écotourisme, de la biotechnologie, dans un cadre multisectoriel d'économie bleue. Réalisations antérieures (avant 2021) : Néant Réalisations prévues sur 2021-2026 : - réalisation de dix (10) aquapôles de 50 ha d'étangs chacun soient 500 ha d'étangs au total ; - Appui à la mise en place 75 000 m3 de cages flottantes - mise en place des infrastructures d'accès au marché (trois (03) marchés à poissons, un (01) Point de Débarquement Aménagé et l'aménagement de cinq (05) embarcadères débarcadères. - Installation de 05 unités de fabriques d'aliment poissons d'une capacité 4 000 tonnes chacun ; - renforcement des capacités de production de trois (03) écloséries pour fournir au moins 12 000 000 d'alevins de tilapia prioritairement aux coopérateurs opérant dans les aquapôles ; - renforcement des capacités des vulgarisateurs et pisciculteurs impliquées dans la gestion des aquapôles ; COUT GLOBAL : 20,075 millions FCFA ; BAILLEURS BAD, BN			
✓	Programme Pilotage et Soutien aux Services			11,12%	

N°	TITRE DE PROJET	OBJECTIFSET INDICATEURS CLES DU PROJET	PRINCIPALES REALISATIONS PHYSIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2023	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE	OBSERVATIONS
1	SYMESAN	PRINCIPAUX OBJECTIFS - Améliorer la base informationnelle disponible pour le pilotage des politiques publiques dans le secteur agricole- Réaliser l'enquête structure - Appuyer la mise en place et la fonctionnalité d'un Système Moderne d'Enquêtes sur les Statistiques Agricoles et Nutritionnelles. PRINCIPAUX INDICATEURS - Pourcentage d'indicateurs du cadre harmonisé de suivi des performances du MAEP relevant du SPISA et pour lesquels les informations sont disponibles Taux d'exécution du programme pluriannuel d'enquêtes statistiques agricoles (enquêtes relevant du MAEP sur la période 2023-2026). COÛT GLOBAL 4400 millions FCFA ; BAILLEURS : BN	✓ Appui aux DDAEP dans la collecte et le traitement des statistiques courantes de productions végétales, animales, halieutiques et sur les infrastructures et équipements agricoles ✓ appui aux DDAEP dans la mise en œuvre de l'enquête conjoncture aux trimestres 1 et 2.	11,12%	

Source : DPAF/MAEP, novembre 2023

4.1. Récapitulatif des niveaux de réalisation physique par programme au 30 septembre 2023

N°	TITRE DE PROGRAMME	POIDS	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE PIP	TAUX D'EXECUTION PHYSIQUE GLOBAL
1	Programme 1 : Agriculture	63,12%	36 ,53%	38,89%
2	Programme 2 : Elevage	10,45%	23,93%	26,45%
3	Programme 3 : Pêche et de l'Aquaculture	6,43%	23,68%	26,73%
4	Programme 4 : Pilotage et Soutien aux Services	20,00%	11,12 %	48,29%
Taux d'exécution physique du PTA 2023 au 30 septembre		100,00%	23,82 %	38,69%

Source : DPAF/MAEP, 2023

4.2- Point d'exécution financière par programme au 30 septembre 2023

N°	TITRE DE PROGRAMME	TAUX D'EXECUTION FINANCIERE (ordonnancement)	
		PIP	Global MAEP
1	Programme 1 : Agriculture	40,70%	43,03%
2	Programme 2 : Elevage	15,55%	17,02%
3	Programme 3 : Pêche et Aquaculture	15,97%	15,14%
4	Programme 4 : Pilotage et Soutien aux Services	0%	32,48%
Taux moyen d'exécution financière		35,79%	38,53%

Source : DPAF/MAEP, 2023

4.3- Nouveaux projets/programmes pour 2024

Au titre de l'année 2024, quatre (04) nouveaux projets/programmes sont prévus, Il s'agit de :

✓ **Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Résilience des Acteurs du secteur agricole (PUR-ZEDAGA).**

Le Projet PUR-ZEDAGA couvrira quarante-deux (42) communes réparties dans tous les sept (07) Pôles de Développement Agricole. Le choix des communes est basé sur quatre critères relatifs : (i) au taux de prévalence de la pauvreté dans la commune, (ii) à la prévalence de l'insécurité alimentaires et nutritionnelle et, (iii) à l'impact des crises Russo-Ukrainienne, de Covid-19 et (iv) à la crise sahélo-sahélienne. Ainsi nous savons à l'issue de l'analyse des critères et la priorisation des communes abouti à 42 communes réparties dans onze (11) des douze (12) départements excepté le Littoral.

Le Projet d'Urgence pour le Renforcement de la Résilience des Acteurs du Secteur Agricole (PUR-ZEDAGA) a pour objectif global de renforcer la résilience des petits exploitants agricoles hommes et femmes face au triple choc sécuritaire, sanitaire et russo-ukrainien par l'accroissement des revenus des producteurs, transformateurs et commerçants agricoles. Il s'agira de réduire les impacts négatifs causés par les différentes crises et de leur donner l'opportunité de se relancer et de faire des chiffres d'affaires. Cela consistera à garantir un minimum social aux ménages vulnérables et à faciliter leurs accès aux facteurs de production, de transformation et de mise en marché de leurs produits.

✓ **Programme National de Développement de la Filière Soja (PNDF Soja)**

L'objectif général du programme est d'améliorer de manière durable la production, la productivité, la compétitivité du soja béninois et ses dérivés pour l'industrie local et les marchés nationaux et extérieurs. Les options de mise en œuvre s'articulent essentiellement autour de : l'Amélioration du taux de couverture des besoins en semences de pré-base, de base et certifiées ; le Renforcement de capacités des multiplicateurs de semences de soja ; la Facilitation d'accès aux autres intrants spécifiques, l'Accompagnement des producteurs du soja grain dans la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles et l'Accompagnement dans la mécanisation agricole de la production du soja.

✓ **Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Désenclavement dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (PDIAD-BMVO)**

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations cibles de la vallée de l'Ouémé par l'aménagement des périmètres irrigués, la construction des routes d'accès et la construction d'infrastructures socio-économiques. Le PDIAD-BMVO est structuré autour de six (06) composantes que sont : (i) aménagements hydro-agricoles et piscicoles ; (ii) réalisation des infrastructures de désenclavement ; (iii) développement des chaînes de valeurs agricoles ; (iv) appui à la gestion du projet ; (v) réponses aux urgences. La zone d'intervention du projet regroupe les communes d'Adjohoun, Dangbo et des Agougués.

✓ **Projet d'Aménagement Hydro-Agricole et d'Adaptation aux Changements Climatiques dans la Basse Vallée du fleuve Mono (PAHAC-BVM).**

Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, ODD1 liés à l'éradication de la

pauvreté, ODD2 lié à l'éradication complète de la faim, et ODD8 lié à la promotion d'une croissance économique inclusive et durable, de l'emploi et d'un travail décent pour tous, à l'horizon 2030. Il a notamment une sous composante aménagements hydro-agricoles et une sous-composante constructions et équipements des stations de pompage des eaux d'irrigation.

4.4- Synthèse des engagements de marchés au 30 septembre 2023

Point des marchés engagés du 01/01 au 30/09/2023

NATURE	MONTANT ENGAGE	%
Fournitures	1 096 726 628	36,74%
Travaux	814 418 086	27,28%
Services/prestations intellectuelles	1 074 178 348	35,98%
Total	2 985 323 062	100%

Source : PRMP/MAEP, 2023

V - MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FAITES AU MAEP PAR LA REPRESENTATION NATIONALE A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU BUDGET 2023

Le MAEP n'a eu aucune recommandation de la part de la représentation nationale lors de l'examen du projet de loi de finances 2023.

CONCLUSION

Le montant global du budget 2024 du MAEP s'élève globalement à 115 376 753 956 FCFA contre 99 758 217 610 FCFA en 2023 ; soit une hausse de 15,66%. Il est composé de 39 938 677 956 FCFA de dépenses ordinaires () et 75 438 076 000 FCFA de dépenses en capital ().

Les priorités de ce budget sont entre autres le renforcement des aménagements agricoles et leur valorisation, la promotion des filières, la promotion d'une aquaculture durable, la promotion d'un nouveau type d'élevage garantissant plus de sécurité et de rentabilité, le développement de la Mécanisation, la réalisation d'infrastructures marchandes et développement de service logistique, la transformation, stockage et conservation des produits agricoles et développement des clusters, le renforcement du dispositif de contrôle et d'assurance de la qualité des produits agricoles.

Ainsi, la mise en œuvre de projets majeurs avec un nouveau type de management autour de la Société Béninoise des Aménagements (SoBAA) devront permettre d'améliorer substantiellement l'environnement pour l'accroissement des investissements privés dans le secteur agricole.

**ANNEXE 1 : ETAT D'EFFECTIF DU
PERSONNEL DU MAEP AU 01
OCTOBRE 2023 (SRHDS)**

**POINT DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL DU MAEP PAR CORPS, CATEGORIE ET SEXE
AU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

CORPS	Catégorie	Hommes	Femmes	Total
ADMINISTRATEURS	A	13	4	17
ADMINISTRATEURS D'ACTION CULTURELLE	A	1		1
ADMINISTRATEURS DE DEVELOPPEMENT LOCAL	A	2		2
ADMINISTRATEURS DES SERVICES FINANCIERS	A	4	2	6
ADMINISTRATEURS DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE	A	1	2	3
ADMINISTRATEURS DES BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES	A	0		0
ATTACHES DE RECHERCHE	A	5		5
ATTACHES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	A	12	9	21
ATTACHES DES SERVICES FINANCIERS	A	19	4	23
CHERCHEURS	A	20	2	22
GEOGRAPHES SOCIO-ECONOMISTES	A	1		1
INGENIEURS ET ANALYSTES CONCEPTEURS	A	1		1
INGENIEURS DE LA STATISTIQUE	A	1		1
INGENIEURS DES SERVICES TECHNIQUES DES TP	A	2		2
INGENIEURS DU DEVELOPPEMENT RURAL	A	212	22	234
INSPECTEURS DES IMPOTS	A		1	1
INSPECTEURS DU DEVELOPPEMENT RURAL	A	18	3	21
INSPECTEURS DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'ŒUVRE	A	2		2
ANALYSTES-PROGRAMMEURS	A	2	1	3
PROFESSEURS ADJOINTS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL	A		1	1
PROFESSEURS CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	A	1		1
REDACTEURS	A	1		1
TECHNICIENS SUPERIEURS D'ACTION CULTURELLE	A	2		2
TECHNICIENS SUPERIEURS DE LA STATISTIQUE	A	4		4
TECHNICIENS SUPERIEURS DES SERVICES TECHNIQUES DES TP	A		1	1
TECHNICIENS SUPERIEURS D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT	A		1	1
VETERINAIRES INSPECTEURS	A	10	3	13
Total Catégorie A		334	56	390
CONTROLEURS DES SERVICES FINANCIERS	B	30	12	42

CORPS	Catégorie	Hommes	Femmes	Total
CONTROLEURS DES SERVICES TECHNIQUES DES TP	B	3		3
CONTROLEURS DU DEVELOPPEMENT RURAL	B	791	149	940
PROGRAMMEURS ET PUPITREURS	B	4	4	8
ASSISTANTS DE RECHERCHE	B	1		1
SECRETAIRES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	B	16	18	34
Total Catégorie B		845	183	1028
AGENTS TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT RURAL	C	409	81	490
ASSISTANTS DES SERVICES FINANCIERS	C	9	17	26
SECRETAIRES ADJOINTS DES SERVICES ADMINISTRATIFS	C	11	12	23
OPERATEURS DE SAISIE	C	2	10	12
Total Catégorie C		431	120	551
AGENTS D'HOTELERIE ET DE RESTAURATION	D	1		1
ASSISTANTS DES SERVICES INFORMATIQUES	D		3	3
ASSISTANTS DU DEVELOPPEMENT RURAL	D	1		1
CONDUCTEURS DE VEHICULES ADMINISTRATIFS	D	91		91
OUVRIERS SPECIALISES DES SERVICES GENERAUX DE L'ADMINISTRATION	D	59	1	60
PREPOSES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	D	14	9	23
Total Catégorie D		166	13	179
AGENTS D'ENTRETIEN ET DE SERVICES	E	18	1	19
MANŒUVRES SPECIALISES DES OPERATIONS DE RECHERCHE	E	2		2
OUVRIERS DU DEVELOPPEMENT RURAL	E	39		39
Total Catégorie E		59	1	60
Effectif MAEP au 1^{er} octobre 2023		1835	373	2208

ANNEXE 2 : LISTE DES MARCHES ENGAGES AU 30
SEPTEMBRE 2023

LISTE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME PILTOAGE ET SOUTIEN AUX SERVICES

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé (FCFA)	Bénéficiaire
Marchés de Fournitures			
1	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE COMPTES DE LA DPAF	8 000 000	DSID BENIN
2	RESERVATION DE CREDIT RELATIVE A L'ACQUISITION DE CONSOMMABLE INFORMATQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP "LOT 1 A 13 : LOT 6 SGM	4 851 846	ISIS BUSINESS
3	ACQUISITION DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE BUREAU AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP LOT 1 A 2 : LOT 1 SGM	7 801 450	KUIFI SERVICES
4	ACQUISITION DE MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE LOTS 1 A 2 : LOT 1 SGM	10 025 550	KUIFI SERVICES
5	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP LOT 9 : CCMP	5 260 650	CHOKMAR
6	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DU MAEP LOT 7 : CCMP	138 810	LE JUSTE PRIX SARL
7	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP LOT 5 : IGM	6 180 950	CHOKMAR
8	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE PNEUS ET BATTERIES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP LOT 5 : DSA	3 997 989	SETONDJI HB
9	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP LOT 16 : DSA	5 895 985	CODE BARRE TECH
10	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIVE A L'ACQUISITION DE CONSOMMABLE INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP " LOT 1 A 13" LOT 13 CT-SAGSA	6 990 196	CHOKMAR
11	ACQUISITION PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE. LOT 9 : CT-SAGSA	999 897	ETS ERA-BTP
12	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES TECHNIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE. LOT 3 : CT-SAGSA	6 224 100	CODE BARRE TECH
13	ACQUISITION DE KITS DE PARTICIPANTS DANS LE CADRE DE LA REVUE DU SECTEUR AGRICOLE	2 185 000	GOVO
14	ACQUISITION DE PNEUS ET BATTERIES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE : LOT 1 DPAF	24 979 904	SETONDJI HB
15	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE PNEUS ET BATTERIES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE : LOT 1 DPAF	15 906 943	SETONDJI HB

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé (FCFA)	Bénéficiaire
16	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)	10 742 000	LA GENERALE DU NEGOCE ET DES
17	RESERVATION DE CREDITS RELATVE A L'ACQUIISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP " LOT 1 A 13" LOT 8 : DPAF	10 759 900	ISIS BUSINESS
18	ACHAT DE PETITES MATIERES DE PLOMBERIE	5 250 786	DSID BENIN
19	ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUE ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE : LOT 2 DPAF	179 204 000	WALK IN LOVE
20	ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE : LOT 2 DPAF	114 570 000	CHOKMAR
21	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA FOURNITURE DE PLAQUES CHAUFFANTES ET ACCESSOIRES	9 660 000	TROPICAL EVENTS
22	ACQUISITION DE MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE BUREAU AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE LOT 1 A 2 : LOT 2 DPAF	189 710 000	ISIS BUSINESS
23	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR L'ACQUISITION D'EXTINCTEUR POUR LE COMPTE DE LA DPAF	11 080 000	DSID BENIN
24	ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU POUR LE COMPTE DU CABINET ET DIRECTIONS CENTRALES DU MAEP	57 124 980	CADUCE PLUS
25	ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU POUR LE COMPTE DE LA DPAF	52 082 014	ZICK SERVICE
26	ACQUISITION PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE : LOT 2 : DSI	996 864	GROUPE 3R
27	ACQUISITION DE LICENCE POUR FORTIGATE AU PROFIT DE LA DSI CODE BARRE TECH	5 416 200	CODE BARRE TECH
28	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MAEP LOT 3 : DSI	13 605 864	KENZ SOLUTIONS GROUP
29	ACQUISITION LICENCES WINDOWS ET OFFICE AU PROFIT DE LA DSI	5 039 898	BILL BUSINESS TECHNOLOGIE
30	RÈGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE VIDEOCONFERENCE AU PROFIT DE LA DSI	6 991 500	KUIFI SERVICES
31	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DES STRUCTURES CENTRALES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE " LOTS 1 A 2 " LOT 1 : DSI	9 950 300	KUIFI SERVICES
32	RÈGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE MATÉRIELS TECHNIQUES AU PROFIT	27 648 550	GRACE OF GOD

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé (FCFA)	Bénéficiaire
	DE LA DSI		
33	RÈGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE LICENCES WINDOWS ET OFFICE AU PROFIT DE LA DSI	5 039 898	BILL BUSINESS TECHNOLOGIE
34	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ACQUISITION DE TABLETTES ET SMARTPHONES AU PROFIT DES DIRECTIONS CENTRALES ET TECHNIQUES POUR RENFORCER LE DISPOSITIF DE COLLECTE MOBILE DANS LE SECTEUR AGRICOLE.	7 994 500	HORTYFA
35	ACQUISITION DE SOLUTION ANTIVIRUS 3 POSTES/LICENCE 1AN (VERSION ACTUELLE) AU PROFIT DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION : DSI	3 737 000	WANOU
Marchés de Services/prestations intellectuelles			
36	RESERVATION DE CREDIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE MAEP POUR L'ANNEE 2023 LOT 10 : DSA	4 685 013	E/SE K D J GROUPE
37	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIVE A L'ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 3 : DSA	2 500 000	ETS * GARAGE SAINT ROGER *
38	RESERVATION DE CREDIT RELATIVE A L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE POUR L'ANNEE 2023 LOT 4 : DSA	1 112 976	ETS C.T.M.G (3200900006519)
39	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIVE AU GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX POUR L'ANNÉE 2023 LOT 5 : DSA	5 097 600	SISTERN SECURITE
40	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE : LOT 7 CT-SAGSA	834 024	ETS C.T.M.G (3200900006519)
41	GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE POUR L'ANNEE 2023 LOT 7: CT-SAGSA	3 823 200	SISTERN SECURITE
42	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS ET LA LOCATION DE SALLES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE DIVERS ATELIERS, SEMINAIRES ET DES SESSIONS DE REFORCEMENT DES CAPACITES.	3 940 500	TROPICAL EVENTS
43	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS ET LA LOCATION DE SALLES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE DIVERS ATELIERS, SEMINAIRES ET DES SESSIONS DE REFORCEMENT DES CAPACITES.	7 600 000	TROPICAL EVENTS
44	RESERVATON DE CREDITS RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DES BUREAUX AU NIVEAU DU BATIMENT BLEU ET DU BATIMENT DU MINISTRE AU MAEP ZICK SERVICE	67 748 356	ISIS BUSINESS
45	CONFECTION DE DIVERS DOCUMENTS DE GESTION DES TROUPEAUX ET AUTRES DOCUMENTS BUDGETAIRES POUR LE COMPTE DE LA DE ET DE LA DPAF LOT 1 A 2 : DPAF	5 760 000	GOVO
46	ENTRETIEN ET DESENSABLEMENT DES CANIVEAUX DANS L'ENCEINTE DU MAEP	5 400 000	DSID BENIN

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé (FCFA)	Bénéficiaire
47	RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ACTUALISATION DES MODULES DE FORMATIONS TUTOREES ET NON TUTOREES SUR LA PLATEFORME E-LEARNING DU MAEP	4 700 000	ETS * GARAGE SAINT ROGER *
48	RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ACTUALISATION DES MODULES DE FORMATIONS TUTORIEES ET NON TUTORIEES SUR LA PLATEFORME E-LEARNING DU MAEP	4 554 800	TECHNODATA SOLUTIONS
49	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION EN EXCEL - FONCTION AVANCEES	4 500 000	ETS * GARAGE SAINT ROGER *
50	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION EN EXCEL-FONCTIONS AVANCEES	4 342 400	CHIRUBEN & GROUP
51	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MAEP POUR L'ANNEE 2023 : LOT 1 CABINET MAEP	26 163 205	CENTRE INTERNATIONAL DE PREST
52	ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DES STRUCTURES DU MAEP POUR L'ANNEE 2023 LOT 1 A 8 LOT 4 DPAF	20 000 000	ETS * GARAGE SAINT ROGER *
53	ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DES STRUCTURES DU MAEP POUR L'ANNEE 2023 LOT 1 A 8 LOT 7 CABINET	20 000 000	GROUPE MECANIQUE BALLEY
54	ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES DES STRUCTURES DU MAEP POUR L'ANNEE 2023 LOT 1 A 8 LOT 8 AUTRES STRUCTURES	20 000 000	EXPERIENCE 2000
55	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MAEP LOT 1 : DPAF	5 446 644	ETS C.T.M.G (3200900006519)
56	Engagement créé RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES GROUPEES ELECTROGENES DU MAEP	7 000 000	DSID BENIN
57	REPARATION ET CHANGEMENT DE GACHES, DES CAMERAS, D'ACCESSOIRES DES PORTES DE BUREAU ET AUTRES.	3 903 060	L'ETOILE DU BENIN
58	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CLIMATISEURS ET BRASSEURS DES STRUCTURES DU MAEP LOT 1 DPAF	17 947 800	YEHOVAH NISSI GROUP
59	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES RESEAUX ELECTRIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)	3 278 512	L'ETOILE DU BENIN
60	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET PUISARDS DANS L'ENCEINTE DU MINISTERE	4 100 000	SOCIETE GROUP SEMEVO SARL
61	GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES LOCAUX DU CABINET DU MAEP AU TITRE DE L'ANNEE 2023 LOT 4	24 072 000	SISTERN SECURITE
62	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNÉE 2023.	7 304 153	ETS * AZIJAM *
63	RECRUTEMENT D'UN CABINET DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN	11 700 000	DSID BENIN

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé (FCFA)	Bénéficiaire
	D'INVESTISSEMENT, D'EQUIPEMENT, DE MAINTENANCE ET D'AMORTISSEMENT DU MINISTERE		
64	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT DES PARTICIPANTS ET LA LOCATION DE SALLES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE DIVERS ATELIERS, SEMINAIRES ET DES SESSIONS DE REFORCEMENT DES CAPACITES.	70 000 000	TROPICAL EVENTS
65	RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DU MAEP SUR L'ELABORATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS	11 700 000	DSID BENIN
66	ARCHIVAGE PHYSIQUE ET NUMERIQUE DES PIECES COMPTABLES DE LA DPAF EX DAF AU TITRE DES GESTIONS 2021, 2022, 2017 ET 2016.	11 505 000	RECORDS EXPERTISE
67	RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITES SUR LES ETATS FINANCIERS	11 700 000	DSID BENIN
68	MONTAGE DES MOBILIERS DE BUREAU ET AUTRES EQUIPEMENTS AU PROFIT DU MAEP	3 903 060	YEHOVAH NISSI GROUP
69	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE (SNFA)	9 086 000	COSINUS CONSEILS SARL
70	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LE CÂBLAGE DU RESEAU INFORMATIQUE DU MAEP	4 482 000	BILL BUSINESS TECHNOLOGIE
71	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MAEP LOT 3 DSI	18 746 424	BILL BUSINESS TECHNOLOGIE
72	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA REALISATION DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION DES USAGERS/CLIENTS DE L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE	4 500 000	BLESSINGS POWER
Marchés de Travaux			
73	RESERVATION DE CREDITS RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFETION DES LOCAUX DE LA DDAEP LITTORAL ET DES COLLINES : LOT 2 COLLINES	39 643 239	OGO OLUWA GROUP SARL
74	RESERVATION DE CREDITS RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFETION DES LOCAUX DE LA DDAEP LITTORAL ET DES COLLINES : LOT 1 LITTORAL	75 910 249	CADUCE PLUS
75	TRAVAUX DE PAVAGE PARTIEL ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COUR INTERIEURE DE LA DANA A PORTO-NOVO	53 759 768	HIRAM GROUP
76	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE POUR LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE VOLAILLES ET D'ŒUFS SUR LE SITE DE COTONOU, DEPARTEMENT DU LITTORAL (LOT N° 1)	4 953 422	ETS NATECC
	TOTAL	1 453 446 929	

LISTE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME AGRICULTURE

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
Marchés de Fournitures			
1	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES TECHNIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE. LOT6 : DPV	10 000 000	WALK IN LOVE
2	ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE	1 419 000	IB- CONSULTING
3	ACQUISITION DE BIO FERTILISANT (BIO+) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE	3 894 000	PRO-VISION
4	ACQUISITION DES INTRANTS AGRICOLES AU PROFIT DES FERMES SEMENCIÈRES D'ALAFIAROU (NPK ET UREE) POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE	3 920 000	SODECO
5	ACHAT D'EMBALLAGE DE CONDITIONNEMENT DES SEMENCES (SAC POLYETHYLENE DE 50 KG BALLES DE 1000 ET SAC POLYETHYLENE DE 100 KG BALLES DE 500) AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE (DPV)	3 707 000	IB- CONSULTING
6	ACQUISITION DE TRENTA 30 TRICYCLES AU PROFIT DES UNITÉS DE DÉCORTICAGE DE NOIX BRUTE DE CAJOU ET USINES DE TRANSFORMATION DE POMMES DE CADJOU	59 985 000	JORDAN LOUANGE TRANS
7	ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DE L'UNITÉ DE GESTION DU PADEFA ENA	24 957 000	LE DESTIN "PV13-24
8	ACQUISITION DE PNEUS ET BATTERIES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE : LOT 3 DIRECTION DU GÉNIE RURAL (DGR)	1 946 363	SETONDJI HB
9	RESERVATION DE CREDITS RELATIVE A L'ACQUISITION DE CONSOMMABLE INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP "LOT 1 A 13" : LOT 5 DGR	5 025 491	ISIS BUSINESS
10	ACQUISITION DE 12 MOTOCULTEURS ET DE 07 DECORTIQUEUSES DE RIZ AU PROFIT DES OPA OU AUE EXPLOITANT LES PERIMETRES HYDRO-AGRIQUES RIZICOLES.	74 989 000	LE MERIDIEN SERVICES SARL
11	ACQUISITION DE CONSOMMABLE INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUE	3 355 500	MAIN BLEUE
12	ACQUISITION PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE LOT3 DANA	1 130 620	GROUPE 3R
13	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE. LOT 3 : DANA	2 069 000	ISIS BUSINESS
14	ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES AU PROFIT DE LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION APPLIQUEE (DANA)	1 988 000	SEMAP
15	L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES TECHNIQUES DU MAEP LOTS 1 A 6 . LOT5 : DANA	8 094 894	WALK IN LOVE
16	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE LOT 9 DLOPEA	892 000	ISIS BUSINESS

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
17	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES TECHNIQUES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE LOT 1 A 6 : LOT 2 DLROPEA	4 983 187	WALK IN LOVE
18	ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, DE PRODUITS D'ENTRETIEN, DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES OUTILS DE GESTION AU PROFIT DE LA DDAEP ATLANTIQUE	7 688 290	LAB
19	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP-ATLANTIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023	11 385 500	IGEF-SERVICES SARL
20	ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE DES MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP-ATLANTIQUE	2 993 240	NFORMATIQUE ET NOUVELLE TECH
21	ACHAT DE COPIEURS ET D'IMPRIMANTES	6 956 250	E/SE *MANKANDJOU
22	ACQUISITION DE MATERIELS AGRICOLES	7 990 000	DECRETS DIVIN
23	ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP-ATLANTIQUE	1 999 920	H. J. B. LA LUMIERE DE DIEU
24	ACQUISITION ET POSE DE LAMPADAIRES SOLAIRES	4 600 000	TAYA SERVICE
25	ACQUISITION DE PALETTES ET MEUBLES DE RANGEMENT POUR LE MAGASIN DE LA DDAEP-ATLANTIQUE	1 999 400	JTH BTP BENIN
26	Acquisition de pneumatique au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	3 500 000	ODOHI
27	Acquisition de matériels et consommables informatique au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	9 304 000	ROMANO
28	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	2 500 000	LO TRADE AND CONSULTING
29	Acquisition de produits d'entretien au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	499 982	ASCENSION SERVICES
30	Acquisition de matériel et équipements agricoles au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	2 572 825	ODOHI
31	Acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	3 473 000	ALEDJO
32	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la DDAEP Collines au titre de 2023	5 499 394	ETS LUMEN DEI
33	Acquisition des pneumatiques et batteries au profit de la DDAEP Collines au titre de 2023	3 000 000	TRESOR KAYODE SERVICES GROUPE
34	Acquisition de consommables informatiques et bureautiques au profit de la DDAEP Collines	5 291 000	OMO IYADOUN ET FILS
35	Acquisition des produits d'entretien au profit de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	997 874	BRADDOM-SERVICES
36	Acquisition de matériels informatiques et accessoires au profit de la DDAEP Collines au titre de 2023	7 998 500	INNOVATIC AFRICA
37	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	3 476 550	MONARK SERVICE
38	Acquisition des matériels et outillages techniques agricoles au profit de la Collines au titre de la gestion 2023	3 999 684	VINANLONHAN
39	Acquisition de pièces de rechange pour la réparation des matériels informatiques et bureautiques au profit de la DDAEP Collines	1 883 908	INNOVATIC AFRICA
40	ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP-COUFFO	6 000 000	ETS CHOSMIEL& FILS

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
41	Acquisition de consommable informatiques au profit de la DDAEP au titre de l'année 2023	4 558 500	C BOX
42	Acquisition de deux (02) climatiseurs de 1,5 CV	1 423 000	ETS BUSINES AFRICA
43	Acquisition de mobiliers de bureau	2 399 995	ETS BUSINES AFRICA
44	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP AU TITRE DE L'ANNEE 2023	4 680 000	ETS GROUPE FINANGNON
45	ACQUISITION DE VIDEO PROJECTEUR STE AVIAGOS	930 000	GROUP INTERNATIONAL
46	Acquisition des produits d'entretien au profit de la DDAEP Couffo au titre de l'année 2023	1 496 000	MAEL DP
47	CQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES	2 900 000	ETS CHOSMIEL& FILS
48	Acquisition de matériel électrique	1 000 000	ETS CHOSMIEL& FILS
49	ACQUISITION DE LA CONNEXION INTERNET	1 200 000	NATHANCOM & SERVICE
50	Acquisition de matériels informatiques de bureau	5 982 128	ISIS BUSINESS
51	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	3 550 000	MAPIA
52	Achat de consommables informatiques au profit de la DDAEP MONO	989 100	JKDEL ET FILS
53	Achat de produits d'entretien au profit de la DDAEP MONO	1 000 000	GB GOLD WIN
54	Achat de climatiseurs au profit de la DDAEP MONO	2 499 800	ETS " C A T E F
55	Achat de serrures, de robinets de puisage et d'arrêt au profit de la DDAEP MONO	800 000	PENIEL MULT SERVICE
56	Achat d'imprimantes au profit de la DDAEP MONO	2 000 000	GLA AFRIQUE
57	Achat de fauteuils et de bureau au profit de la DDAEP MONO	2 492 250	E/SE " Z TECHNOLOGIE
58	Achat de régulateurs de tension au profit de la DDAEP MONO	970 000	AFRIKA BELIEVE
59	RESERVATION DE CREDIT RELATIF A L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	8 997 500	KAF DIVINE
60	RESERVATION DE CREDIT POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE L'ANNEE 2023	3 999 400	ETS OPTIMUM-TRANSAC
61	RESERVATION DE CREDIT RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	6 996 400	VINANLONHAN
62	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIF A L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	5 993 220	GENERAL DES SOCIETE SETONDE
63	RESERVATION DE CREDIT RELATIF A L'ACQUISITION DE MATERIELS ET CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	11 798 377	S.E.FO.DI

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
64	RESERVATION DE CREDIT POUR ACHAT DES FOURNITURES DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	3 283 755	ADUNI'S BUSINESS
65	RÉSERVATION DE CRÉDIT POUR ACQUISITION DES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	1 999 783	PDH-SERVICES
66	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	997 005	OLAMIDE TEMIDIRE
67	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES PNEUS ET BATTERIES AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	1 986 600	AFREM-BENIN SERVICE SARL
68	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	3 956 250	TOP LIGHT WATER
69	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	4 142 700	OLAMIDE TEMIDIRE
70	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DE LA DCDAEP PLATEAU.	2 876 840	GROUPE KPKF SERVICES
71	RESERVATION DE CREDIT POUR FOURNITURE DE LA CONNEXION INTERNET ET SUIVI DU RESEAU INFORMATIQUE AU TITRE DE 2023.	3 634 400	KMITEC
72	ACQUISITION DE LUBRIFIANTS POUR LES VEHICULES AU PROFIT DE LA DDAEP ZOU	2 498 886	ARNAUD MULTIPLES SERVICES
73	ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP-ZOU (PDA5)	5 998 800	LA BONNE GRAINE
74	ACQUISITION DES PNEUMATIQUES ET BATTERIES AU PROFIT DE LA DDAEP-ZOU	2 999 980	IBALADE
75	ACQUISITION DES PIÈCES DE RECHANGES POUR LES COPIEURS, CLIMATISEURS, MATÉRIELS INFORMATIQUES, SERRURES ET AUTOCOMMUTATEUR AU PROFIT DE LA DDAEP-ZOU	1 499 996	EN/SE GLEVIVI
76	ACQUISITION DE MATERIELS TECHNIQUES AU PROFIT DE LA DDAEP ZOU	999 650	
77	ACQUISITION DES MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DE LA DDAEP-ZOU	1 999 510	LE MERIDIEN SERVICES SARL
78	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE LOT 1 : PNOPPA	753 000	ISIS BUSINESS
79	ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE. LOT 1 PNOPPA.	518 770	GROUPE 3R
80	ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DES STRUCTURES TECHNIQUES DU MAEP LOT 1 A 6 LOT 4 PNOPPA	4 611 110	WALK IN LOVE
81	ACQUISITION DE MATERIELS ET OUTILLAGES AU PROFIT DE PNOPPA/MAEP	2 998 750	GOVO
82	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION DES OUTILS DE JARDIN AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	790 550	AP MAGNIFICAT ET FILS
Marchés de Services/prestations intellectuelles			
83	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 9 DPV	6 249 870	E/SE K D J GROUPE
84	GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE	7 434 000	SISTEN SECURITE

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
	ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 3 DP		
85	OPERATIONS D'ENTRETIEN, DE FERTILISATION ET DE TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE DES PARCELLES DE SEMENCES DE BASE SUR LES FERMES SEMENCIERES D'ETAT AU PROFIT DE LA DPV	54 920 000	PRO-VISION
86	OPERATIONS DE RECOLTE ET DE POST-RECOLTE AU PROFIT DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION VEGETALE	58 453 000	PRO-VISION
87	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR LES OPERATIONS DE PREPARATION DE SOL, D'INSTALLATION DES PARCELLES DE SEMENCES DE BASE SUR LES FERMES DE KETOU ET D'ALAFIAROU	24 965 000	PRO-VISION
88	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNEE 2023	3 660 891	E/SE VALKO SERVICE
89	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MAEP LOT 5 D	1 888 944	ETS C.T.M.G (3200900006519)
90	FORMATION DES ÉLUS LOCAUX DANS LES COMMUNES DE ZOGBODOME, SAVALOU, BANTE ET BASSILA LOT 6 DU PSAAB	6 945 000	BUREAU D'ETUDES GROUPE SAG
91	FORMATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LES COMMUNES DE N'DALI, SINENDE, KARIMAMA ET GOGOUNOU LOT 3 DU PSAAB	6 862 000	VIE ET ENVIRONNEMENT-ONG
92	ORMATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DANS LES COMMUNES DE ZOGBODOME, SAVALOU, BANTE ET BASSILA LOT 6 DU PSAAB	6 661 000	RESEAU D'ECHANGES DES VOLONTAIRES
93	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE 200 PLANS D'AFFAIRES	9 184 100	KPONOU BERNADIN MARTIAL
94	ENTRETIEN DES LOCAUX DES STRUCTURES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE LOT 3 DANA	3 074 136	CIPA JESSUGNON
95	ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 2: DANA	2 000 000	ETS * GARAGE COSSI
96	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE LOT2 DANA	1 232 628	ETS CTMG
97	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CLIMATISEURS AU PROFIT DE LA DANA	1 500 000	ZITI
98	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIVE AU GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR LOT1 DANA	4 460 400	SISTEN SECURITE
99	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI ET SOCLE DE GROUPE ELECTROGENE ET INSTALLATION DUDIT GROUP	1 496 712	DISD BENIN
100	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNÉE 2023 LOT 4 : DLROPE	2 220 798	CIPA JESSUGNON
101	GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 2	2 973 600	SISTEN SECURITE
102	Entretien des locaux de la DDAEP et de la résidence du Directeur au titre de 2023.	8 999 923	ISMAEL SERVICES
103	Entretien et réparation des matériels informatiques de la DDAEP Alibori au titre de 2023	3 000 000	E SOFT SOLUTION

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
104	ENTRETIEN ET NETTOYAGE GENERAL DES BLOCS ADMINISTRATIFS DE LA DDAEP, DE LA RESIDENCE DU DIRECTEUR ET DES ZONES D'ANCRAGE TOFFO, ZE ET OUIDAH AU TITRE DE L'ANNEE 2023	9 099 864	JDH GROUPE
105	SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DU PATRIMOINE DE LA DDAEP, DE LA RESIDENCE ET DES ZONES AU TITRE DE L'ANNEE 2023	11 698 038	D.A SECURITE SARL
106	NUMERISATION DES ACTES DE LA DDAEP-ATLANTIQUE	2 950 000	TRIGONE CONSEIL
107	Prestation de maintenance de matériel informatique au profit de la DDAEP -B au titre de l'année 2023.	1 999 984	HIRAM GROUP
108	Prestation de maintenance d'entretien et de réparation des climatiseurs au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	1 645 504	KPEMAHOUTON
109	Entretien des bureaux et cour de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	3 899 613	SRS TECHNOLOGIES
110	Entretien et réparation des véhicule administratifs de la DDAEP Collines au titre de 2023	9 500 000	ETS GARAGE ST THOMAS
111	Entretien et réparation des matériels informatiques et bureautiques de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	2 116 092	INNOVATIC AFRICA
112	Entretien et maintenance des installation (électricité, climatiseurs et sanitaires) de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	999 936	SERVICE MODERNE POLYVALENT
113	Maintenance des réseaux interphones de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	499 100	SOLUTIONMULTI SERVICES BENIN
114	Entretien et réparation des groupes électrogènes de la DDAEP Collines au titre de la gestion 2023	600 000	ETS GARAGE ST THOMAS
115	Recrutement d'un prestataire pour le gardiennage et la sécurisation des sites de la DDAEP Collines au titre de 2023	9 401 036	AFRICA BUSINESS CONCEPT SARL
116	Mise à jour du logiciel de la comptabilité matière de la DDAEP Collines au titre de 2023	1 499 780	LAWCHEF SARL UNIPERSONNELLE
117	ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS AU PROFIT DE LA DDAEP-COUFFO AU TITRE DE L'ANNEE 2023	3 952 875	AG NUTRITION BENIN
118	Réparation de véhicules administratifs au profit de la DDAEP Couffo au titre de l'année 2023	3 500 000	ETS GARAGE ST THOMAS
119	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DES PHOTOCOPIEURS AU PROFIT DE LA DDAEP-COUFFO.	1 047 000	C BOX
120	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE DIX-SEPT CLIMATISEURS AU PROFIT DE LA DDAEP-COUFFO.	540 000	C BOX
121	Entretien des groupes électrogènes au profit de la DDAEP Couffo au titre de l'année 2023	499 500	TOP LIGHT WATER
122	SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE DES LOCAUX DE LA DDAEP-COUFFO AU TITRE DE L'ANNEE 2023.	10 991 983	SOPAG-MULTI-SERVICES
123	Entretien des locaux de la Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche du Littoral au titre de l'année 2023	5 792 346	MEHO BENIN SERVICES
124	Réalisation de l'entretien et réparation du mobilier et matériels informatique et de bureau	1 813 440	SINF-SERVICE
125	Réalisation de l'entretien et de la maintenance des climatiseurs de la DDAEP LITTORAL	2 695 680	EURO AFRICAINE DE PROPRETE
126	Entretien des matériels informatiques au profit de la DDAEP MONO	1 193 410	PENIEL MULTI SERVICE
127	Entretien des copieurs au profit de la DDAEP MONO	444 000	VISAB BENIN

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
128	Entretien et maintenance des climatiseurs de la DDAEP MONO	1 399 800	TS " C A T E F
129	RÉSERVATION DE CRÉDIT RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UNE SOCIÉTÉ POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU PARC AUTOMOBILE DE LA DDAEP OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	6 000 000	ETS * GARAGE COSSI *
130	RESERVATION DE CREDIT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE REPARATION DES COPIEURS DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE L'ANNEE 2023	2 720 608	VISAB BENIN
131	RESERVATION DE CREDIT RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES CLIMATISEURS DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	3 999 964	SOCIETE D'ENERGIE DE FROID ET
132	RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DE LA DDAEP-O ET DES ZONES	10 999 134	E/SE VALKO-SERVICES
133	RESERVATION DE CREDIT POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU SYSTEME TELEPHONIQUE DE LA DDAEP-OUEME AU TITRE DE L'ANNEE 2023	2 999 360	ELETRO-HOUZAL ET FILS
134	RESERVATION DE CREDIT POUR LE CONTRAT D'ABONNEMENT AU RESEAU INTERNET DE LA DDAEP-OUEME AVEC UNE CONNEXION DE 60 Mbps AU TITRE DE L'ANNEE 2023	4 223 928	BILL BUSINESS TECHNOLOGIE
135	RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE POUR LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAGE DE LA DDAEP-O	11 788 200	ET DES ZONES
136	RESERVATION DE CREDIT POUR CONFECTION DES DOCUMENTS ET CACHETS AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU	2 000 000	ETS * NOUVELLE ECRITURE *
137	RESERVATION DE CREDIT POUR ACQUISITION ET INSTALLATION DES LAMPADAIRES SOLAIRES AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	4 659 200	BAHAAU TECHNOLOGIES CONSULT1I2N3G3
138	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES BUREAUX ET DES TOILETTES DE LA DDAEP PLATEAU, L'ENTRETIEN DE LA COUR, LA RESIDENCE DU DIRECTEUR ET LES ABORDS DE LA DDAEP PLATEAU.	10 798 360	ETIAH
139	REPARATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS DE LA DDAEP PLATEAU.	6 500 000	ETS * GARAGE COSSI *
140	RESERVATION DE CREDIT POUR ENTRETIEN DES VEHICULES ADMINISTRATIFS DE LA DDAEP PLATEAU AU TITRE DE 2023.	1 200 000	ETS * GARAGE COSSI *
141	RESERVATION DE CREDIT POUR ENTRETIEN ET REPARATION DU GROUPE ELECTROGENE AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	300 000	GARAGE AKON
142	RESERVATION DE CREDIT POUR L'ENTRETIEN DES ORDINATEURS, DES IMPRIMANTES ET DES COPIEURS AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	1 726 200	SEDONA SIKA
143	RESERVATION DE CREDIT POUR ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CLIMATISEURS AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	852 760	GRAINE LUMIERE SARL
144	RESERVATION DE CREDIT POUR ACHAT DES PIECES DE RECHANGES ET REPARATION DES INSTALLATIONS DE PLOMBERIES.	795 190	GRAINE LUMIERE SARL
145	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LE GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DU PATRIMONE DE LA DDAEP P.	11 000 000	SAI-SECU
146	RESERVATION DE CREDIT POUR LA CONFECTION DES PALETTES EN BOIS AU PROFIT DE LA DDAEP PLATEAU.	750 000	ETS KANI SOUROU ET FILS
147	ENTRETIEN DES BUREAUX DE LA DDAEP-ZOU	5 020 819	AYIDOKOUN

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
148	Entretien et réparation des véhicules de la DDAEP-ZOU	7 500 000	ETS GARAGE ST THOMAS
149	Entretien et maintenance des copieurs de la DDAEP-ZOU (lot 2).	585 000	ETS C.F.T
150	Entretien et maintenance des matériels informatiques de la DDAEP-ZOU (lot 1).	1 005 800	ETS C.F.T
151	Entretien et maintenance des climatiseurs de la DDAEP-ZOU (lot 3).	3 137 600	ETS C.F.T
152	ÉDITION DU BULLETIN D'INFORMATION ET DES DIVERS DOCUMENTS (RAPPORT; BADGES, MACARONS ETC.) AU PROFIT DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE PÊCHE DU ZOU	1 555 000	MIT DESIGN ET FABRIQUE
153	Recrutement d'une société de gardiennage et de la surveillance des sites de la DDAEP-Zou	11 000 000	HORSE SECURITY SYSTEM-BENIN
154	FORMATION DU PERSONNEL DE LA DDAEP ZOU SUR LES UTILITAIRES DE MICROSOFT (WORD, EXEL, POWER POINT, ACCESS) ET LE PERFECTIONNEMENT DU SERVICE STATISTIQUE	1 552 000	PAULINA SERVICES
155	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION DANS LE CADRE DE LA SESSION ANNUELLE DU COMITE NATIONAL DU CODEX ALIMENTARIUS	1 380 000	TROPICAL EVENTS
156	RESERVATION DE CREDIT POUR TRANSPORT DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS SUR: L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DES BOVINS, LA GESTION DE LA TRANSHUMANCE, LE RESPECT DES NORMES DES PLANTS DE PALMIER A HUILE DANS LE DEPARTEMENT DU PLATEAU.	610 000	GRAINE LUMIERE SARL
157	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION DANS CADRE ATELIERS SUR LE SUIVI ET LA GESTION DE LA TRANSHUMANCE, LE SUIVI DES PEPINIERISTES ET L'ORGANISATION DES CAMPAGNES DE VACCINATION.	655 000	ETS CHRIST-DONA
158	RESERVATION DE CREDIT POUR LOCATION DE MINI BUS DANS CADRE RENFORCEMENT DE CAPACITE TECHNIQUE D'INSPECTION DES VIANDES ET AUTRE PRODUIT ANIMAL AU PROFIT DES ACPA A L'ABATTTOIR DE COTONOU.	120 000	BAR MAQUIS DJAGOUN STE LUCE
159	RESERVATION DE CREDIT POUR LA RESTAURATION DANS LE CADRE DE LA SEANCE DE SENSIBILISATION DES OPERATEURS SUR LE RESPECT DES NORMES D'INSTALLATION, DE CONSERVATION ET DE TRACABILITE DES PRODUITS HALIEUTIQUES.	300 000	MA CHANCE & FILS
160	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 6 PNOPPA	4 281 064	ACCOMPLISSEMENT DU SALUT POUR
161	GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 8 PNOPPA	4 885 200	HORSE SECURITY SYSTEM-BENIN
162	RECRUTEMENT, FORMATION ET PAIEMENT DES AGENTS ENQUETEURS PAR UN PRESTATAIRE AU PROFIT DE LA DDAEP-COUFFO	7 000 000	PHILIPPE ET ASSOCIES
163	Restauration dans le cadre de l'organisation d'un atelier de validation du Document de la Planification Départementale Harmonisée (DPDH) 2023 du Couffo	868 000	ETS CHOSMIEL& FILS
164	Restauration pour l'organisation d'un atelier de vulgarisation, de sensibilisation et d'informations de tout le personnel de la DDAEP-Couffo sur les instructions et modalités d'exécution du budget de l'Etat Gestion 2023 et les différentes pièces justificatives conformes aux activités du PTAB.	1 584 000	ETS CHOSMIEL& FILS
165	RESERVATION DE CREDIT POUR LA RESTAURATION DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE FORMATION DES AGENTS SUR LES INNOVATIONS AGRICOLES DU CODE FONCIER DOMANIAL EN REPUBLIQUE DU	506 000	RELAIS INTERNATIONAL

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
	BENIN ET SENSIBILISATION DES AGRICULTEURS.		
166	RESERVATION DE CREDIT POUR LA RESTAURATION ET HEBERGEMENT DANS CADRE ATELIER DE FORMATION SUR L'ENQUETE STATISTIQUE AGRICOLE (ESA) ET LA 1 ERE REVUE DEPARTEMENTALE DU SECTEUR AGRICOLE.	2 208 000	LA PLENITUDE-AIGM
167	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION DANS CADRE SEANCES DE COMMUNICATION POUR UN CHANGEMENT SOCIAL ET COMPORTEMENTAL DURABLE SUR L'ALIMENTATION ADEQUATE DES ENFANTS DE LA NAISSANCE A CINQ ANS.	200 000	BAR MAQUIS DJAGOUN STE LUCE
168	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION ET HEBERGEMENT DANS CADRE DEUXIEME REVUE DEPARTEMENTALE DU SECTEUR AGRICOLE.	1 428 000	LA PLENITUDE-AIGM
169	RESERVATION DE CREDIT POUR LA RESTAURATION DANS CADRE SEANCE DE RENFORCEMENT DE CAPACITE DES GESTIONNAIRES DE CANTINE SUR LES BPH ET SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU CCR AU NIVEAU COMMUNAL ET AU NIVEAU DEPARTEMENTAL.	300 000	BAR MAQUIS DJAGOUN STE LUCE
170	REALISATION DE L'ENQUETE DE REFERENCE DU VOLET "PISTES RURALES" DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE: PACER	8 914 900	GOLF EXPERTISES
171	PRESTATIONS RELATIVES A LA PAUSE CAFE ET DEJEUNER DANS LE CADRE DE CERTAINES ACTIVITES INSCRITES AU PTAB 2023 AU PROFIT DE LA DDAEP ATLANTIQUE	2 375 000	GLC TERMINUS
172	Restauration des participants aux différents ateliers au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023	2 328 000	ETS OLOHOUN TOSSI & FILS
173	Restauration des participants aux différents ateliers au profit de la DDAEP-B au titre de l'année 2023.	2 211 600	ETS OLOHOUN TOSSI & FILS
174	Hébergement et restauration pour l'organisation d'un atelier de revue départementale de suivi-évaluation du secteur agricole	484 000	ETS LUMEN DEI
175	Hébergement et restauration pour l'organisation d'un atelier de validation du document de planification harmonisée 2023 du département des Collines	575 000	ETS LUMEN DEI
176	Hébergement et restauration pour l'organisation d'un atelier d'orientation des sessions ordinaires des CDéS du département des Collines	1 180 000	ETS LUMEN DEI
177	Hébergement et restauration pour l'organisation d'une session du CD-SISAN Collines	140 000	ETS LUMEN DEI
178	Restauration dans le cadre session ordinaire de CDéS du Littoral	594 000	JULY LESCAUT GROUPE
179	Restauration (déjeuner) dans le cadre de l'élaboration du document de la planification départementale harmonisée	330 000	LE FLEURON PLUS
180	Restauration dans le cadre de l'élaboration d'un Document de Planification Départementale Harmonisée (DPDH) au profit de la DDAEP MONO	903 000	E.C.P.B.M.B-HOTEL ETOILE ROUGE
181	Restauration dans le cadre de la réalisation d'une séance de présentation de bilan de la DDAEP MONO	350 000	ETS EMEKA AFIWA
182	Restauration dans le cadre de l'organisation de quatre (04) missions de visites des réalisations des acteurs du secteur agricole pour des revues trimestrielles de performance	250 000	ETS EMEKA AFIWA
183	Restauration dans le cadre de l'organisation des sessions départementales intégrées des statistiques agricoles	160 000	ETS EMEKA AFIWA
184	Restauration dans le cadre de la réalisation d'une mission d'évaluation de la Planification Départementale Harmonisée (PDH) du MONO	149 250	ETS EMEKA AFIWA
185	RESERVATION DE CREDIT POUR LA RESTAURATION DES PARTICIPANTS AUX DIVERSES ACTIVITES DE LA DDAEP-OUEME	7 431 500	RELAIS INTERNATIONAL

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
186	RESERVATION DE CREDIT POUR LE TRANSPORT DES PARTICIPANTS AUX SESSIONS CCoS.	320 000	GRAINE LUMIERE SARL
187	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION DANS CADRE ATELIERS D'ANIMATION DES SESSIONS CDès ET LA PREPARATION DE LA 1ERE ET 2EME SESSIONS CCoS.	502 000	LA PLENITUDE-AIGM
188	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION ET HEBERGEMENT DANS CADRE ATELIERS SUR LE RENFORCEMENT DE CAPACITE DES ACTEURS DANS LES COMMUNES ET DE VALIDATION DU DPDH.	1 110 000	MA CHANCE & FILS
189	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION DANS CADRE ATELIER SUR ELABORATION DU PROFIL A RISQUE.	279 000	BAR MAQUIS DJAGOUN STE LUCE
190	RESERVATION DE CREDIT POUR RESTAURATION DANS CADRE ATELIERS SUR L'ANIMATION DE LA TROISIEME SESSION CCoS ET CDES, L'APPUI A LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DES SESSIONS CCoS ET CDES AU TROISIEME ET QUATRIEME TRIMESTRES 2023 PUIS L'ACTUALISATION DU REPERTOIRE DES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LE DEPARTEMENT.	621 000	LA PLENITUDE-AIGM
191	RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA RESTAURATION DES PARTICIPANTS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION ET LA TENUE PAR TRIMESTRE DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU SUIVI (CDES) DU SECTEUR AGRICOLE DU ZOU AU TITRE DE LA GESTION 2023 D'UNE PART ET DE L'ORGANISATION DE L'ATELIER DE VALIDATION DE LA PLANIFICATION DÉPARTEMENTALE HARMONISÉE (PDH) 2023 AU PROFIT DE LA DDAEP-ZOU D'AUTRE PART.	1 280 000	ETS ABOSEDE ET FILS
192	RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DE DOUZE PROJETS DE FINANCEMENT DES AGRIBUSSINESS CLUSTERS DANS LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE 2, 3 ET 4 A SOUMETTRE AU FINANCEMENT DU FNDA	29 441 000	COMMERCE-TRAVAUX-ETUDES E
193	EDITION ET IMPRESSION DE DOCUMENT : REFERENCIEL TECHNICO-ECONOMIQUE DE L'APPROCHE SMART VALLEYS POUR LA RIZICULTURE AU PROFIT DE PROAGRI	3 300 000	GUEMEIL
194	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FORMATION DES ELUS, DES CCeC ET DES MEMBRES DES PLATEFORMES SUR LE GUIDE PRATIQUE DE MISE EN PLACE ET D'ANIMATION DES PLATEFORMES COMMUNALES DES LES POLES 2, 3 ET 4	8 944 400	MAMA GUIA YAYA
195	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ANIMATION DES PLATEFORMES PUBLIC PRIVE DANS LES 18 COMMUNES D'INTERVENTION DU ProAgri4	9 487 200	BIO TROPICALE
196	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION D'UN GUIDE PRATIQUE DE MISE EN PLACE ET D'ANIMATION D'UNE PLATEFORME COMMUNALE MULTIFILIERES SOJA, RIZ ET KARITE DANS LES POLES 2, 3 et 4	11 988 800	MAMA GUIA YAYA
197	RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FACILITATION DE LA MISE EN PLACE ET ANIMATION D'UNE COMMUNAUTE DE PRATIQUE SUR LES AgriBussiness Cluster ABC DANS LES POLES 2, 3 et 4	6 921 290	KINHA HOUNDJINHO CHRISTOPH
Marchés de Travaux			
198	TRAVAUX DE PAVAGE ET D'AMENAGEMENT D'ESPACE VERT A LA DIRECTION DU GENIE RURAL	14 363 550	E/SE KING'SON BUSINESS CENTER
199	REALISATION DE FORAGES AVEC PANNEAUX SOLAIRES ET SYSTEME D'IRRIGATION POUR LES JEUNES ET FEMMES MARAICHIERES, LOT F-BOR: CINQ FORAGES EQUIPES DANS LE DEPARTEMENT DU BORGOU	46 617 080	ETS ALA ET FILS
200	CONSTRUCTION DE L'ESOP DE TRANSFORMATION DE RIZ DANS LA COMMUNE DE KARIMAMA	39 957 926	ETS * LA VOLONTE

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
			*
201	CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ARCHIVAGE AU PROFIT DU PAPVIRE-ABC	49 412 264	MTBC
202	TRAVAUX CONFORTATIFS AU PROFIT DES ESOP DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES DU PAPVIRE-ABC	70 828 926	CADUCE PLUS
203	TRAVAUX DE REHABILITATION DE PERIMETRES HYDRO-AGRICOLES POUR LA RIZICULTURE ET LES RETENUES D'EAU RECENCEES DANS LE POLE 1 ET 3 AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA VALORISATION DURABLE ET DE GESTION INTÉGRÉE DES PERIMETRES HYDRO-AGRICOLES PAVPHA : LO	53 406 546	E/SE ETRACO
204	TRAVAUX DE REHABILITATION DE PERIMETRES HYDRO-AGRICOLES POUR LA RIZICULTURE ET LES RETENUES D'EAU RECENCEES DANS LE POLE 1 ET 3 AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA VALORISATION DURABLE ET DE GESTION INTÉGRÉE DES PERIMETRES HYDRO-AGRICOLES PAVPHA : LOT 2 ALIBORI.	57 416 735	ETS ALA ET FILS
205	RESERVATION DE CREDITS RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION ET AMENAGEMENT DU PARKING ET DE LA COUR DE DLROPEA	40 840 750	ISIS BUSINESS
206	REFECTION DU MAGASIN DE LA DDAEP-ATLANTIQUE PHASE2	11 394 792	SBAM
207	EXTENSION DES BUREAUX DE LA DDAEP-ATLANTIQUE PHASE3	11 395 364	YOD-HARMONY
208	CONSTRUCTION D'UN FORAGE, D'UN CHÂTEAU D'EAU ET ADDUCTION A LA DDAEP-ATLANTIQUE	6 961 260	AL RICHMES
209	CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'INSPECTION DE VIANDE	11 370 060	HIRAM GROUP
210	AMENAGEMENT D'ESPACE VERT, REFECTION DU MÂT ET PAVAGE DES VOIES D'ACCES AUX BÂTIMENTS DE LA DDAEP-ATLANTIQUE	10 592 102	SASYL
211	CONSTRUCTION DE LA CLOTURE DE LA RESIDENCE DU DDAEP COLLINES AU TITRE DE LA GESTION 2023	9 440 000	GROUPE 3R
212	Réalisation de travaux divers entretien et de maintenance (maintenance des groupes électrogènes de la DDAEP LITTORAL)	1 499 625	SERVICE TECHNIQUE APPLIQUE
213	Réhabilitation de la salle de conférence de la DDAEP MONO ETS OPTIMUM-TRANSAC	1 997 090	OPTIMUM-TRANSAC
214	Réhabilitation de la résidence de la DDAEP MONO	2 000 000	GB GOLD WIN
215	RESERVATION DE CREDIT RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA RESIDENCE DU DDAEP OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	10 798 615	ETS * AIR CONDITIONNE
216	RESERVATION DE CREDIT RELATIF AUX TRAVAUX DE BADIGEONNAGE INTERIEUR DU BLOC ADMINISTRATIF DE LA DDAEP OUEME AU TITRE DE LA GESTION 2023	11 787 635	HIGH PERFORMANCE
217	RESERVATION DE CREDIT RELATIF AUX TRAVAUX D'IMPRIMERIE AU TITRE DE LA GESTION 2023	3 433 000	ETS * NOUVELLE ECRITURE *
218	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ARTERE CENTRALE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET LA PECHE DU PLATEAU SUR 100 METRES.	10 741 794	TOUTE CREATURE
219	Réalisation des travaux de réfection au niveau des locaux de la DDAEP Zou	8 140 232	ZOP TP
220	REALISATION DES TRAVAUX DEREHABILITATION/CONSTRUCTION DE 52,65 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA ET DE LA DONGA (LOT 1), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER) EN REPUBLIQUE DU BENIN: AVENANT N° 1	46 656 171	SOCIETE CONCEPTION ETUDE REALISATION

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
221	REALISATION DES TRAVAUX DEREHABILITATION/CONSTRUCTION DE 47,20 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ALIBORI ET DU BORGOU (LOT 2), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER) EN REPUBLIQUE DU BENIN: AVENANT N° 1	217 502 096	ETS " MICRO-ETOILE
222	REALISATION DES TRAVAUX DEREHABILITATION/CONSTRUCTION DE 53,62 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'OUEME ET DU PLATEAU (LOT 3), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER) EN REPUBLIQUE DU BENIN: AVENANT N° 2	11 838 231	GROUPE TECHNIQUE PLUS
223	REALISATION DES TRAVAUX DEREHABILITATION/CONSTRUCTION DE 63,45 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE, DU MONO ET DU COUFFO (LOT 4), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER) EN REPUBLIQUE DU BENIN: AVENANT N° 1	62 953 183	SOCIETE " VICO " SARL
224	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE 99,85 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATACORA, DE LA DONGA, DU BORGOU ET DE L'ALIBORI (MISSION I), AU PROFIT DU PROJET D' APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER)	38 261 500	SOCIETE HERIS AFRIQUE SARL
225	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE 74,57 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'OUEME, DU PLATEAU ET DE L'ATLANTIQUE (MISSION II), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER)	32 364 846	OMEGA TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENTS
226	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION/CONSTRUCTION DE 76,15 KM DE PISTES RURALES DANS LES DEPARTEMENTS DU MONO, DU COUFFO, DU ZOU ET DES COLLINES (MISSION III), AU PROFIT DU PROJET D'APPUI A LA CROISSANCE ECONOMIQUE RURALE (PACER)	24 441 417	SETEM-BENIN
227	TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CÂBLAGE ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE DU ZOU.	3 817 700	VINANLONHAN
228	TRAVAUX DE REHABILITATION DE TROIS (3) MAGASINS DE STOCKAGE DANS LES COMMUNES DE DJOUGOU, TANGUIETA ET BASSILA	14 972 904	EBADO-BTP
	TOTAL	972 501 455	

LISTE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME ELEVAGE

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
Marchés de Fournitures			
1	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP « LOT 1 A 13 » LOT 11 DE	14 250 860	CHOKMAR
2	ACQUISITION PRODUITS D'ENTRETIEN AU PROFIT DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE: LOT 7 DIRECTION DE L'ÉLEVAGE DE	7 986 712	ETS ERA-BTP
Marchés de Services/prestations intellectuelles			
3	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNÉE 2023 LOT 8 : DE	2 594 112	E/SE VALKO-SERVICES
4	ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 "LOT 1 A 8" : LOT 5 DIRECTION DE L'ÉLEVAGE.	2 500 000	ETS * GARAGE SAINT ROGER *
5	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS, ORDINATEURS ET IMPRIMANTES DES STRUCTURES DU MAEP LOT 6 : DE	3 387 780	ETS C.T.M.G (3200900006519)
6	ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES CLIMATISEURS ET BRASSEURS DES STRUCTURES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE POUR L'ANNÉE 2023 LOT 5: DE	2 095 680	JEHOSI
7	GARDIENNAGE ET LA SURVEILLANCE DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNÉE 2023 LOT 6 : DE	3 823 200	SISTERN SECURITE
8	RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ÉTUDES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL POUR L'UTILISATION DES BANQUES SEMENCIÈRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU ProSeR	18 467 000	BUREAU D'ETUDES GROUPE SAGE
9	ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES AU PROFIT DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE SÉDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN ET DE LA DIRECTION DU GÉNIE RURAL : LOT N°2 DGR	15 876 900	SETONDJI HB
10	INSTALLATION DES PARCELLES FOURRAGERES AU PROFIT DES ELEVEURS BENEFICIAIRES DU PROJET DE SEDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN (PROSER): LOT 1 (Récolte et transport des éclats de souche)	46 025 000	ON TIME STAFF TRADE
11	INSTALLATION DES PARCELLES FOURRAGERES AU PROFIT DES ELEVEURS BENEFICIAIRES DU PROSER: LOT 2 (ACQUISITION ET DISTRIBUTION DE SEMENCES DE LEGUMINEUSES FOURRAGERES, DES PLANTS DE LIGNEUX FOURRAGERS ET D'INSTALLATION DES PARCELLES FOURRAGERES)	130 408 500	CISE-AFRIQUE SARL
12	RECRUTEMENT D'UN PRESTATATAIRE POUR L'INSTALLATION COMPLEMENTAIRE ET LA MIS EN DEFENDS DE 40 ha DE PARCELLES FOURRAGERES AU PROFIT DES FERMES D'ELEVAGE (OKPARA, BETECOUCOU ET SAMIONDJI)	71 803 400	PRO-VISION
Marchés de Travaux			
13	REGLEMENT FACTURE RELATIVE A LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX DE REFECTION DE BATIMENTS A LA DIRECTION DE L'ELEVAGE	49 991 537	SELF GROUP SARL
14	TRAVAUX DE MATERIALISATION DES EXPLOITATIONS DES ELEVEURS INDIVIDUELS DU	15 685 620	BUREAU D'ETUDES

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
	PROJET DE SEDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN ProSeR : LOT3		TOPOGRAPHIQUE
15	TRAVAUX DE MATÉRIALISATION DES EXPLOITATIONS DES ÉLEVEURS INDIVIDUELS DU PROJET DE SÉDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BÉNIN ProSeR : LOT 4	15 494 375	AGENCE D'AMENAGEMENT FONCIER
16	TRAVAUX DE MATERIALISATION DES EXPLOITATIONS DES ELEVEURS INDIVIDUELS DU PROJET DE SEDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN ProSeR : LOT 2	19 705 800	ETS GLOBAL EARTH CONSULT
17	TRAVAUX DE MATERIALISATION DES EXPLOITATIONS DES ELEVEURS INDIVIDUELS DU PROJET DE SEDENTARISATION DES TROUPEAUX DE RUMINANTS AU BENIN ProSeR : LOT 1	17 792 795	BUREAU D'ETUDES TOPOGRAPHIQUE
	TOTAL	437 889 271	

LISTE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME PÊCHE ET AQUACULTURE

N° d'ordre	Objet	Montant Engagé	Bénéficiaire
Marchés de Fournitures			
1	ACQUISITION DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES AU PROFIT DES STRUCTURES DU MAEP "LOT 1 A 13" LOT 7 DPH.	1 998 920	ISIS BUSINESS
2	ACQUISITION DE 20 LOGGER DE MESURE DES PARAMETRES PHYSICO CHIMIQUES DE L'EAU POUR EQUIPER LES PISCICULTEURS PRODUCTEURS D'ALEVINS ET DE POISSONS MARCHAND AU PROFIT DU PROJET DE VULGARISATION DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN REPUBLIQUE DU BENIN (PROVAC 2)	49 877 000	LA BENINOISE D'EQUIPEMENTS, D'INDUSTRIE
3	ACQUISITION DE 10 PIROGUES MONOXYLE AU PROFIT DES EXPLOITANTS DES CAGES PISCICOLES	19 969 000	ASSOCIES & COMPAGNIE
Marchés de Services/prestations intellectuelles			
4	ENTRETIEN DES LOCAUX DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE MAEP POUR L'ANNÉE 2023 LOT 7: DPH	3 299 280	ACCOMPLISSEMENT DU SALUT POUR
5	RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'UNITE DE GESTION DU PROMAC.	7 990 000	RESSOURCES PLUS
Marchés de Travaux			
6	PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE DE LA DPH	23 351 230	ETS S.J.S-DIVINE
7	TRAVAUX D'ETANCHEITE ET CONSTRUCTION DE LA CAGE ESCALIER DU BATIMENT FAO DE LA DPH.	14 999 977	S.E.FO.DI
	TOTAL	121 485 407	

